

# Dialogue

organe de l'a.s.b.l.

## Dialogue des Peuples

*Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons, et notamment le jeudi 10 novembre 2016*

Plan Décennal 49 – 59, extrait de

**Guy De Boeck**



*Pourquoi ne pas raconter...*



**TOUTE l'Histoire du Congo ?**

*Les Héritiers de Léopold II*

*ou*

*L'Anticolonialisme Impossible*

## Plan décennal 1949-1959



Lovanium

Ce document a régi (ou du moins influencé, dans la mesure où tout ce qu'il prône n'est pas obligatoire) les dix dernières années de la Colonie. A ce titre seul il serait déjà intéressant.

Il a encore un autre intérêt : c'est qu'il a été entièrement financé par le Congo lui-même. Or, c'est de l'exécution de ce plan que sortira, pour une bonne partie, le « paysage congolais » de 1960. Et l'on sait que, au délabrement près, c'est à peu près toujours celui d'aujourd'hui, si l'on excepte quelques « éléphants blancs » ajoutés sous Mobutu au paysage kinois, et une croissance anarchique et démesurée des bidonvilles.

Autrement dit, c'est de là que le Congo va sortir comme le pays le plus avancé, le mieux organisé et l'un des plus prospères d'Afrique. De cette période sortent toutes les magnifiques statistiques sans cesse mises en avant pour la défense et l'illustration de la colonisation belge. Disons-le sans plus attendre, elles ne sont pas truquées. Matériellement, toute une série de retards vont être comblés. Malheureusement, on ne pourra en dire autant sur le plan humain.

Dès lors, deux facteurs vont se conjuguer.

D'une part, il va être de plus en plus manifeste que les bienfaits matériels, le béton ou l'asphalte ne sont pas une réponse à des demandes qui concernent la dignité humaine et le respect de soi. La surdit ,   cet  gard, des autorit s coloniales, jointe   la mentalit  du temps, o  r gne partout une « surchauffe » ind pendantiste, vont persuader les Congolais qu'il n'y a pas d'autre r ponse   leurs questions que l'ind pendance. Et, aussit t le mot « Ind pendance » lâch , il n'y aura plus de surench re possible que quant   sa date plus ou moins rapproch e.

D'autre part, les v ritables H ritiers de L opold II, je veux dire les Grandes Compagnies, vont constater avec d plaisir que l'on s' carte vraiment trop de la juste ligne qui  tait,   leurs yeux, celle du Roi-Souverain. Il est temps que le r le de la Belgique au Congo cesse, parce que la Belgique est en train de tuer la poule aux œufs d'or.

Malgr  tous les ralentissements que peuvent apporter le caract re pass iste du Conseil Colonial, les collusions innombrables des milieux d'argent avec la politique belge et avec la famille royale, la Belgique semble diriger le Congo vers quelque chose qui lui ressemblerait beaucoup trop. C'est- -dire qu'elle pourrait   terme de quelques ann es mettre au monde un Congo o  les droits du Capital seraient limit s par des travailleurs conscients et organis s et par un gouvernement o  les progressistes auraient une large place. Ce serait la fin, non de b n fices, mais des superprofits. L' glise est un peu du m me avis : le confort mat riel m ne au mat rialisme et elle pr f re de loin consoler des mis reux. .Toutes ces tendances de gauche sont ath es. Et, bient t, on la concurrencera m me dans le domaine de l'enseignement !

Heureusement, l'impatience des Congolais va les aider, avec le secours de leurs relais du c t  du pouvoir en Belgique,   jeter le Congo dans une ind pendance pr matur e, improvis e, min e et sabot e, d'o  l'on pourra   bref d lai faire sortir une R publique Banani re. Cela co tera des souffrances et des morts. Bah ! Est-ce que L opold II s'en souciait, lui ? Le Plan a donc cet int r t, d' tre un portrait du Congo que voulait la Belgique, mais dont les H ritiers de L opold II ne voulaient pas !

Ce plan a  t  publi  en 1949 par le Minist re des colonies sous la signature du ministre de l' poque : Pierre Wigny, sous le titre exact de

« *PLAN DECENNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU CONGO BELGE* » Il se voulait d'une part, une synthèse collective et anonyme, détachée sinon désintéressée, de la réalité socio-économique congolaise de l'après-guerre et, d'autre part, une vision très claire, précise, quantifiée et qualifiée des objectifs de développement sur lesquels les forces vives du Congo allaient devoir se concentrer durant les années 1949-1959.

Il était destiné non seulement aux dirigeants de la Colonie mais également au grand public. « *Il n'y a pas que le spécialiste, le professeur, le technicien, le colonial, il y a aussi le simple lecteur, l'étudiant, le citoyen de bon sens, l'Européen conscient de ses devoirs; il y a l'honnête homme. Tous ont le droit d'être initiés et sensibilisés à la grande entreprise dont plusieurs milliers de Belges assumeront la responsabilité devant le monde et devant l'histoire. Cette volonté de transparence est remarquable, elle indique une incontestable volonté de réunir toutes les énergies et de rassembler tous les acteurs au profit du développement du Congo au profit des Congolais.* »<sup>1</sup>

Cette explication idéaliste et patriotique est fort probablement vraie, car la bonne conscience du colonisateur belge était incommensurable. Mais la large diffusion du document pourrait aussi s'expliquer par le contexte de l'époque. La colonisation était remise en cause vigoureusement à l'ONU, ainsi que par une partie de l'opinion publique belge. Ce plan veut, à leur usage, constituer la preuve éclatante de la bonne gouvernance du Congo Belge. En faisant un plan pour dix ans, l'on répond par avance à toutes questions sur l'usage des fonds engrangés pendant la guerre, l'on se montre à la pointe du progrès, car la mode est, précisément, à la planification, même dans les économies capitalistes, l'on étale ses bonnes intentions... Mais aussi, on met en porte-à-faux les critiques les plus acerbes de la colonie, c'est-à-dire les communistes, qui sont précisément les chantres et les adeptes des plans. Et, en planifiant pour dix ans, y compris la construction de multiples bâtiments, on montre ostensiblement, quoique tacitement, sa volonté de rester.

---

<sup>1</sup> Introduction au Plan, par André Schorochoff, sur le site « UROME », Janvier 2007

Le plan sera exécuté et mené à bien dans ses grandes lignes. Les réalisations, nombreuses, parfois exceptionnelles, incontestables, tangibles, dépasseront de loin les quelques échecs. Le texte complet étant un fort volume, nous n'en reproduisons ici que des extraits particulièrement significatifs, à savoir, de larges extraits de l'Introduction de Wigny, avec une attention particulière pour ce qui regarde le colonat européen, : Moyens et réalisations. Population blanche. Enseignement. Santé. Quelques tableaux statistiques.

## **Colonat européen**

Le Plan Décennal de 1949<sup>2</sup> sera à ce sujet explicite, dès l'introduction signée par le Ministre Wigny : « *Le colonat doit être encouragé. La présence de blancs dont le niveau de vie est élevé, peut être l'amorce de ce marché intérieur dont nous avons démontré la nécessité. Au surplus, les colons européens pourront jouer le rôle d'éducateurs économiques : ils apprendront, aux populations indigènes, par l'exemple ou par l'enseignement, les techniques plus efficaces. Enfin, au point de vue politique, il n'est pas indifférent qu'un certain nombre de nos compatriotes puissent, sur place, faire prévaloir notre idéal démocratique.* »

« *Faire prévaloir notre idéal démocratique* », on l'aura compris, signifie « *éviter toute influence progressiste au Congo* ». La question est évidemment de savoir si la présence de plus de Blancs - et de Blancs toujours supposés aisés, puisqu'ils sont censés stimuler l'économie en consommant - est le bon moyen d'éviter que se développent, par comparaison, dans l'esprit des indigènes, des idées d'émancipation et d'indépendance... Le texte se tire ensuite assez difficilement de l'exercice « *Je ne suis pas raciste mais...* »

« *A ce sujet, précisons bien la politique belge. Nous n'admettons pas les distinctions fondées sur la race. Cette position s'est encore marquée récemment à l'occasion d'importants décrets pris en faveur des enfants mulâtres. Ceux-ci ont été admis dans les écoles européennes, non pas par un privilège fondé sur la couleur de leur peau, mais après justification d'une culture et d'un genre de vie*

---

<sup>2</sup> Introduction, par Wigny, pp. XX et XXI

*comparables à ceux de nos enfants. C'est un principe fécond qui pourra être ultérieurement étendu aux noirs »... On comprend aisément que, dans l'esprit du Ministre, tout comme autrefois dans celui de Léopold II, cette égalité n'est pas pour tout de suite...*

*« Nous devons lutter de toutes nos forces contre la « barre de couleur », cette politique détestable qui, pour sauvegarder la situation du blanc, lui réserve le monopole de certaines professions et relègue les indigènes dans les emplois subalternes ». Toute la question, bien sûr, est de savoir ce que l'on entend par « subalterne »... D'autre part, pourquoi se fixer ainsi sur la ségrégation professionnelle en faignant de ne pas voir celle qui sévissait dans le domaine des quartiers d'habitation, des écoles, etc... »*

La suite est malheureusement de nature à faire penser que la politique d'immigration ne changera guère :

*« Nous n'admettons pas davantage la présence de « pauvres blancs » qui, à la suite du dumping social des populations autochtones, sont obligés de se contenter d'un niveau de vie incompatible avec la dignité d'un homme civilisé.*

*« Comment peut-on concilier ces contradictoires ? En affirmant que les blancs ne justifient leur présence au Congo que par leur supériorité. Ils doivent enrichir l'économie congolaise en lui apportant les valeurs dont elle est dépourvue. Ils ont des traditions, une formation professionnelle, des capitaux dont manquent les indigènes et qui, finalement, profiteront à l'ensemble de la communauté ».*

On voit que les rêves anciens n'ont pas disparu : on incline toujours vers les colons ayant une formation professionnelle et des capitaux. Toutefois il sera désormais question d'encouragements officiels au colonat.

*« Quel sera le rôle des Pouvoirs Publics ? D'abord, il faut éviter que des hommes capables mais sans fortune soient empêchés de répondre à l'appel d'une vocation coloniale : une Société de Crédit au Colonat a été récemment fondée pour mettre les moyens financiers nécessaires à la disposition de ceux qui justifient des qualités requises. Pour les agriculteurs, le Plan prévoit leur formation professionnelle et leur installation (prospection agricole, enquête préalable de vacance, délimitation des concessions, raccordement à la voirie publique,*

*construction des bâtiments nécessaires, gros travaux de premier aménagement du sol, équipement mécanique). De même, pour les artisans, un relevé complet a été fait des possibilités qui leur sont offertes ; des terrains seront retenus à leur intention et, si besoin en est, des habitations et des ateliers seront mis à leur disposition. Il faut souligner ici l'importance que présente pour les colons les projets d'électrification. Si le petit entrepreneur européen l'emporte sur l'indigène, c'est parce que, grâce à sa formation technique et son attention sans défaillance, il peut utiliser un matériel délicat. Encore faut-il qu'il ait à domicile une énergie à bon marché. La politique du Gouvernement sera de favoriser le développement des petits ateliers.*

*« A l'effort des pouvoirs publics, doit répondre celui des colons eux-mêmes, qui est plus important encore. Nous sommes ici, en effet, dans le domaine de l'initiative privée et c'est surtout sur leurs qualités d'énergie et de travail que les particuliers, si jaloux de leur indépendance, doivent compter.*

*« On ne peut s'empêcher d'énoncer ici certaines considérations générales. Il faut d'abord définir ce qui est nécessaire aux colons. Veulent-ils vivre comme des bourgeois aisés qui, dès le début de leur installation, bénéficient d'un niveau de vie élevé ? Dans ce cas, les possibilités d'immigration sont réduites. Mais les Belges n'ont jamais considéré le travail manuel comme une déchéance; même aux colonies, dans les régions salubres, certains travaux ne seront bien accomplis que par le blanc lui-même aidé de sa famille. Ce que nous devons offrir à nos jeunes agriculteurs, c'est la possibilité de travailler, de faire une carrière décente, de maintenir et d'améliorer progressivement le train de vie auquel leur père les avait habitués. Ceux qui sont partisans du colonat de luxe sont en réalité, les adversaires du colonat lui-même.*

*« A cette considération, il faut en ajouter une autre : la politique paternaliste devrait être progressivement abandonnée aussi bien par l'Etat que par les sociétés. Actuellement, en effet, un agent qui part pour la Colonie est assuré non seulement de toucher un traitement, mais aussi d'être logé et soigné. Ainsi se crée un niveau de vie très élevé qui, par voie de comparaison, suscite l'envie et les récriminations des colons indépendants. Ne serait-il pas préférable, tout au moins dans les grands centres, que les agents reçoivent une rétribution forfaitaire qu'ils dépenseraient à leur guise et sous leur responsabilité ? Le*

*colonat y trouverait son compte. Aux colons artisans ou agriculteurs, il s'en ajouterait d'autres exerçant des professions libérales. L'économie avancerait d'un pas.*

*« Enfin, les grandes sociétés ont, jusqu'à présent, assuré elles-mêmes l'ensemble des services annexés à leur exploitation principale. Elles avaient non seulement des hôpitaux, des écoles, mais aussi des cultures maraîchères et des ateliers de toutes espèces. Cela se comprend. Installées les premières à l'intérieur des terres, elles devaient pourvoir à tous leurs besoins. Maintenant que l'occupation du Congo devient plus dense, elles auraient avantage à abandonner ces fonctions accessoires à de petites entreprises indépendantes, qui chacune, feraient vivre un colon et sa famille ».*

Si on lit bien ce texte, il est à double sens. D'une part apparaît, comme cela devait fatalement se produire un jour ou l'autre, l'idée de sabrer les avantages hérités du passé et devenus sans contrepartie. Mais d'autre part s'y ajoute l'idée de débarrasser les entreprises des coûts sociaux superflus. Et, comme le remarque le Ministre, ces coûts sociaux étaient très larges. Les entreprises avaient effectivement poussé l'intervention plus loin qu'en Europe. Elles avaient assumé les frais (tant de personnel que de matériel et de bâtiments) d'une infrastructure de santé, ce qui revenait un peu au même que de cotiser à la Sécurité Sociale. Au lieu de payer un salaire plus élevé, sur lequel des cotisations seraient prélevées en vue de financer les soins de santé, ceux-ci étaient fournis gratuitement à un personnel touchant des salaires bas. Quant aux cultures maraîchères, nous avons vu que les compagnies ont en réalité obtenu leur établissement d'une administration hésitante, au détriment de l'établissement du colonat agricole, décision que Wigny, en 1949, semble regretter. A l'époque, cette décision, que j'ai appelée « choisir l'Agriculture et non les Agriculteurs », avait été prise pour maintenir bas les prix des denrées alimentaires, ce qui permettait des rémunérations basses, d'éviter que l'agriculture indigène puisse devenir assez rentable pour acquitter aisément l'impôt, qui aurait perdu ainsi sa valeur d'incitation au travail industriel, et d'éviter aussi qu'une agriculture indépendante pratiquée par des colons ne vienne pas compromettre les gains des compagnies par une pression à la hausse sur les prix agricoles ou une concurrence dans l'embauche de la main d'œuvre.



Autrement dit, toutes ces dépenses consenties par les compagnies, que Wigny attribue généreusement à leur situation de pionniers des temps héroïques, alors que disposer, par exemple, d'hôpitaux (et non de mouvoirs) est une situation vieille tout au plus d'une dizaine d'années, sont des dépenses pour s'assurer un recrutement aisé de force de travail et un niveau de salaires bas ! Simultanément, elles représentaient aussi une sorte de « salaire en nature ». Vouloir les réduire revenait donc à réduire encore des rémunérations déjà presque symboliques !

*« Ces considérations générales nous permettent d'apprécier la valeur de la politique à la fois ambitieuse et étourdie que l'on défend dans certains milieux. Ne nous parle-t-on pas d'installer rapidement au Congo 100.000 familles ? En supposant que chacune d'elles emploie en moyenne une main-d'œuvre de 100 unités, un million d'hommes devraient être mis à leur service. Où les trouverait-on ? Même difficulté quant aux terres fertiles qui, comme on vient de le dire, commencent à manquer. »*

Qui veut trop prouver ne prouve rien ! L'argument des terres, bien sûr, ne vaut que pour le colonat agricole, alors que Wigny lui-même vient de « tartiner » longuement sur les possibilités de colonat non-agricole (ateliers d'électricité, par exemple). Quant à supposer que chaque famille emploierait 100 personnes, pourquoi le suppose-t-il ? Enfin, si à l'époque la population indigène salariée représentait déjà un bon million d'habitants, il en restait dix millions qui cherchaient dans les zones rurales une survie problématique. Rien ne prouve qu'on n'aurait pu y trouver un autre million de travailleurs. Mais il aurait fallu le faire sans prélever uniquement les HAV pour les parquer dans des camps de travailleurs !

*« À-t-on pensé aux résultats de ce qu'on a appelé la « colonisation par injection » ? Le mot fait image. Voit-on ces milliers d'hommes s'insérer artificiellement dans une économie qui ne sait qu'en faire ? Ils seront brutalement évincés à la première crise. »*

Comme on voit la hantise du « poor white » n'est pas encore entièrement dissipée !

*« A ce colonat par injection, il faut opposer le colonat par absorption. C'est l'économie coloniale elle-même qui, en se*

*développant et en se complétant, augmente la demande d'emploi. Ceux qui y répondront s'intégreront aisément dans une communauté congolaise à laquelle ils apportent une valeur nécessaire. On en revient toujours à la même vérité : la supériorité économique est la seule justification du niveau de vie supérieur auquel le colon ait le droit de prétendre. »*

Nous y voilà ! Sous les grandes considérations générales qui ont des airs de théorie coloniale globale, perce le message que les prétentions à des avantages et rémunérations hors du commun doivent cesser. Dans la conclusion, qui suit, le langage du passé reparaît. Il y est à nouveau fait allusion à des colons « d'élite », et aux étrangers indésirables...

*« Notons, en terminant, que les premières mesures en faveur d'un colonat d'élite ont déjà été prises. Outre l'aide que la Société de Crédit au Colonat apportera à l'installation de nos compatriotes sur la terre africaine, le récent Décret sur l'Immigration vise à imposer aux étrangers la discipline que nous nous imposons à nous-mêmes. Seuls désormais pourront être admis sur la terre congolaise ceux qui enrichissent la communauté et non pas ceux qui veulent vivre à ses dépens ».*

## **Les Moyens**

### **Section I — GENERALITES.**

L'apport de la Métropole dans le développement de l'économie coloniale doit être à la fois de capital et de compétence technique : parallèlement aux quelque 25 milliards de francs d'investissements publics, il faut prévoir l'engagement de deux mille fonctionnaires et agents nouveaux.

La compétence exigée du personnel de l'état se précise d'année en année. Jadis, des qualités de courage, d'esprit de travail et d'initiative pouvaient suffire. Aujourd'hui, il est indispensable de posséder, en outre, un bagage de connaissances spéciales. Un tiers du personnel à recruter pour l'exécution du Plan aura une formation universitaire : les deux autres tiers doivent posséder une compétence bien déterminée.

Cette technicité croissante rend le recrutement difficile.

Certains plans de développement étrangers ont dû être revus et réduits, faute de personnel spécialisé. Pour éviter autant que possible le même contretemps et fixer les charges futures de la Colonie, le présent chapitre expose en détail l'étendue des besoins de la Colonie en personnel de toutes catégories, sa répartition entre les différents Services du Gouvernement ainsi que la cadence probable de son recrutement.

La publicité donnée à cette analyse permettra à nos écoles d'organiser leurs programmes en fonction de débouchés certains; les étudiants pourront orienter leurs études avec un maximum de sécurité.

## **Section II. — ETENDUE ET REPARTITION DES BESOINS.**

A. - La répartition par programme et par spécialité du personnel supplémentaire à recruter par la Colonie et les principaux parastataux est, indiquée au tableau n° 81.

Mention y est faite, en outre, pour chaque spécialité, du personnel qui devra être recruté pour assurer le renouvellement normal du cadre, renouvellement calculé à raison de 6 % par an sur la base du cadre budgétaire de 1949. Ceci permet d'établir, avec une précision relative, le nombre total d'agents de chaque catégorie qui sera recruté par la Colonie et les parastataux durant la période décennale.

B. — Du point de vue administratif, la répartition de ce personnel entre les différents Services du Gouvernement Général et l'augmentation du cadre de ces Services par l'apport à leur cadre organique non précisées dans le tableau n° 80. (Voir le tableau 80 à la page suivante)

L'effectif total à recruter pour la mise en œuvre du Plan est de 1.956 fonctionnaires et agents. 117 autres fonctionnaires devront être engagés pour compléter le cadre de certains Services qui ne participent pas à l'exécution du Plan. Au total. 2.073 unités nouvelles viendront s'ajouter en 10 ans à l'effectif budgétaire de 1949.

Ce dernier étant de 4.797 unités, l'effectif de 1959 comportera 6.870 fonctionnaires et agents. Ceci représente une augmentation de 43 % par rapport à 1949, mais un dépassement de 26 % seulement du cadre organique (5.415).

L'augmentation de 43 % des effectifs prévue pour les dix ans à venir n'est pas excessive. L'évolution des effectifs suit avec un certain retard et une moindre amplitude le mouvement des affaires qui détermine lui-même le montant des recettes de l'Etat. Le graphique n° 33 montre la progression de ces deux facteurs, le tonnage exporté étant pris comme indice de l'activité économique générale.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Sans « chercher la petite bête » on ne peut que constater que, dans l'esprit du rédacteur, il y a un lien logique entre le personnel de la colonie et le mouvement des affaires, et entre ces deux faits seulement. Quid des autres besoins ?

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA COLONIE  
DE 1920 A 1959, COMPAREE A L'EVOLUTION DU VOLUME  
DES EXPORTATIONS

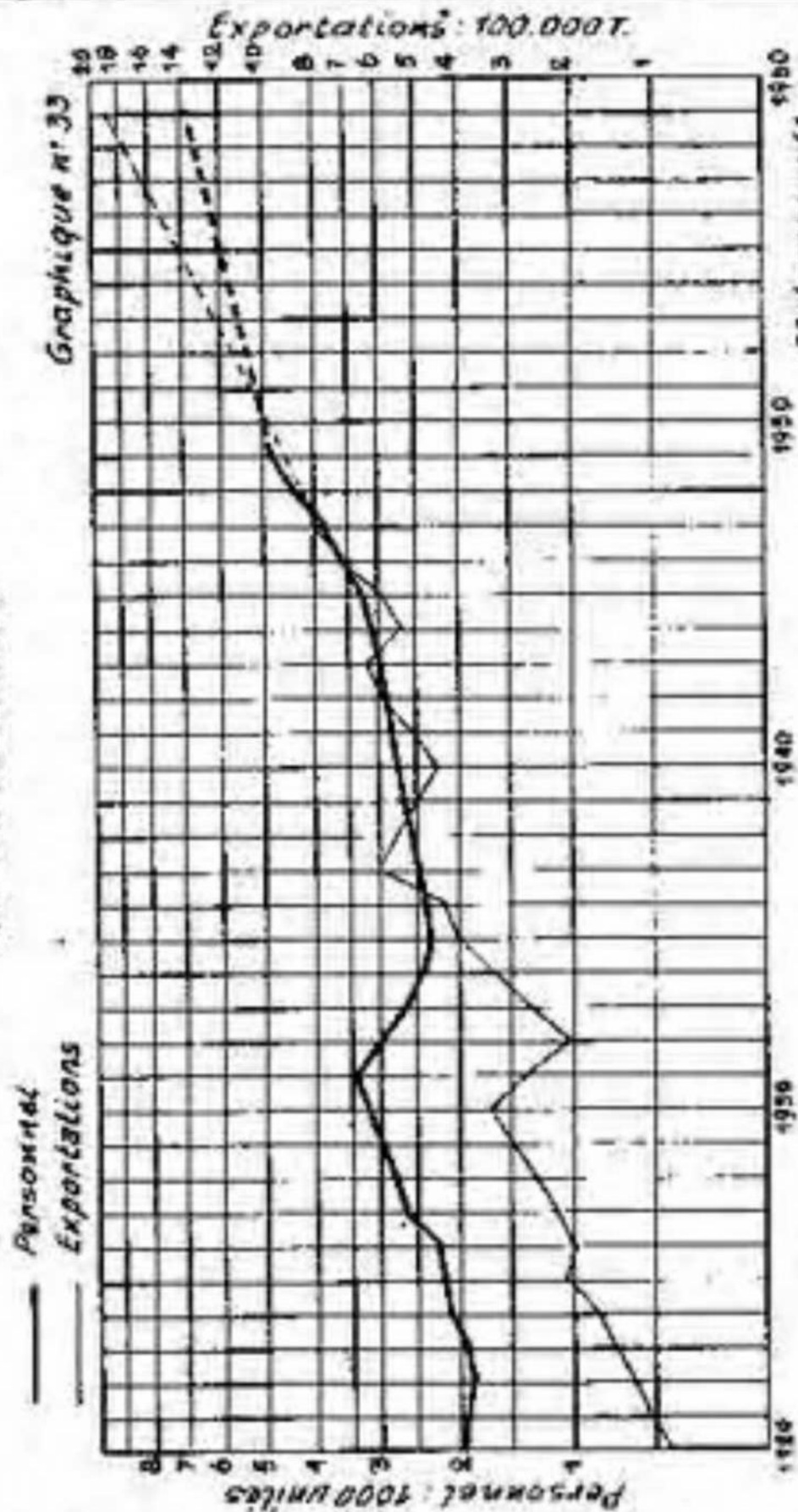




Tableau n° 80

	Effectif budgétaire 1949	Augmentation Plan	Total 1959	Cadre organique	C —cu (uo(u I— Q O
A.) Service Territorial	1.054	85	1.139	1.178	96% (1)
B.) Secrét. Gén. — Cartographie 2e Dir. Gén. Enseignement 4e Dir. Gén. — Géo/Mines e Dir. Gén. — Agronomie —Eauxet Forêts —Elevage — Colonisation et Offices Total e Dir. Générale : Inéac. 6e Dir. Gén. Bât. Civils —Ponts et Chaussées — Aéronautique — Voies navigables — Télécomm. Météo Total 6e Dir. Gén. 7e Dir. Gén. Serv médical Total B					
476	728	1.204	579	208	%
175	205	380	(175)(2)	217%	
51	15	66	66	100	%
158	168	326	243	134%	
20	13	33	12	275%	
92	21	113	92	122%	
184	115	299	169	176%	
505	332	837	582	144	%
557	393	950	660	144 %	
1.825	2.076	3.904	2.126	183%	
C.) Personnel Colonie: dans le total 1959 sont compris - l'effectif actuel (4.797) - le personnel Plan (1 .956) le personnel nécessaire pour compléter le cadre des Services hors Plan (117)	4.797	1.956	6.870	(5.415) (3)	126 %

(1) Ce % ne tient compte que de l'augmentation résultant de l'application du programme décennal d'agriculture. Les 4% nécessaires

pour compléter le cadre organique sont compris dans les 117 unités mentionnées en C.

(2) Ces 175 unités représentent l'effectif réel de 1949; il n'y a pas de cadre organique prévu pour l'Inéac.

(3) Ces 5.415 unités du cadre organique comprennent: — 4.295 unités des Services pour lesquels un cadre organique a été établi par la réorganisation administrative de 1947; — 1.120 unités représentant l'effectif budgétaire 1949 des Services pour lesquels le cadre organique n'est pas encore fixé. (Force publique, Ordre judiciaire, Transports, Villes).

Il ressort de ce graphique, tout d'abord que l'augmentation de 43 % est inférieure à celle qui s'est produite durant les 10 dernières années. De 1938 à 1948, l'effectif du personnel de la Colonie est, en effet, passé de 2.528 à 4.344 unités, soit un accroissement de 71 %.

Durant les 20 dernières années, de 1928 à 1948, l'effectif du personnel au service de l'état est passé de 2.775 à 4.344 unités, soit une augmentation de 56 % seulement. Pendant la même période, le volume des exportations est passé de 259.000 à 844.000 tonnes, ce qui représente un accroissement de 225 %.

Que l'on considère les périodes allant de 1939 à 1959 ou de 1949 à 1959, il reste que le chiffre d'affaires se développe à un rythme plus rapide que le cadre des fonctionnaires. On ne pourrait donc parler d'une inflation des Services Administratifs qui grèverait d'une charge improductive l'expansion économique. L'appareil étatique augmente de volume et se complique à mesure que deviennent plus complexes et que se multiplient les problèmes qui relèvent de sa compétence ; d'ailleurs, plus de 75 % du personnel recruté pendant la décade sera affecté directement à l'amélioration de la production.

Quant aux cadres généraux, ils continueront d'être pourvus dans la mesure qu'exige l'accomplissement des devoirs éminents de l'état.

C. — Du point de vue de l'incidence économique les 2.442 agents à recruter par la Colonie et les parastataux pour l'exécution du Plan Décennal peuvent être repartis comme suit:

- développement de la production agricole	981	40 %
- équipement public de la Colonie	836	34 %



- action médicale 407	17 %
- enseignement 218	9 %
2.442	100 %

1) Le développement de la production agricole absorbe 40 % du supplément de personnel. Il est surprenant de constater que les mêmes programmes n'interviennent que pour 4,5 % dans le total des investissements prévus pour le Plan.

Cette particularité s'explique par la structure très primitive de l'agriculture indigène; son développement ne saurait se traduire actuellement par de spectaculaires réalisations matérielles, du type « *Tennessee Valley Authority*<sup>4</sup> » ou « *Groundnuts-scheme*<sup>5</sup> » ou par la fourniture aux cultivateurs d'un équipement coûteux : les communautés indigènes seraient encore incapables d'en tirer un profit économique.

En vérité, ce développement résultera d'un travail d'études, d'organisation et d'éducation; concrètement, il exigera des travaux de laboratoire et des analyses pédologiques, la délimitation de milliers de parcelles, la conduite patiente et prudente des paysans, la solution des questions de droit coutumier, etc... Au total, peu de capitaux, peu de machines, mais un personnel nombreux: personnel scientifique, territorial, agronomique, vétérinaire et leurs auxiliaires indigènes.

Le coût des programmes de pisciculture et de cultures annuelles, par exemple, est constitué respectivement pour la moitié et les trois quarts par le seul coût du personnel européen mis en service.

2) L'équipement public de la Colonie exige 836 agents supplémentaires ne comprenant pas le personnel requis pour la construction des routes, des bâtiments publics et des installations de conservation. Selon toute probabilité, ces travaux seront effectués par des entrepreneurs privés; le recrutement du personnel nécessaire n'incombe donc pas à l'état.

Pour mémoire, rappelons que les 24 chantiers routiers mécanisés nécessaires à l'exécution du programme de construction de routes

---

<sup>4</sup> Plan spectaculaire de barrages destinés à régulariser le débit de la Tennessee, mis en place par Roosevelt pendant la crise des années 30.

<sup>5</sup> Plan grandiose de développement de la production d'arachides au Tanganyika britannique. Ce fut un échec colossal.

supposent la présence de 111 Européens, à savoir : 24 conducteurs de travaux, 72 mécaniciens, 24 cantonniers, 24 surveillants.

Ce personnel n'est pas inclus dans le chiffre 836 mentionné ci-dessus.

3) L'action médicale implique le recrutement de 407 agents pour l'exécution des trois ordres de priorité prévus par le programme médical. Si les réalisations de la décade se limitaient aux priorités I ou II, ces 407 agents seraient recrutés dans un délai de 12 ou 13 ans seulement.

Au total, fin 1959, 950 agents européens seront affectés au Service Médical de la Colonie, soit 14 % de l'ensemble du cadre administratif.

4) L'enseignement nécessitera l'engagement de 218 agents se répartissant entre les Services de l'enseignement, de l'agriculture et de la Santé Publique. Ce chiffre ne représente que 9 % des effectifs à recruter; il constitue cependant une multiplication par 5 du cadre actuel. Ce fort accroissement tient au fait que, jusqu'à présent, le Service de l'enseignement ne comprenait qu'un cadre d'inspecteurs, l'enseignement proprement dit étant assuré par du personnel congréganiste, tandis que les 218 unités nouvelles sont en majeure partie du personnel enseignant destiné à la réalisation des programmes d'enseignement médical, agricole, vétérinaire et technique. Pour se faire une idée exacte de l'effort fait pour l'enseignement des indigènes, il faut ajouter au personnel officiel quelque 1.700 missionnaires de l'enseignement libre et environ 16.000 instituteurs indigènes.

### **Section III. — CADENCE DE RECRUTEMENT.**

La partie inférieure du tableau n° 81 montre la cadence probable du recrutement pour chaque catégorie d'agents. Cette cadence tient compte du recrutement pour le renouvellement normal du cadre de l'état et des parastataux et de l'engagement du personnel supplémentaire prévu pour l'exécution du Plan Décennal.

Selon les programmes, ce personnel supplémentaire sera recruté en 2, 5 ou 10 ans. La réalisation de certains projets est conditionnée par la mise en service quasi-immédiate de tout le personnel supplémentaire prévu : c'est le cas, par exemple, du programme des Puits et Sources.

La majorité des programmes suppose un recrutement progressif au cours des 5 premières années de la période décennale. Certains enfin étalent le recrutement des effectifs sur les 10 années.

L'adoption d'une politique conjoncturale dans la mise en œuvre du Plan Décennal serait susceptible de modifier sensiblement la cadence idéale de recrutement.

#### **Section IV. — LE PERSONNEL INDIGENE.**

Le coût du personnel européen na fait que croître au cours des dernières années<sup>6</sup>. Il est aujourd'hui, toutes charges comprises, en moyenne de 450.000 francs par an. Comme il est dit plus haut, la dépense relative à certains programmes agricoles est constituée pour les 3/4 par le coût du personnel blanc.

D'autre part, faute de collaborateurs indigènes qualifiés, ce personnel galvaude sa valeur et ses connaissances dans des fonctions que devraient normalement assurer des sous-ordres. Il en résulte un important gaspillage des deniers de l'état, peu perceptible parce qu'il n'apparaît pas dans les écritures.

Le développement d'un cadre indigène subalterne éduqué et suffisamment nombreux permettra aux spécialistes européens d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés et sont payés.

(Le texte fait ici références à des tableaux publiés en annexe dans le document ministériel, que l'on trouvera ici en fin de chapitre)

De ces considérations ressort l'importance de l'enseignement médical, agricole, vétérinaire et technique. Le tableau ci-après indique, pour les principales catégories d'auxiliaires indigènes, le disponible qui existera chaque année, sur la base des prévisions de sorties des écoles actuelles ou à créer. En raison de l'importance de la demande, il est certain que ce disponible sera régulièrement absorbé sans difficulté.

#### ***PERSONNEL INDIGENE Tableau n° 82***

	195	19	195	195	195	195	195	195	195	195	195
	0	51	2	3	4	5	6	7	8	9	

<sup>6</sup> Même argument que de la part des entreprises : la raison fondamentale pour engager un Congolais, c'est qu'il coûte moins cher qu'un Blanc.

Assistants médicaux										
Infirmiers		84							267	320
Assistants agricoles	72	46	96	106	121	144	176	217	1.1	1.30
Assistants vétérinaires	431	4	497	532	588	684	704	948	16	0
Infirmiers vétérinaires	210	25	290	370	490	630	790	980	1.1	1.34
Photocartographes	—	0	—	—	8	24	48	72	60	0
Moniteurs agricoles	—	—	—	—	10	30	50	70	96	120
TOTAL	—	—	32	64	96	128	176	240	90	110
	350	—	1.1	2.0	3.2	4.4	5.9	6.8	304	336
		55	00	00	00	00	00	00	8.0	9.20
		0							00	0
1.063									12.726	
Pour mémoire	36.0									+
Instituteurs:	00									50.0
										00

### ***III LES BESOINS FINANCIERS. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES CAPITAUX ENGAGES.***

A. — Il est rappelé que le présent Plan ne vise que le Congo Belge. Le Ruandi-Urundi fera l'objet d'un Plan particulier. Ses besoins en argent, en compétences et en matériel sont beaucoup moins grands que la proportion entre sa population et celle du Congo pourrait le faire supposer. En raison même de la densité de sa population, les dépenses à y engager sont relativement faibles, par tête habitant tant pour les Services Sociaux que pour les moyens de communication et de transport. Il bénéficiera d'ailleurs dans une assez large mesure, de l'équipement dont le Congo sera doté. En ce qui concerne les investissements privés, moins d'occasions s'y offrent de créer des entreprises agricoles et industrielles qui nécessiteraient d'importantes mises de fonds. Les investissements prévus par le Plan ont été calculés de façon que les besoins du Ruanda-Urundi puissent être satisfaits simultanément.

B. — La limite décennale assignée au Plan n'est pas rigide. Selon les circonstances et les possibilités techniques et financières, le rythme d'exécution du programme sera accéléré ou ralenti. Pour apprécier les répercussions des investissements envisagés, sur l'économie et sur les finances de la Colonie, il pourrait suffire de parler de la «période du Plan»; mais nous nous efforcerons de réaliser celui-ci dans le délai prévu et nous aurons à considérer dans le présent titre, si les capitaux requis pour son financement pourront être réunis au cours des dix années à venir.

Les investissements projetés constituent un ensemble. Chaque secteur influe sur tous les autres dont il forme un complément; et en parlant de secteurs, nous ne songeons pas seulement aux catégories de dépenses diversifiées suivant leurs objets, mais encore aux concours que les Pouvoirs Publics et l'initiative privée doivent se prêter mutuellement, en exposant des capitaux et en les faisant fructifier<sup>7</sup>.

Pour certains genres d'entreprises, des considérations d'opportunité détermineront qui, du Trésor Colonial, d'un organisme parastatal ou de l'initiative privée, engagera les fonds requis.

Le Trésor interviendra parfois en qualité de prêteur et parfois comme garant; dans des cas exceptionnels, peut-être devra-t-il même se substituer à l'initiative privée défaillante. C'est à la collaboration entre l'état et l'entreprise privée que le Congo Belge est redevable pour beaucoup de son expansion économique. Dans la réalisation du Plan, la démarcation entre ces deux secteurs sera probablement moins nette que les évaluations données ci- après ne l'indiquent.

C. — L'exécution du Plan et ses effets sur les budgets ordinaires de la Colonie, pendant qu'il sera en voie de réalisation et par la suite, dépendront, dans une certaine mesure, de la conjoncture.

Depuis 1941, le Congo est clans une période d'essor, dont la fin ne paraît pas encore proche bien que les prix de certains produits soient en baisse et que plusieurs des pays qu'il comptait parmi ses clients habituels voient leur capacité d'achat atteinte par le déficit de leur

---

<sup>7</sup> « Mutuellement » est d'un bel effet en l'occurrence, puisque le fonctionnement de la Colonie, de Léopold II à 1960, a toujours été que l'Etat appuyât le Capital privé sans contrepartie. Il est vrai, toutefois, que l'Etat était lui-même détenteur d'actions et, comme tel, intéressé aux bénéfices !

balance des paiements. Cependant, il est prudent de prévoir une dépression au Congo au cours de la prochaine période décennale. Nos prévisions de recettes ordinaires tiendront compte de cette éventualité.

Aujourd'hui la demande de capitaux est anormalement forte dans tous les pays, même les moins affectés par la guerre. Outre les ruines à relever et les dommages à réparer, il y a de grands retards à regagner dans la modernisation et l'extension des installations productrices. D'autre part, l'offre de capitaux émanant de l'épargne privée est restreinte tant pour les placements à revenu fixe que pour les investissements à caractère spéculatif: le public est moins en mesure d'épargner que naguère; de plus, de trop fréquents mécomptes, notamment dans ses placements à l'étranger, l'ont découragé. Ces conditions peuvent changer dans le courant des dix ans à venir; en attendant, le crédit de la Colonie, la confiance dans sa monnaie et les possibilités d'y créer des entreprises rémunératrices, sont tels que ses demandes rencontreront sans doute une faveur particulière sur le marché des capitaux. Elle possède, en outre, des réserves. D'autre part, certains organismes internationaux peuvent suppléer à l'abstention des particuliers.

Dans les pages qui suivent, nous étudierons les besoins en capitaux, leurs sources probables et l'évolution du budget ordinaire, compte tenu des répercussions des investissements envisagés sur les dépenses et sur les recettes,

## **CHAPITRE I RECAPITULATION DES DEPENSES A ENGAGER.**

### ***Section I. — LE SECTEUR PRIVE.***

Il est évidemment malaisé d'estimer, avec quelque exactitude, le montant des capitaux que l'initiative privée engagera, au cours des dix prochaines années. dans la création et l'extension d'entreprises minières, manufacturières, de plantation ou d'élevage, dans l'accroissement des fonds de commerce et dans la construction d'habitations. Les perspectives qui motivent tel ou tel placement peuvent se modifier; pour le gros équipement, les possibilités de dépense seront fréquemment conditionnées par les délais de livraison.

Pourtant, nous possédons des indications sur les programmes des grandes sociétés<sup>8</sup>: nous pouvons nous former une idée des entreprises industrielles et artisanales que les besoins de la consommation intérieure feront vraisemblablement naître, ainsi que des cultures et élevages que l'entreprise européenne s'attachera probablement à développer. Nous pouvons de même prévoir l'impulsion que ces créations, jointes aux investissements des Pouvoirs Publics, donneront aux entreprises du commerce de gros et de détail, aux petits services de transports publics, à la construction de logements pour le personnel des entreprises privées. Il faut s'attendre à une expansion de l'industrie hôtelière. Enfin, nous pouvons espérer certains investissements de la part des indigènes eux-mêmes, dans des plantations, des constructions durables et des entreprises artisanales.

Dans une large mesure, les investissements privés et publics sont interdépendants, comme le sont aussi les revenus qu'ils procureront aux particuliers et aux Pouvoirs Publics. Incidemment, la collaboration entre les deux secteurs se marquera dans les installations médicales, scolaires et sociales que des employeurs créeront en faveur de leur personnel et qui, dans beaucoup de cas, seront accessibles à d'autres que leurs ouvriers et employés.

Le coût global de tous ces investissements privés peut s'estimer, pour la période décennale à une trentaine de milliards de francs ; non compris certaines installations d'utilité publique inscrites dans le programme des investissements publics, mais qu'il pourrait être jugé opportun de confier à l'entreprise privée.

## ***Section II. — LE SECTEUR PUBLIC.***

A. — Le tableau ci-dessous récapitule les montants auxquels sont évaluées les dépenses en capital à engager pour l'organisation et l'équipement de services d'intérêt général.

Le Plan ne prévoit pas d'installations d'ordre militaire, en dehors de celles couvertes en partie par la rubrique «bâtiments et logements administratifs». Sil y avait lieu de renforcer les moyens défensifs de la

---

<sup>8</sup> Ce qui revient à reconnaître que le Plan du Ministère des Colonies SUIT les décisions des Compagnies et d'y conforme au lieu de les déterminer et de les encadrer.

Colonie, la Belgique revendiquerait sans doute l'honneur d'assumer ces dépenses de souveraineté.

### **CAPITAUX A ENGAGER Tableau n° 83**

1. Approvisionnements en eau: 1.052.000.000 frs
2. Logements indigènes: 1.900.000.000 frs (x)
3. Hygiène et installations médicales 1.978.000.000 frs
4. Instruction des indigènes: 1.838.000.000 frs
5. Immigration et Colonat: 586.000.000 frs (x)
6. Transports:
  - par eau : 4.385.000.000 frs
  - par route : 6.100.000.000 frs
  - par rail : 1.263.000.000 frs ( 12.712.000.000 frs (x)
  - par air: 964.000.000 frs
7. Services publics:
  - Urbanisme et Bâtiments publics : 1.220.000.000 frs
  - Entreposage et conservation des produits : 250.000.000 frs
  - Cartographie et Géodésie: 112.000.000 frs (x)
  - Géologie et Hydrologie : 25.000.000 frs ( 1.865.000.000 frs
  - Météorologie: 28.000.000 frs
  - Télécommunications : 250.000.000 frs
8. Electricité: 1.909.000.000 frs
9. Développement agricole:
  - Recherche scientifique: 339.000.000 frs
  - Conservation des sols : 154.000.000 frs
  - Agriculture indigène : 625.000.000 frs ( 1.388.000.000 frs
  - Elevage indigène: 180.000.000 frs
  - Pêche et pisciculture : 90.000.000 frs

---

25. 228.000.000 frs

(x) Dépenses partiellement récupérables au cours de la période décennale

B. — Parmi ces investissements, on serait tenté de distinguer entre ceux dont bénéficiera spécialement la population indigène et ceux qui profiteront à l'économie générale de la Colonie. On rangerait volontiers dans la première catégorie, les dépenses relatives à l'approvisionnement



en eau, aux logements indigènes, aux services médicaux et scolaires destinés aux indigènes et — pour la presque totalité de la somme prévue — au développement agricole ; dépenses qui figurent à notre tableau pour près de 8 milliards. Mais cette distinction serait arbitraire,

En effet, la construction et l'équipement des moyens de transport contribueront à alléger l'effort que l'entretien des routes, le portage, le pagayage, le service manuel des bacs demandent aujourd'hui aux indigènes: la réduction du coût des transports donnera une plus-value aux produits indigènes et permettra de réduire le prix des articles de traite. Les installations d'entrepôt et les dispositifs destinés à la conservation des produits, hausseront la valeur des récoltes indigènes actuellement détériorées, en grande partie, par les intempéries et les parasites. Substituée à l'énergie humaine, l'électricité épargnera du travail et permettra de mieux rémunérer la main-d'œuvre dont le rendement sera accru<sup>9</sup>. D'autre part, les investissements publics ou privés procurent des emplois aussi durables que les entreprises qu'ils ont suscités. En outre, une population indigène plus saine, mieux nourrie, mieux logée, plus instruite et plus capable de produire et d'acheter, contribue à enrichir la population non indigène et même l'humanité entière.

S'il est équitable et nécessaire que la collaboration entre autochtones et non indigènes profite aux deux associés, ce sont manifestement les masses indigènes qui bénéficieront en ordre principal l'expansion économique de la Colonie.

C. — Les plans décennaux élaborés par la France et par la Grande-Bretagne pour le développement de leurs territoires non-autonomes en Afrique, réservent une part plus grande que le nôtre, aux entreprises agricoles gouvernementales ou parastatales.

Pour réduire leurs besoins de devises étrangères, la France et la Grande-Bretagne s'efforcent de trouver dans leurs territoires africains de plus amples sources en approvisionnement. (Cette considération justifie certaines subventions mises à la charge des contribuables métropolitains). Or la production congolaise des principaux articles

---

<sup>9</sup> Il faut rapprocher ceci des critiques de Ryckmans disant que, dans la Colonie, on n'investit jamais pour remplacer l'homme par la machine, parce que « *la sueur du Noir est moins chère que l'essence* ».

agricoles d'exportation notamment des oléagineux, du coton, des fibres et du café — dépasse dès à présent les besoins des manufactures et de la consommation belges. L'effort gouvernemental doit viser en premier lieu à promouvoir des cultures, plantations et élevages pour la consommation intérieure et spécialement pour l'alimentation meilleure de la population indigène ; pareil développement, se poursuivant dans une multiplicité de petites fermes, demande relativement peu de gros outillage et d'installations coûteuses. Sans doute, faut-il équiper convenablement les communautés et coopératives indigènes, mais en vérité l'enseignement agricole — à l'école et dans les champs -- la conservation des sols et l'étoffement des cadres constitueront chez nous les principales dépenses.

D. — Les investissements publics du Plan Décennal britannique pour les territoires non-autonomes d'Afrique étaient évalués, dans la loi du 1945, à 136 millions de livres, soit à l'équivalent d'environ 24 milliards de francs. Des extensions, prévues depuis, pour certains ports et voies ferrées, feront vraisemblablement dépasser cette prévision. Les subventions du Trésor britannique, mises à la disposition d'un organisme parastatal — le *Colonial Development and Welfare Fund* — ont été fixées à 47.200.000 Livres (environ 8.300 millions de francs). Les deux tiers de la dépense globale seraient ainsi couverts par les territoires eux-mêmes au moyen de leurs bonis budgétaires et de fonds d'emprunt. Il est intéressant de noter à ce propos que des municipalités coloniales sont autorisées à emprunter sur leur crédit propre: ainsi la cité du Nairobi vient démettre sur le marché de Londres, un emprunt de 1.500.000 Livres. Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies est habilité à concurrence de la somme globale fixée par la loi du Plan, à approuver les dépenses d'investissement à mesure que les Gouvernements Coloniaux lui soumettent des plans partiels.

Le Plan Décennal élaboré en France, par la Commission de Modernisation des Territoires d'outre-mer, prévoit une dépense globale de 190 milliards de francs français, somme équivalant environ à 70 milliards de nos francs, au moment où le Plan a été établi (1910). Près de la moitié de ce montant est destiné au développement des moyens de transport.

Comparé à ces deux Plans, le nôtre ne paraît ni trop ambitieux ni trop timide. Si la population des territoires non-autonomes que la Grande-Bretagne gouverne en Afrique est beaucoup plus nombreuse

que celle du Congo elle est estimée à 47 millions d'individus, dont 75.000 personnes de race blanche (environ 37.000 au Kenya seul) — la dispersion même de la population congolaise et le fait, quelle est en grande partie fort éloignée d'un port de mer, nécessitent des installations relativement nombreuses, rendent les voies de communication particulièrement longues et alourdissent le coût des investissements.

En engageant les dépenses projetées pour le relèvement moral et matériel de cette population, nous accomplirons comme il convient, nos devoirs envers elle et envers la communauté des nations<sup>10</sup>.

## **CHAPITRE II SOURCES DES CAPITAUX A ENGAGER.**

### ***Section I. — OBSERVATIONS S'APPLIQUANT AUX INVESTISSEMENTS TANT PRIVÉS QUE PUBLICS.***

Les fonds de l'épargne privée vont aux investissements répondant le mieux à trois conditions si bien connues que l'on voudra bien nous excuser de les rappeler

A. — Le rendement attendu doit être assuré et d'un taux satisfaisant. A moins d'une pléthore de disponibilités à la recherche de placements, les demandes d'argent comportant une rémunération relativement élevée et un haut degré de sécurité, seront seules satisfaites. Si un solliciteur de capitaux ne peut promettre sans imprudence la rémunération attendue, force lui sera d'ajourner sa demande jusqu'à ce que les exigences du marché se modèrent.

B. — Le placement ne peut être entaché d'un risque de moins-value; des chances de plus-value en augmentent l'attrait. En conséquence, il importe que le solliciteur de capitaux, qui envisage des appels répétés au marché, évite de faire croire aux bailleurs de fonds qu'ils pourraient obtenir plus tard des placements semblables à des conditions plus favorables. Mieux vaut, si possible, s'abstenir d'une émission d'obligations ou d'actions sur un marché saturé que d'attacher à l'émission nouvelle des avantages tels qu'ils déprécient les titres précédents. Selon toute probabilité, le Congo restera dans l'heureuse situation de n'avoir pas à compter sur un seul marché pour son approvisionnement en capitaux.

---

<sup>10</sup> On aura reconnu un appel du pied à l'ONU, qui n'est d'ailleurs pas tellement discret !

C. — Les bailleurs de fonds doivent être assurés de toucher les revenus de leurs placements et de recouvrer normalement le principal, dans la monnaie dans laquelle ils ont engagé leur épargne. La balance des paiements extérieurs du Congo a été constamment favorable. A l'égard de la Belgique, l'accomplissement de son service financier est aisé. En effet, dans ses relations avec la Métropole, ses exportations dépassent très largement ses importations, y compris les éléments invisibles de la balance commerciale, bien que la grosse partie de ses paiements d'intérêts, de dividendes, de pensions, de remises d'épargne, de prêts et d'assurances revienne à des personnes résidant en Belgique. De plus son Institut d'Emission possède actuellement à charge du Trésor Belge, des créances pour environ 4 1/2 milliards. Le solde de sa balance des paiements couvre ses besoins en devises étrangères, spécialement en dollars des Etats-Unis.

L'exécution du Plan Décennal aura pour effet d'augmenter tant les exportations que les importations. Le développement de productions destinées à la consommation intérieure réduira la demande de certains articles mais les dépenses d'équipement et les productions nouvelles, pour la consommation intérieure ou pour l'exportation, provoqueront une forte expansion des revenus, qui amplifiera la demande d'articles d'importation. Une grande partie de la capacité d'achat ainsi créée échera aux fournisseurs indigènes de travail, de services ou de produits et grossira la demande d'articles de traite : tissus, vêtements, émaillés, verroterie, conserves, bicyclettes, machines à coudre, tôles de toiture, etc<sup>11</sup>.

Un décalage dans le temps se produira nécessairement entre l'accroissement des importations — équipement et articles de consommation — et l'accroissement des exportations. En conséquence, il conviendra de constituer des réserves, en francs belges ou en monnaies étrangères, proportionnées aux paiements additionnels à effectuer par la Colonie.

---

<sup>11</sup> De l'avis unanime des observateurs ayant connu le Congo à cette époque, la bicyclette et la machine à coudre étaient alors les deux produits vedettes de la consommation congolaise. Ce ne sont pas des produits de pure consommation, mais en partie des investissements. La machine à coudre permet de réaliser des travaux de broderie sur les vêtements en pagne, dont la façon peut dépasser la valeur du tissu. La bicyclette, en milieu rural, sert à convoyer au marché d'énormes charges de légumes.

Les considérations précédentes contribueront à déterminer le choix des sources auxquelles la Colonie puisera pour le financement du Plan.

## ***Section II --- LES BAILLEURS DE CAPITAUX.***

### **PARAGRAPHE I. — AU SECTEUR PRIVE**

#### **1 LE MARCHE CONGOLAIS.**

Les grandes et moyennes entreprises ont accumulé de très substantielles disponibilités au cours des récentes années d'essor. On peut les évaluer à quelque 6 milliards. Elles sont destinées principalement à des investissements par autofinancement. La modération du régime fiscal congolais en a encouragé la formation<sup>12</sup>.

Bien des investissements ont été retardés par la lenteur des livraisons de matériel et la difficulté de recruter et d'adapter le personnel de relève ou de complément. D'autre part, par suite de retards dans les transports intérieurs, les maisons de commerce ont dû affecter une quotité anormale de leurs moyens à des achats de marchandises et de produits, au point d'être obligées de recourir, dans une mesure exceptionnelle, à des crédits bancaires. L'accélération des transports qui constitue un des objectifs du Plan, créera des disponibilités.

Enfin, les agents de l'Etat et des sociétés possèdent au Congo une épargne appréciable, qu'ils voudront sans doute placer en partie dans des titres d'entreprises nouvelles ou cherchant à s'étendre. L'organisation d'un marché local pour des valeurs congolaises est envisagée, en même temps qu'un contrôle des émissions qui y seront offertes.

Même si une dépression économique survenait au cours de la décennie, et qu'une portion des réserves des sociétés devait servir égaliser les distributions annuelles de dividendes, il semble certain qu'une grande partie des capitaux nécessaires à l'extension et à la création d'entreprises européennes, pourrait être tournée par l'épargne, ancienne et nouvelle, de la Colonie.

---

<sup>12</sup> Admirons encore une fois l'élégance et la bénignité du vocabulaire. Les « années d'essor », ce sont les profits de guerre, qui n'ont guère été écornés, nous avoue-t-on par la fiscalité, encore que l'on ait poussé les hauts cris à propos de la « rage taxatoire » de Ryckmans.

Aux investissements d'origine européenne s'ajouteront ceux que des indigènes feront dans leurs entreprises propres, soit individuellement, soit par un effort tribal ou coopératif, et qui formeront au total un capital important.

## 2. -- LE MARCHE BEIGE.

Aucune restriction n'est apportée aux transferts de fonds de Belgique vers la Colonie quand ils sont destinés à des investissements. En 1948, les transferts de ce genre, effectués à l'intervention de la Banque du Congo Belge, se sont élevés à 508 millions. Ce montant comprend des remises de particuliers installant dans la Colonie et des remises de sociétés.

Selon l'institut National des Statistiques, les émissions nettes -- les souscriptions d'argent frais — de sociétés coloniales en Belgique, ont été de 495 millions un 1948. Une partie seulement de cette somme est comprise dans le montant précité de 508 millions puisqu'une portion de l'argent ainsi recueilli a été évidemment réservée à des dépenses — achats d'outillage et autres — hors du Congo, et spécialement en Belgique.

Le marché belge des valeurs mobilières en 1948 a été peu favorable à des émissions nouvelles. En raison de l'expansion économique et en particulier, des activités que susciteront les dépenses du secteur public, la Colonie ouvrira un vaste champ à des investissements intéressants. Il est certain que la plupart des occasions ainsi offertes seront saisies par l'épargne belge, qui a fourni dans le passé une part prépondérante des capitaux engagés dans notre Colonie.

## 3. — LES MARCHES ETRANGERS.

L'initiative privée étrangère sera sans doute désireuse participer à ces investissements. Il faut espérer que les restrictions édictées actuellement, dans nombre de pays, à l'exportation des capitaux seront levées bien avant l'expiration de la période décennale. A l'heure présente, la liberté d'effectuer des placements à l'étranger n'existe guère qu'aux Etats-Unis et en Suisse.

Selon toute probabilité, des entreprises coloniales voudront et pourront trouver des capitaux aux Etats-Unis. Indépendamment de concours privés, elles s'adresseront peut-être à l'import-export Bank, qui finance des commandes passées à des fabricants américains; la

Banque Mondiale, qui s'intéresse au développement d'entreprise d'utilité générale ; ou au Gouvernement Américain lui-même, qui s'est offert en termes généraux, à fournir de « l'aide aux pays retardataires » dans le « quatrième point de la Déclaration Truman ».

Il sera peut-être jugé opportun de prendre des dispositions pour coordonner les appels du secteur privé congolais aux marchés étrangers de façon qu'ils ne se nuisent pas mutuellement et qu'ils n'entrent pas en compétition avec les besoins du secteur public.

## **PARAGRAPHE II. — AU SECTEUR PUBLIC.**

### **1. — LES RESSOURCES DU TRESOR COLONIAL AUTRES QUE LES FONDS DEMPRUNT.**

La Dette consolidée de la Colonie s'élève à 2.775 millions (au lieu de 3.993 millions au 31 décembre 1939). Elle comprend pour 1.200 millions de titres de Dette perpétuelle délivrés, en 1917, au Fonds du Bien-être Indigène et à l'institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale. La Dette flottante est de 1.065 millions, mais les seuls porteurs de Bons du Trésor sont le Fonds du Bien-être Indigène et l'Otraco, pour lesquels ils constituent un placement d'attente. Tous les Bons entre des mains privées (le montant en était de 430 millions au 31 décembre 1939) ont été remboursés.

La Dette indirecte (capitiaux garantis) s'élève à 1.287 1/2 millions (au lieu de 1.369 millions au 31 décembre 1939) ; mais la garantie ne joue guère: la charge prévue au budget en cours n'est que de frs. 6.830.000.

Le Trésor Colonial se trouve aujourd'hui dans cette situation extraordinaire de posséder des avoirs en banque et des encaisses égalant à peu près le total de sa Dette directe. Sans doute, une grosse partie de ces disponibilités a pour contrepartie des engagements, notamment envers le Fonds du Bien-être Indigène et l'Irsac, et des dépôts de tiers, tel l'avoir du Service des Chèques Postaux. Cependant, il est probable que les dépôts se renouvelleront d'une façon presque continue — ou même qu'ils augmenteront. Il n'en sera pas moins prudent de conserver d'amples disponibilités, comme fonds de roulement; elles pourraient au besoin servir partiellement à des avances ou autres investissements à court terme.

Les disponibilités actuelles proviennent principalement de bonis budgétaires et d'allocations au «Fonds de Crise» imputées au budget des dépenses ordinaires. Leur montant serait beaucoup plus élevé si ces recettes n'avaient été employées en partie au remboursement de Bons du Trésor et à des dépenses extraordinaires, y compris la portion des dépenses de guerre dont la Belgique n'a pas assumé la charge. (On sait que la Métropole s'est généreusement substituée à la Colonie en reprenant à son compte des obligations de la Dette consolidée congolaise, à concurrence du montant des dépenses de guerre, déduction faite du coût des travaux et du matériel ayant enrichi l'économie coloniale).

Une allocation de 450 millions est inscrite au budget des dépenses ordinaires pour 199 en faveur du «Fonds de Crise ». Il est envisagé de remplacer celui-ci dans les budgets subséquents par un «Fonds d'Egalisation des Budgets», auquel seront portés des allocations imputées au budget ordinaire et les bonis accusés par les comptes de ces budgets. Alimenté par les allocations et bonis des années antérieures, le «Fonds de Crise», auquel le Fonds d'Egalisation succédera, suffit en comptabilité à couvrir des malis éventuels pour un total considérable ; nous pourrions donc affecter les allocations et bonis futurs aux dépenses prévues dans le Plan. Mais c'est la situation de la trésorerie que nous considérons ici, et il est de bonne politique d'accumuler des réserves effectives suffisantes pour couvrir, le cas échéant pendant plusieurs années, des malis du budget ordinaire. Nous ferons donc abstraction de ces réserves dans l'estimation de la somme à emprunter pour l'exécution du Plan.

D'autre part, nous devons tenir compte des faits suivants

A. — Le Fonds du Bien-être indigène interviendra pour un milliard dans les dépenses à engager pour le Secteur Public. Il dispose déjà d'une partie notable de ce milliard et une grande partie du complément lui sera fournie à charge du budget ordinaire, par les intérêts sur les obligations et Bons du Trésor émis ou à émettre en sa faveur. De plus, il est chargé de coordonner les investissements de bien-être indigène des entreprises privées avec les siens et il aidera les Caisses de chefferie et de secteur disposant actuellement d'un avoir d'environ 200 millions et dont les recettes croîtront, à effectuer des investissements entrant dans le cadre du Plan. On peut évaluer à environ



2 milliards la somme, comprise dans le total de 25.656 millions, que le Trésor ne sera pas appelé à décaisser.

B. — Certaines dépenses portées au Plan seront récupérables avant l'expiration de la période décennale. Il en est qui ne seront consenties qu'à titre d'avance. Il faut espérer qu'un grand nombre d'indigènes achèteront les logements que les Pouvoirs Publics auront fait construire à leur intention. Il est prématuré de déterminer si et dans quelle mesure les entreprises d'électricité et de chemin de fer seront financées par l'émission d'actions offertes en souscription. Mais en tout cas, les tarifs de ces entreprises seront conçus de façon à comporter des amortissements financiers. Estimons provisoirement à 1 ½ milliard la somme que ces recouvrements dispenseront le Trésor d'emprunter.

C. — Le Plan comporte des investissements qui, selon la pratique des récents budgets ordinaires de la Colonie, figurent sous la rubrique « dépenses exceptionnelles » comme n'étant pas directement productrices de recettes, encore quelles augmentent de façon durable l'équipement de la Colonie. Les crédits prévus à ce titre, pour 1949, s'élèvent à fr. 600.300.000.

En admettant que cette pratique continue d'être appliquée, nous pouvons estimer à 2 milliards — ce qui paraît une sous-estimation — les investissements de l'espèce qui seront couverts au moyen de recettes ordinaires.

D. — Enfin, nous ne mentionnerons que pour mémoire les apports gratuits de biens et de services que la Colonie recevra peut-être du dehors pour la réalisation de certains projets auxquels leur caractère scientifique, humanitaire ou d'utilité générale conférerait un intérêt international. Compte tenu de ces divers éléments, la somme globale à emprunter pour l'exécution du Plan est ramenée à quelque 20 milliards, soit en moyenne 2 milliards par an.

\*

Cette somme est énorme au regard du montant modique auquel la Dette Congolaise a été réduite, mais la modicité même des engagements actuels implique que le patrimoine de la Colonie est pratiquement sans passif. Faut-il rappeler qu'il comprend, indépendamment de ses revenus fiscaux et des biens domaniaux immobiliers encore inexploités, un portefeuille de valeurs mobilières qui pouvait être évalué à frs. 8.160.752.510, sur la base des cours en bourse vers la mi-mai 1949?

Lorsque feu le Ministre Louis Franck présenta aux Chambres en avril 1921, son Plan Décennal de travaux publics (document parlementaire n° 235) il évalua à 660 millions la dépense à engager, En fait, les conditions défavorables du marché de 1921 à 1925 l'obligèrent à émettre des emprunts pour 800 millions ; (le produit net de ces émissions ne fut que de 664.745.000 fr.) Ce programme d'investissements comportait l'aménagement de voies navigables et de ports ; le développement du réseau routier ; des travaux publics et sanitaires, notamment dans les centres urbains ; en outre, des extensions considérables du réseau ferré : achèvement du chemin de fer de Bukama au Lualaba, chemin de fer du B.C.K., chemin de fer du Mayumbe, tronçon du chemin de fer du Benguela en territoire belge, et chemin de fer reliant Stanleyville à Bumba et aux mines de Kilo-Moto (la construction du réseau des Vicicongo fut substituée à ce dernier projet.)

Depuis 1921, trois dévaluations ont consacré la diminution du pouvoir d'achat du franc congolais, comme du franc belge, et d'autres causes, nullement particulières à l'économie congolaise, ont contribué à hausser grandement le coût de l'outillage, des matériaux et de la main-d'œuvre.

L'équivalent actuel d'une dépense de 660 millions en 1921 peut être évalué à 10 milliards au bas mot. Or, l'économie congolaise s'est singulièrement développée entre temps et les recettes et dépenses du Trésor Colonial ont augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que celle de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie ; à preuve, ce petit tableau comparatif des prévisions budgétaires

Exercice 1921	Exercice 1948
Voies et moyens . fr. 67.510.635	fr. 3.703.894.000
Dépenses ordinaires . fr. 82.610.505	fr. 3.604.048.000

Le multiplicateur est de  $53 \frac{1}{3}$  pour les recettes, de  $43 \frac{2}{3}$  pour les dépenses. De plus, le Plan actuel comporte plus d'éléments que le programme de M. Franck.

Les dépenses de tous genres imputées aux budgets de la période décennale 1921- 1930 se sont élevées au total à 3.741 millions.

Assurément, il est bien moins hardi d'emprunter aujourd'hui 20 milliards qu'il ne l'était d'engager les investissements du Plan de 1921: quand M. Franck introduisit son programme, la moyenne annuelle des

dépenses à couvrir par l'emprunt égalait la recette ordinaire de l'exercice en cours ; cette fois, elle n'équivaudra qu'à 44 % des recettes prévues au budget des voies et moyens de 1919.

## 2. — LE RECOURS A L'EMPRUNT.

### A. -- *Le marché intérieur de la Colonie*

Comme nous l'avons exposé plus haut, il existe actuellement au Congo une abondance d'épargne prête à être investie, mais le gros de cet argent est destiné à étendre et à créer des entreprises privées ou à égaliser les revenus dans l'éventualité d'une dépression.

Des obligations à long terme ne trouveront vraisemblablement preneur dans la Colonie que pour un montant limité. Des placements de l'espèce ne répondent ni aux besoins des entreprises ni au tempérament de la plupart des coloniaux. Cependant ils intéressent une section de la population européenne et ils conviennent aux institutions d'assurance et de prévoyance. Les souscriptions locales à pareilles émissions pourraient atteindre 1 1/2 milliards.

Une partie plus considérable de l'épargne d'attente sera engagée volontiers dans des Bons du Trésor, principalement à court terme, partiellement à 2 ou 3 ans d'échéance. Peut-être serait-il expédient d'étendre le montant des créances sur le Trésor Colonial que la Banque du Congo Belge est actuellement autorisée à posséder aux termes de sa Charte. Ainsi elle pourra détenir, dans une proportion raisonnable, des Bons du Trésor congolais souscrits ou escomptés par elle en contrepartie de ses engagements. Bien que les disponibilités actuelles soient appelées à décroître avec la réalisation des programmes en cours et à fondre en cas de dépression, on peut prévoir que 3 à 4 milliards seront constamment engagés dans des placements à court ou à moyen terme, s'il est jugé opportun, de recourir à ce mode de financement.

Il va sans dire que ce mode ne convient pas lorsqu'il s'agit de défrayer des investissements de longue durée ; mais il peut être employé à titre temporaire, en attendant qu'une émission d'obligations puisse se faire dans des conditions favorables. En ce cas, il offre l'avantage d'alléger la charge du Service Financier tant que les investissements ne sont pas encore — directement ou indirectement — productifs de recettes.

Le montant des billets et monnaies métalliques dans les mains de la population indigène, peut s'évaluer à près d'un milliard. Cependant celle-ci ne s'intéresse guère actuellement à des placements à long terme, si ce n'est dans ses propres entreprises. Entre indigènes, les prêts d'argent se font d'ordinaire, à des taux exorbitants : en général, l'épargne n'est pratiquée qu'en vue de dépenses imminentes, telles le paiement d'une dot ou un achat de quelque importance. La vente à tempérament d'outils et de biens de consommation durables, mais surtout habitations est la mieux adaptée à pareils besoins d'épargne ; de même, la création de «caisses dotales» aux fins du mariage coutumier.

D'autre part, l'habitude des dépôts d'épargne est assurément susceptible de développement. La Banque du Congo Belge en détient, une vingtaine de millions et quelques centaines de mille francs sont confiés à des directeurs décollés ou à des employeurs. Leur montant augmentera sans doute à mesure que la population indigène s'enrichira ; il constitue un fonds qui se renouvelle dont les dépositaires pourront investir une bonne partie. Mais durant la période d'exécution du Plan, ce ne sera jamais là qu'un petit appoint à nos emprunts

L'avoir des Caisses de chefferie et de Secteur peut y contribuer davantage. Comme dit plus haut, il s'élève à environ 200 millions et se renouvelant également, il tendra à croître avec les allocations qui l'alimentent. Une partie de cet avoir pourrait être constamment investie à court terme.

Somme toute, selon que des émissions de Bons du Trésor interviennent ou non dans le financement du Plan, la participation de l'épargne locale variera vraisemblablement entre deux et six milliards. Les appels aux marchés extérieurs portent donc sur un montant compris entre 14 et 18 milliards.

### *B. — Le marché belge.*

Qu'il s'agisse d'emprunter en Belgique 14 à 18 milliards — soit annuellement, en moyenne, un dixième de ces sommes — le marché métropolitain pourra manifestement y faire face et les titres de la Dette Congolaise seront assurés de la faveur de l'épargne belge. Mais nous avons déjà fait allusion à diverses considérations qui inclinent à ne recourir à celle-ci que pour une partie du financement du Plan.

En effet, il y sera fait appel pour le gros des besoins du secteur privé, où les entreprises belges continueront naturellement d'occuper

une place prépondérante. Ensuite, le Trésor Belge devra emprunter largement durant la même période pour la restauration et pour l'équipement du pays. Il faut éviter que le Trésor Colonial entre sans nécessité en compétition avec lui ou avec les emprunteurs privés, risquant ainsi de hausser pour tous le loyer de l'argent. Les emprunts de la Colonie ne doivent pas avoir pour effet de déprimer, si peu que ce soit, le cours de la rente belge. En outre, dans la mesure où les investissements de la Colonie impliquent ou provoquent des importations payables en devises étrangères, mieux vaut que le Congo se procure ces devises par son crédit propre plutôt que de puiser dans les réserves de la Banque Nationale de Belgique pour convertir en monnaies étrangères le produit d'emprunts recueilli en francs belges. Enfin, nous devons, en principe, nous adresser au marché où les conditions du moment sont, les plus avantageuses, de façon à ne pas grever de charges évitables, le budget et l'économie même de la Colonie.

### C. — *Les marchés étrangers.*

Dans son rapport à la Conférence de Berlin (séance du 1er décembre 1884) sur le projet de Déclaration concernant la liberté de commerce dans le Bassin du Congo, le Baron Lambert, fit l'observation suivante « *Le concours des capitaux étrangers doit être rangé, avec la liberté commerciale, parmi les auxiliaires les plus utiles de l'esprit d'entreprise, soit qu'il s'agisse de l'exécution des travaux d'intérêt général, soit que l'on ait en vue de développer la culture des produits naturels du sol africain* ».

Dans cet esprit, le Congo n'a cessé de faire bon accueil aux capitaux étrangers cherchant à participer à des emprunts publics ou à s'engager dans des entreprises privées. Il n'a jamais manqué à ses engagements envers ses prêteurs et l'entreprise étrangère s'est toujours exercée librement sous la protection de ses lois.<sup>13</sup>

Nous ne tolérerons aucune ingérence étrangère dans l'administration de la Colonie et refuserons toute offre de concours qui serait subordonnée à des conditions pouvant impliquer pareille

---

<sup>13</sup> La référence à Berlin est malheureuse car, si la Belgique a respecté scrupuleusement la liberté du commerce, Léopold II avait été fort loin de faire de même pendant sa « nouvelle politique économique », ce qui l'avait d'ailleurs fâché avec, précisément, Lambert !!!

ingérence: mais les apports financiers ne visant qu'un placement satisfaisant, seront les bienvenus.

Pour ses emprunts, la Colonie répondra de préférence aux demandes de l'épargne nationale, congolaise et métropolitaine. Si les considérations indiquées ci-dessus nous amenaient à nous tourner vers des marchés étrangers, auxquels de ceux-ci nous adresserions-nous?

Dans les circonstances actuelles, des obligations de la Dette Congolaise ou des obligations dont le service serait garanti par la Colonie, ne trouveraient vraisemblablement preneur, à l'étranger qu'en Suisse et aux Etats-Unis. Cependant, d'autres marchés peuvent s'ouvrir au cours des dix prochaines années.

Pour les investissements publics comme pour ceux du secteur privé, la Colonie peut chercher des capitaux dans les instituts d'épargne et d'assurance, dans des sociétés à portefeuille, et, à l'intervention d'établissements financiers, chez les épargnants particuliers. Elle peut aussi, comme le secteur privé, solliciter l'expert-Import Bank américaine et la Banque Mondiale. N'empruntant qu'à des fins d'intérêt général et d'une utilité économique certaine, et offrant toutes les garanties morales et matérielles souhaitables, elle est assurée de trouver au dehors les concours nécessaires.

### **CHAPITRE III. REPERCUSSIONS DES INVESTISSEMENTS ENVISAGES SUR LE BUDGET ORDINAIRE DE LA COLONIE.**

Comment se présentera le budget ordinaire pour l'exercice suivant l'année de l'exécution finale du Plan? Des pronostics sont forcément très hasardeux.

Si dans tous les pays, les dépenses courantes du Trésor sont beaucoup moins flexibles que les recettes, il en est particulièrement ainsi dans un pays neuf, comme le Congo, où les revenus imposables trouvent, directement ou indirectement, leur source principale dans les exportations.

Les matières premières et denrées que la Colonie peut fournir répondent à des besoins pratiquement illimités de l'humanité. Sa capacité d'en produire sera considérablement accrue par les investissements, privés et publics, prévus à notre programme. Mais nul ne saurait prévoir, dix ans d'avance, ni les quantités des produits congolais qu'il sera possible d'exporter, ni leur prix : ils dépendront de

la capacité d'achat des marchés extérieurs et de la concurrence mondiale.

Ces dernières années, les prix -- pour l'or excepté — ont été nettement favorables. Ils marquent aujourd'hui un fléchissement. Rappelons d'ailleurs que, dans le passé, les prix des matières premières et des denrées de grande consommation ont toujours été plus sensibles à la conjoncture que ceux des articles manufacturés.

Pourtant, la Charte de La Havane prévoit des accords internationaux en vertu desquels les prix des produits de base seraient stabilisés. D'autre part, un des objectifs du Plan est précisément de développer les échanges intérieurs. Une baisse générale des prix diminuerait pour le Trésor comme pour l'entreprise privée, le coût des fournitures importées, et influencerait, sinon sur les salaires, du moins sur les traitements, qui varient jusque un certain point, au Congo, avec l'index du coût de la vie. Il n'en est pas moins vrai que les dépenses sont beaucoup plus rigides que les recettes. (C'est pourquoi notre programme comporte comme il est dit plus haut, le maintien et la dotation d'un fonds de réserve substantiel).

Il est moins difficile de chiffrer l'augmentation des dépenses ordinaires qui résultera nécessairement de la réalisation du Plan que dévaluer l'accroissement probable des recettes fiscales.

### ***Section I. — AUGMENTATION DES DEPENSES ORDINAIRES.***

Les dépenses additionnelles du budget ordinaire comprendront en premier lieu, la charge des emprunts émis pour exécuter le Plan.

Supposons que le montant des obligations nouvelles restant en circulation soit de 17 milliards et qu'elles soient remboursables en 25 annuités : à prendre les choses au pire, selon que le taux d'intérêt est du 4,4 1/2 ou de 5 %, l'annuité d'un emprunt de ce type égalerait 6,4, 6,7 ou 7,1 % du principal. Supposons encore que l'annuité soit de 7 % dans le cas qui nous occupe (bien que la Colonie puisse espérer des conditions sensiblement plus favorables en moyenne, les capitaux du Plan Marshall pouvant s'obtenir à 2 1/2 %, ceux de la B.I.R. à 3 et 3 1/2 %) : le budget serait grevé de 1.190 millions.

**DÉPENSES RÉCURRENTES ISSUES DU PLAN.**  
(autres que les charges financières).

Tableau n° 84

1. Immigration et colonat : .....	Frs...	15.000.000	
2. Hygiène et installations médicales : .....		633.000.000	
3. Instruction des indigènes : .....		300.000.000	
4. Services publics :			
Cartographie et géodésie	50.000.000	(	
Géodésie et hydrologie	27.000.000	(	
Météorologie	30.000.000	(	201.000.000
Télécommunications	34.000.000	(	
Bâtiments publics	60.000.000(x)	(	
5. Développement agricole :			
Recherche scientifique	127.000.000	(	
Conservation des sols	80.000.000 (xx)	(	
Agriculture indigène	217.000.000	(	571.000.000
Élevage indigène	97.000.000	(	
Pêche et pisciculture	50.000.000	(	
			<hr/> 1.720.000.000
(x) 5% du coût estimé à 1.200 millions			
(xx) Y compris la sylviculture			

On constatera qu'environ les trois-quarts des dépenses ainsi ajoutées aux budgets annuels, se feront au profit immédiat de la population indigène.

D'autre part, les services créés ou étendus en exécution du Plan impliquent des dépenses récurrentes : personnel supplémentaire, renouvellement du matériel, entretien des constructions. Le tableau ci-dessous donne les évaluations de ces dépenses. Il reproduit les rubriques du tableau des «dépenses à engager» dont il omet toutefois les investissements directement productifs : leurs frais d'exploitation doivent en principe être couverts par des taxes rémunératoires et les routes : leur entretien coûtera vraisemblablement moins que celui des pistes qu'elles remplacent. Les charges additionnelles de la Dette et les autres dépenses récurrentes forment un total de 2.910 millions. Sauf modification des traitements, salaires et prix des fournitures, les dépenses du budget ordinaire (prévisions pour 1949 : 4.460 millions) seraient augmentées de près de 65 %.

Toutefois, le total des dépenses ordinaires pourrait, comme il est dit à la Section III, n'être accru que de 42 % si, en cas de nécessité, les 450 millions au Fonds de Crise et les 600 millions de dépenses exceptionnelles étaient biffés des prévisions.

Une progression aussi forte des recettes ordinaires peut-elle raisonnablement être prévue?

**Section II. — AUGMENTATION DES RECETTES ORDINAIRES.**



Le tableau suivant est significatif du rythme auquel l'économie congolaise et par suite, ses facultés constitutives se sont développées au cours des quatre dernières périodes décennales. (En raison des variations de la valeur d'échange de la monnaie congolaise, nous mettons en regard des montants perçus en francs, leur contre-valeur en dollars U.S.A. au change moyen de l'année considérée).

**BUDGET DES VOIES ET MOYENS.**

Tableau n° 85.

Exercice	en francs	Recettes effectuées contre-valeur en \$ U.S.A.
1921	7.500.000 frs	5.600.000 frs
1930	635.000.000 frs	17.700.000 frs
1939	741.000.000 frs	25.000.000 frs
1948	3.850.000.000 frs (x)	87.700.000 frs

(x) Chiffre provisoire (prévision budgétaire : 3.703 millions)

La progression de 1921 à 1930 résulte certainement en grande partie de l'exécution du Plan de M. Franck. Si l'accroissement de 1930 à 1939 a été relativement faible, il faut tenir compte que, durant cette période, le Congo a subi les effets d'une dépression économique mondiale. En revanche, le Trésor Colonial a bénéficié, en 1948, des prix anormalement élevés des produits exportés.

**Section III. — L'EQUILIBRE DU BUDGET ORDINAIRE.**

Contre les répercussions d'un déclin des prix sur les recettes fiscales — spécialement par suite de la moins-value des droits de sortie — nous trouverons dans le budget ordinaire de la Colonie, diverses sauvegardes de nature à en assurer l'équilibre

A. — Les crédits sollicités pour 1949 comprennent une allocation de 450 millions au Fonds de Crise et 600 millions de dépenses exceptionnelles. De telles prévisions, si utiles soient-elles, pourraient au besoin être différées. Déduction faite de ces sommes, les dépenses seraient ramenées de 4.460 à 3.410 millions, de sorte que l'accroissement de charges résultant de l'exécution du Plan ne porterait le total des dépenses courantes pour l'exercice suivant cette échéance, qu'à 42 % (au lieu de 65 %) du chiffre prévu pour l'exercice 1949. Ce total pourrait même être notablement diminué : plusieurs éléments du tableau de dépenses récurrentes sont manifestement susceptibles d'une

réduction temporaire. Le montant des dépenses ordinaires incompressibles s'élèverait dès lors à environ 6 milliards.

B. — La contribution actuelle de l'impôt indigène au budget des Voies et Moyens, est minime. Pour l'exercice 1949, elle est évaluée à 201 millions, soit à environ 19 francs par tête habitant.

Les perceptions effectuées en 1940 furent de 129 millions; elles atteignaient déjà 111 1/2 millions en 1931. Le produit de cet impôt a donc marqué une progression insignifiante comparativement au nombre croissant des indigènes salariés ou vendeurs de produits et aux taux de leurs rémunérations, hausses notamment en raison des dévaluations successives de la monnaie.

Il en est ainsi pour deux causes. Le barème de l'impôt indigène a été fixe, d'année en année, compte tenu du renchérissement des articles de traite, afin de ménager les revenus réels des contribuables. De plus, les droits de sortie, dont l'échelle est mobile, tendent à stabiliser les prix intérieurs des produits et par suite, les salaires. (Des fluctuations, difficilement compréhensibles pour les fournisseurs indigènes de services et de produits, sont atténuées de ce fait).

Une baisse des prix des produits exportés atteindrait le produit des droits de sortie, mais pas nécessairement dans la même mesure, les profits des exportateurs ni les revenus de leurs collaborateurs indigènes. Les exportateurs trouveraient probablement une certaine compensation dans une diminution du coût des articles importés, et en particulier, de ceux qu'ils fournissent à leurs travailleurs à titre de prestations en nature; les indigènes, dans la baisse des prix des articles de traite. Mais surtout -- faut-il rappeler que tel est l'objectif primordial du Plan — les revenus de la masse des indigènes seraient grandement accrus: plus efficace, leur travail pourra être mieux rétribué et la quantité des produits de leurs cultures et de leurs élevages sera augmentée, en même temps que leur prix.

Dès lors, il sera possible et raisonnable de réclamer des indigènes une contribution plus forte aux recettes du Trésor sans que l'amélioration de leur bien-être ne soit compromise.

C. — Les investissements, privés et publics, prévus pour cette période décennale, provoqueront une expansion générale du revenu national de la Colonie. L'évolution du budget des Voies et Moyens indiquée dans le tableau ci-dessus reflète l'impulsion que le Plan

précédent d'abord, l'effort de guerre ensuite, ont donnée à l'économie du pays. Le Plan nouveau agira de même.

Une estimation du revenu national congolais en 1948 et dans l'année qui suivra la réalisation du Plan a été tentée. Voici les conclusions de cette étude

Abstraction faite des échanges de biens et de services opérés sans paiements en argent — notamment entre indigènes — le revenu national de 1948 peut être évalué à 17.925 millions. L'estimation du revenu futur est forcément beaucoup plus hypothétique; mais au niveau actuel des prix de vente et des rémunérations de services, une prévision de 30.650 millions ne paraît pas exagérée.

Les coefficients d'augmentation appliqués dans cette estimation varient de 1,5 pour la production minière à 2,65 pour les productions manufacturières et d'énergie électrique, élément secondaire en 1948, mais dont le Plan envisage un développement particulièrement accentué.

Si le niveau général des prix de vente baissait d'un tiers, le revenu présumé des producteurs serait réduit d'environ 6 milliards, et le revenu national ramené à quelque 24,5 milliards. Un budget de dépenses de 6 milliards absorberait 24,5 % de celui-ci, alors que les dépenses prévues pour 1948 n'ont égalé que 20 % (3,6/18 milliards) du revenu de cette année. Pourtant, des perceptions fiscales qui ne prélèvent qu'un quart du revenu national sont considérées de nos jours comme fort modérées.

D. — Nous ne ferons état ni des économies qu'une baisse générale des prix permettrait au Trésor et qui amélioreraient la proportion entre le revenu national et les dépenses budgétaires, ni du lait - plus important - qu'à mesure que se développeront les productions congolaises pour la satisfaction de la demande intérieure, les recettes fiscales deviendront moins sensibles aux mouvements des marchés extérieurs.

Nous pensons, en effet, avoir démontré à suffisance, sans qu'il faille tenir compte de ces facteurs favorables, que les Voies et Moyens couvriront aisément les dépenses du budget ordinaire lorsque le Plan sera réalisé.

Reste à considérer comment le budget sera équilibré entre-temps.

#### ***Section IV. — LES BUDGETS AU COURS DE L'EXECUTION DU PLAN.***

Si nous pouvons envisager avec confiance la situation financière à l'aboutissement du Plan, il ne s'ensuit pas nécessairement que les recettes courantes égalent ou dépasseront les dépenses courantes, d'exercice en exercice, au cours de son exécution. En effet, la plupart des investissements qu'il comporte ne deviendront productifs de revenus qu'une ou plusieurs années après l'engagement des dépenses. On pourrait donc craindre qu'entre-temps, le Trésor ne trouve pas dans leur rendement économique une source de recettes compensant les charges croissantes de la Dette et les débours inhérents à l'extension graduelle des Services.

Mais les dépenses, tant privées que publiques, se feront pour la plus grande partie au Congo même. Elles vont grossir, à mesure qu'elles s'effectuent, le revenu national de la Colonie et, par suite, le produit des droits d'entrée, des impôts directs et des péages. (En particulier, le fisc recouvre toujours une portion des sommes que le Trésor a dépensées dans le pays).

Nous nous garderons de méconnaître le caractère passager de pareils accroissements de recettes. Trop souvent, ils ont fait naître des illusions suivies de cruelles déconvenues. Pour que ces recettes se renouvellent — fût-ce partiellement — il faut que les dépenses dont elles proviennent aient augmenté le revenu national d'une façon durable. N'empêche qu'au cours de l'exécution du Plan, chaque tranche de dépenses facilitera notablement l'équilibre du budget ordinaire en cours et du budget suivant.

Ainsi, même si la Colonie doit traverser des années de dépression économique pendant la période considérée, sa trésorerie sera munie d'une triple protection : 1) les disponibilités qu'elle a accumulées et qu'elle peut espérer renforcer ; 2) les éléments compressibles du budget actuel des dépenses ordinaires; et 3) les recettes additionnelles qui résulteront de l'exécution même du Plan.

\*

En conclusion, il apparaît que le financement du Plan Décennal ne rencontrera pas de sérieuses difficultés et ne devra pas conduire à une fiscalité nuisible à l'expansion des entreprises privées ou au relèvement progressif du niveau d'existence.

La difficulté sera peut-être d'obtenir, en temps voulu, le concours des hommes et des femmes nécessaire pour réaliser tous les projets et pour développer les Services nouvellement instaurés. Il faut espérer

que, sauf dans des cas exceptionnels, le secteur privé et le secteur public pourront trouver en Belgique, les compétences et les bonnes volontés dont ils auront besoin. C'est surtout sur cette aide que compte la Colonie pour franchir une nouvelle et grande étape de son développement.

## **TITRE I LA POPULATION BLANCHE**

### **CHAPITRE I EVOLUTION GENERALE DE LA DE DEMOGRAPHIE JUSQU'EN 1949**

Les données relatives à la démographie blanche au Congo sont sûres; la facilité de recenser une population restreinte a permis d'établir une statistique exacte.

L'évolution de la population blanche au Congo, subdivisée en Belges et étrangers, depuis le recensement du 1er janvier 1922 jusqu'à celui de 1948, est mise en lumière dans le tableau annexe n° 7. Cette population a presque quintuplé depuis les débuts de l'essor économique<sup>14</sup> congolais : d'un total de 9.597 au 1er janvier 1923, elle passe, en effet, successivement à 20.702 au 1-1-1928, à 23.091 au 1-1-1938 et à 43.408 au 1-1-1948, soit, par rapport à 1922, un accroissement de 116 % en 1928, de 141 % en 1940. Pour atteindre 352 % actuellement.

Il est intéressant de rapprocher cette évolution de celle du commerce extérieur, dont la statistique quantitative traduit de façon suffisamment adéquate le développement de l'économie du Congo

Il y a un parallélisme incontestable entre les deux courbes. En d'autres termes, le chiffre de la population blanche, jusqu'à présent, s'est relevé ou abaissé avec le niveau de prospérité économique de la Colonie<sup>15</sup>. Cette concordance est particulièrement frappante au cours de

---

<sup>14</sup> Cette formule de « l'essor économique » est récurrente dans le document. Elle semble désigner le Ministère Franck. Celui-ci était Libéral. Wigny, lui, était catholique. Faut-il y voir une manière de se concilier l'opinion libérale en reconnaissant son œuvre ?

<sup>15</sup> C'est la découverte de l'eau chaude ! Puisque les entreprises licencient en cas de crise, le personnel licencié se trouve sans ressource. Or, les gens sans ressources se voient priés de quitter la Colonie. Etonnez-vous, après cela, de voir les courbes économiques et celles de la population européenne aller du même pas puisque, au Congo, le contrat d'emploi donnait en même temps le droit d'établissement, mais que son absence entraînait l'expulsion !

Il est ahurissant de découvrir tout au long de cette partie du Plan, le nombre de constatations faites comme s'il s'agissait de découvertes de phénomènes naturels insoupçonnés, alors que presque tous découlent directement de décisions prises au Ministère des Colonies : volonté d'augmenter dans la population la part des Belges et d'évincer les Anglo-saxons, propagande

la période d'expansion qui a atteint son sommet en 1929-1930, ainsi qu'au cours de la dépression qui suivit.

Par contre, la diminution des importations et des exportations au début et à la fin de la guerre n'a pas affecté le rythme d'accroissement de la population blanche. Ce n'est qu'en 1945 que son effectif régresse légèrement, par suite du départ des personnes déplacées du fait de la guerre.

Le peuplement blanc cessera de suivre d'aussi près les fluctuations économiques lorsqu'un nombre croissant de familles se fixera au Congo. Ceci se marquera davantage à mesure que l'économie congolaise sera plus indépendante vis-à-vis des oscillations des principaux marchés mondiaux, parce qu'elle s'orientera vers le développement et le renforcement du marché intérieur.

### ***Section I. — SUBDIVISION PAR PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE***

Le tableau annexe n° 7 fait apparaître, en outre, la proportion respective des Belges et des étrangers dans la population blanche de la Colonie depuis 1922. On constate ainsi que le pourcentage représenté par nos nationaux dans le total a suivi une progression constante, au détriment de celui des étrangers. Il a passé d'un peu plus de la moitié au début de l'essor économique du Congo, à près des trois quarts actuellement.

Cette évolution constitue un symptôme, tout partiel soit-il, de la part grandissante prise par les Belges dans la mise en valeur du Congo. Ce fait est d'autant plus frappant que le statut international de la Colonie ne lui permet pas de faire de discrimination entre Belges et étrangers. Il arrive même parfois que ces derniers se trouvent favorisés par certaines situations de fait.

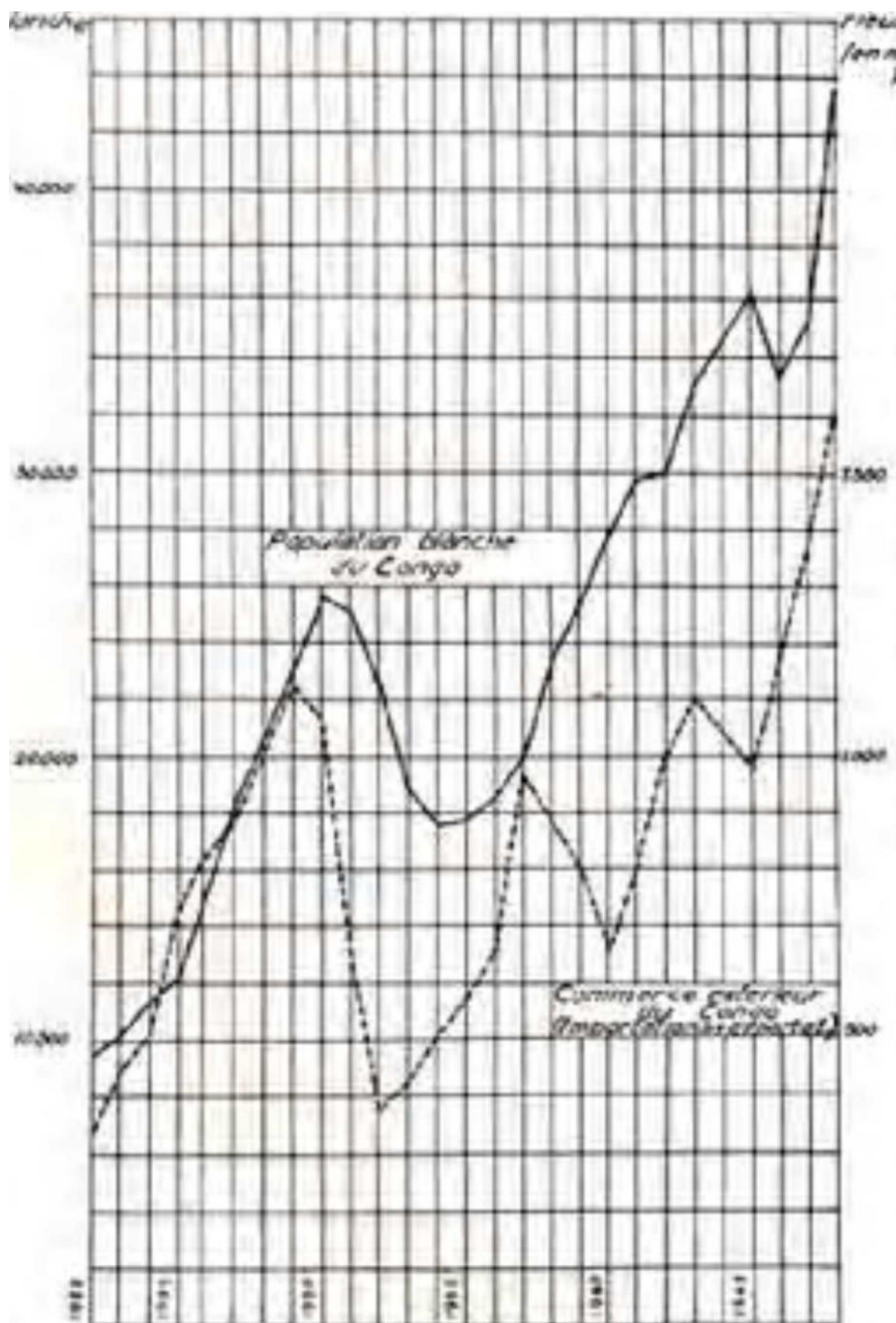
Quant à la composition de la population blanche d'origine étrangère et à son évolution depuis 1922, elle est fournie dans le tableau annexe n°8. Le groupe le plus important n'a pas cessé d'être constitué par les ressortissants portugais, qui représentent actuellement 26,35 % du total des étrangers, et sont, par ordre d'importance, suivis par les sujets Britanniques (14,11 %), les Italiens (13,36 %) et les Grecs (12,31

---

en faveur de la « stabilisation » par l'établissement en famille, etc... L'entrée du Congo était étroitement surveillée et l'accès en était strictement réglementé. Cela n'empêche pas les fonctionnaires de « découvrir » avec surprise le résultat de leurs propres décisions !

%). Au début de la période envisagée, ces quatre groupes occupaient le même rang d'importance, et leurs pourcentages respectifs étaient les suivants : 17,30, 16,83, 12,60 et 9,11 %.

La totalisation de ces pourcentages, soit 55,84 % pour le début et 66,15 % pour la fin de la période examinée, donne la mesure de la part croissante que ces groupes occupent dans l'ensemble de la population blanche d'origine étrangère.





## ***Section II. — REPARTITION PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR CATEGORIE***

Le tableau annexe n° 9 permet de suivre l'évolution de la composition en hommes, femmes et enfants, de la population blanche depuis 1926.

Il est particulièrement intéressant d'y relever la modification progressive de l'importance de chacun des 2 derniers groupes par rapport à l'ensemble. Le nombre de femmes et d'enfants représentait 25,94 % du total en 1926, 44,88 % en 1938 et 54,94 % en 1947. Cette progression continue traduit la proportion grandissante de familles dans la composition globale. Dans une certaine mesure, c'est un indice de la tendance à la stabilisation de cette population.

Pareille stabilisation, à base familiale, constitue un des facteurs les plus propres à améliorer le rendement économique colonial, puisque ce dernier est dominé par l'impulsion que lui impriment les producteurs européens.

\*

La même constatation ressort de l'examen du tableau annexe n° 10, qui permet de comparer la répartition par âge et par catégorie, telle qu'elle se présentait en 1938 et telle qu'elle existe actuellement.

L'augmentation la plus significative, au cours de la période envisagée, est celle des adultes mariés, par rapport aux célibataires : le pourcentage des premiers, par rapport au total de la population adulte, passe de 57,71 % en 1938 à 67,21 % en 1947, alors que la proportion est respectivement de 42,29 % et de 32,79 % pour les célibataires. La même conclusion se dégage de la comparaison du nombre de femmes mariées autres que missionnaires, qui passe de 4.683 à 10.043, ce qui représente une augmentation de 214 %.

L'analyse des chiffres de ce tableau appelle d'autres considérations

a) La population blanche du Congo est essentiellement une population « active » au sens économique du terme. En effet, les enfants et les vieillards n'y interviennent que dans une proportion relativement faible, alors que les habitants de 25 à moins de 45 ans représentent respectivement 76,98 % et 63,80 % de la population adulte en 1938 et en 1947.

Cette population fait l'objet, à l'origine, d'une rigoureuse sélection. L'entrée dans les carrières coloniales, tant publiques que privées, est subordonnée à un examen médical. Cette qualité de la population blanche se trouve confirmée par la statistique de mortalité : celle-ci, bien que forcément incomplète puisqu'elle ne peut concerner que les coloniaux résidant en territoire congolais, n'en contient pas moins une indication intéressante : celle du taux de mortalité qui a constamment baissé et atteignait à peine, en 1947, 6,53 ‰. Ce pourcentage paraît particulièrement favorable quand il est mis en regard du taux de natalité qui, pour la population européenne du Congo, a été en progression constante, pour atteindre en 1947, 29,90%.

Voici comment se répartissaient, par province, fin 1947, les coefficients de naissances et de décès survenus dans la population blanche

Si l'on compare le taux de mortalité actuel à la moyenne qu'il atteignait pour les années 1923 à 1927, c'est-à-dire 13,52 ‰, on mesure le chemin parcouru au cours des deux décennies écoulées. Ce résultat est dû, en ordre principal, à l'amélioration progressive des conditions sanitaires offertes aux Blancs, amélioration rendue possible grâce aux progrès de la médecine tropicale et de ses applications, de l'hygiène dans les centres résidentiels, du confort de l'habitation, du confort ménager et, d'une façon générale, grâce à des moyens de lutte de plus en plus efficaces contre les dangers inhérents au climat tropical.

Tableau n° 27 POPULATION BLANCHE COEFFICIENTS DES PROVINCES

	Au 1.1.1948	%	Naissances ‰	Décès ‰
Equateur	2.541	5,86	31,48	5,12
Orientale	6.821	15,72	34,01	7,33
Kivu	4.872	11,23	31,81	5,74
Katanga	13.977	32,18	27,69	7,58
Kasaï	3.112	7,17	29,24	7,07
Léopoldville	12.085	27,84	29,21	5,38
	43.408	100%	29,90 ‰	6,53 ‰

La nécessité de pourvoir, de façon sans cesse accrue, à des améliorations de cet ordre<sup>16</sup>, est l'une des conséquences essentielles de la stabilisation progressive du peuplement Blanc au Congo et de la difficulté persistante, pour l'européen, de s'acclimater au milieu tropical particulièrement lors des prolongations inaccoutumées de termes, comme ce fut le cas au cours des circonstances exceptionnelles de la guerre.

b) Voici la répartition de la population blanche, selon l'activité, telle qu'elle ressort du tableau annexe n° 10 au début et à la fin de la période envisagée

**Tableau le 28.**

	% de chaque catégorie par rapport au total de :		Augmentation en % par rapport au 1-1-1948
	1.1.1948	1-1-1948	
Fonctionnaires et agents de la Colonie	14,38	14,74	55
Missionnaires	24,32	20,79	29
Agents de sociétés et de commerce	44,71	46,34	57
Particuliers, colons et commerçants établis à leur compte	16,59	18,13	65
	100 %	100%	

Les coefficients ci-dessus soulignent la part prépondérante prise par le groupe du personnel des sociétés privées. De plus, on constate une évolution quasi parallèle entre le groupe « fonctionnaires et agents de la Colonie » et le groupe « agents de sociétés et de commerce ».

<sup>16</sup> on peut citer à ce propos, un problème de logement, né de l'augmentation rapide de la population depuis la guerre et dont la solution s'avère particulièrement urgente (Note figurant dans le document, page 88à

L'augmentation plus forte du groupe « particuliers, colons et commerçants établis à leur compte » correspond à la tendance vers la constitution d'un marché national et la stabilisation du peuplement de race blanche.

### ***Section III. -- REPARTITION PAR PRINCIPALES LOCALITES***

Le tableau annexe n° 11 donne, en complément de la documentation fournie, les tableaux précités, les chiffres de la population blanche résidant dans les principales localités du Congo Belge. Les données de ce tableau sont à rapprocher des chiffres fournis par province au tableau n° 27, page 88, d'où il ressort que les chiffres des provinces du Katanga et de Léopoldville représentent ensemble 60 % de la population blanche totale.

## **CHAPITRE V. LA SANTE.**

### **Section I. — APERÇU HISTORIQUE.**

1. — L'occupation coloniale à ses débuts ne se prêtait guère à l'action médicale<sup>17</sup>. C'est en 1897 que fut créé à Léopoldville le premier laboratoire du Congo. En 1908, la Colonie comptait 30 médecins et un pharmacien.

Sur les ordres du Roi Souverain, une Ecole de Médecine Tropicale fut créée à Bruxelles en 1906. Des commissions médicales et des missions spéciales furent envoyées sur place. Mais ce ne fut vraiment qu'en 1909 qu'une concentration des efforts fut réalisée par la création d'un Service Médical proprement dit. Ce service fut chargé de centraliser les renseignements, de coordonner les initiatives et d'organiser méthodiquement l'action médicale. Des laboratoires de recherche créés notamment à Elisabethville vinrent s'ajouter à celui de Léopoldville.

Après la guerre de 1914. plusieurs organisations appuyèrent l'action médicale générale : le Foréami (Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale). la Fomulac (Fondation Médicale de

---

<sup>17</sup> On notera un désaccord entre deux des « Piliers » du Congo. Les Missions considéraient au contraire les soins aux malades comme une des meilleures manières d'entrer en contact. EN fait, cette phrase est absurde.

l'Université de Louvain), le Cemubac (Centre Médical de l'Université de Bruxelles), et enfin la Croix-Rouge du Congo et le Fonds Social du Kivu.

L'importance de la recherche médicale à la Colonie justifia bientôt et dès 1922, la création d'un service administratif spécialisé en matière d'hygiène publique. Des hôpitaux, de plus en plus nombreux, furent construits par l'Etat, les missions, les sociétés, les organismes philanthropiques. Les dispensaires se multiplièrent. Ils se chiffèrent par dizaines d'abord, par centaines ensuite.

Ces dernières années, plusieurs médecins privés s'établirent au Congo.

2. - En 1920, le Service Médical du Gouvernement disposait de 150 lits pour Européens répartis entre 10 établissements et 3.040 lits pour indigènes répartis entre 34 établissements. En 1947, la situation générale se présentait comme indiqué ci-après Tableau n° 8

Tableau n° 8

Désignation	Nombre d'établissements	Nombre de lits
<i>Etablissements de médecine générale pour Européens</i>		
Hôpitaux et maternités de l'Etat.	26	479
Autres hôpitaux et maternités subsidiés par l'Etat et privés	48	555
<i>Etablissements de médecine générale pour indigènes</i>		
Hôpitaux et maternités de l'Etat	55	12.204
Dispensaires ruraux de l'Etat	523	} 30.706
Autres hôpitaux et maternités subsidiés par l'Etat et privés	135	
Autres dispensaires ruraux subsidiés par l'Etat et privés	555	
<i>Formations spécialisées pour les soins aux indigènes sommeilleux, lépreux et tuberculeux</i>		
Formation de l'Etat.		1.749
Autres formations		5.421

En 1922, le personnel médical était composé de : 68 médecins, 7 pharmaciens. 71 agents sanitaires. 12 infirmières, 1 dentiste. Depuis lors, il n'a cessé de s'accroître, comme l'indique le tableau suivant

## EFFECTIF DU PERSONNEL MEDICAL

	MEDECINS		PHARMACIENS		DENTISTES		AGENTS SANITAIRES AUXILIAIRES MEDICAUX INFIRMIERES RELI- GIEUSES ET LAIQUES		
	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	
1925	95	72	8	3	1	1	A.S. etc.	48 97	13 (4) 2
1930	148	133	11	13	1	4	A.S. etc	121 29 (3)	34 183
1935	138	121	5	13	-	3	A.S. etc	158 106	58 -
1940	179	157	2	12	-	5	A.S. etc	198 281	106 -
1945	166	153	3	15	-	13	A.S. etc	159 357	142 (4) 40
1947	184	193	6	21	4	14	A.S. etc	256 384	125 -

(1) Comprend le personnel médical de la Colonie, des districts urbains et, depuis 1935, des missions nationales.

(2) Autres: FOREAMI — FORMULAC — CEMUBAC — FONDS SOCIAL DU KIVU — CROIX ROUGE — MISSIONS PROTESTANTES — SOCIETES PRIVEES — MEDECINS COLONS<sup>18</sup>

(3) Ce chiffre ne concerne que les infirmières laïques au service du Gouvernement. A ce nombre doit s'ajouter celui des infirmières religieuses desservant les nombreux hôpitaux du Gouvernement

(4) Ce chiffre ne comprend qu'une partie des infirmières laïques ou religieuses au service des organismes privés. A ce nombre doit s'ajouter le chiffre des nombreuses infirmières religieuses ou missionnaires desservant les hôpitaux des Missions.

<sup>18</sup> Un médecin colon est un médecin établi à son compte. « Colon » ne renvoie pas à une profession, mais ç un statut : celui que nous appelons en Europe « travailleur indépendant ».

Le tableau ci-dessus ne mentionne que le personnel médical européen. A ces effectifs, il convient d'ajouter ceux du nombreux personnel auxiliaire indigène.

En 1947, par exemple, ce personnel indigène atteignait le total de — 2.549 auxiliaires indigènes divers rétribués par la Colonie.

— 453 auxiliaires indigènes divers pour les Missions et pour le Foreami.

3. — L'enseignement médical fut activement poussé. En 1933, l'Ecole de Médecine Tropicale devint l'institut de Médecine Tropicale et fut transférée à Anvers. Des écoles du degré inférieur destinées aux Congolais furent installées dans un grand nombre de localités, des écoles du degré moyen ouvertes dans une dizaine de localités. En 1936, une école du degré supérieur fut créée à Léopoldville et, peu après, une autre à Kisantu.

4. — Les campagnes intensives menées entre autres contre la maladie du sommeil, les maladies vénériennes et le pian, appuyèrent l'immense effort fait par l'Etat, les missions, les entreprises privées et les organismes philanthropiques en vue d'améliorer le sort des indigènes.

## **Section II. — L'ACTION MEDICALE DANS L'AVENIR.**

L'amélioration de la santé publique est, d'ans l'ordre logique, le premier objectif du Plan Décennal. Cette tâche dépasse toutefois le domaine strictement médical ; elle postule l'amélioration des conditions d'hygiène générale, et notamment de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau potable, de l'habitation, de l'habillement, de l'hygiène corporelle. Ces matières font l'objet des chapitres précédents celui-ci est consacré à l'action médicale proprement dite.

### ***PARAGRAPHE I. — ASSISTANCE MEDICALE ET PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES.***

#### **1. Malaria et maladie du sommeil.**

Au premier plan du programme médical figure la lutte contre deux maladies qui revêtent un caractère endémique avec des incidents épidémiques : la malaria et la maladie du sommeil (trypanosomiase humaine). Elle nécessite la mise en œuvre de tous les moyens dont dispose l'action médicale soit curative, soit prophylactique.

Pour l'une comme pour l'autre de ces maladies, il existe un agent transmetteur; le combat contre l'anophèle et la glossine est essentiel et fera l'objet des campagnes intensives prévues au plan. Mais toutes deux requièrent en outre une action préventive contre le germe causal (le plasmodium et le trypanosome), d'où le recours, non pas à des vaccins comme dans les maladies microbiennes, mais à la chimiothérapie prophylactique. Cette action est d'autant plus nécessaire que les populations sont, dans leur très grande majorité, atteintes de malaria endémique dans une proportion qui n'est guère inférieure à 50 %, et que la trypanosomiase se présente de telle manière que la chimiothérapie en masse donnera dans certains cas de meilleurs résultats que la recherche de cas individuels.

Pour la malaria, la chimiothérapie prophylactique au moyen de la quinine joue un rôle de premier plan, en raison non seulement de l'efficacité mais aussi de l'abondance de cette substance. Le Congo Belge en est producteur. La chimiothérapie quinique n'exclut d'ailleurs nullement l'emploi dit produits antipaludiques synthétiques. L'action médicale curative est susceptible de sauver des dizaines de milliers de vies humaines chaque année. En matière de paludisme, cette action sera particulièrement utile chez les jeunes enfants et doit être appliquée sur toute l'étendue du territoire. Chez les adultes, elle s'impose principalement là où la malaria est d'origine plus récente, notamment dans les régions d'altitude. Elle aura lieu dans les hôpitaux et dans les dispensaires ruraux car la vulgarisation de l'emploi de la quinine sans un minimum de surveillance médicale n'apparaît pas comme désirable.

Le traitement de la maladie du sommeil peut être entrepris dans les établissements existants mais doit être appliqué, en ordre principal, par des équipes itinérantes chargées du recensement médical des populations rurales. L'extension de la maladie est telle quelle nécessite l'organisation d'un contrôle constant sur environ 50 % du territoire. Au cours des 20 dernières années, l'action médicale a atteint quelque 500.000 malades, qui furent ainsi arrachés à la mort. L'indice d'infection nouvelle est tombé au quart de ce qu'il était il y a vingt ans. Mais la bataille n'est pas gagnée. L'apparition de chimiorésistances nécessite la mise en œuvre de moyens nouveaux et toujours plus puissants.

En plus de l'action esquissée ci-dessus, il est nécessaire de faire l'éducation des populations. La lutte des organismes officiels contre les



insectes sera complétée par l'action individuelle des habitants qui doivent apprendre à sen préserver et aussi à les détruire.

Enfin, la recherche scientifique doit être développée. Le plan prévoit d'ailleurs une extension considérable du nombre des laboratoires. En raison de la position centrale du Congo Belge dans la zone d'infection et de l'importance du problème de la maladie du sommeil pour nos populations, un Bureau Permanent de la Trypanosomiase a été créé à Léopoldville. Tous les pays menacés par ce fléau y participent et la collaboration des autorités britanniques, françaises, portugaises et belges y est organisée.

## 2. --- I tuberculose pulmonaire.

Rare chez les Européens, qui font l'objet d'un contrôle sévère avant leur arrivée, cette affection semble se développer parmi les indigènes, chez qui elle se caractérise par une évolution rapide. Les renseignements qu'on possède quant à son extension réelle sont encore imprécis. Il importe aujourd'hui d'étudier de manière approfondie la propagation de la tuberculose dans les diverses régions de la Colonie. La mission Cemubac vient de le faire pour le Maniema et le Kivu. Aussitôt le dépistage terminé, il conviendra de passer au traitement de la maladie et à l'isolement des malades dans des sanatoria appropriés. D'autre part, la vaccination par le B.C.G. doit être généralisée sans retard dans tous les centres où le contrôle est possible.

Rappelons, d'ailleurs, que la lutte contre la tuberculose doit aller de pair avec une politique de logement, d'alimentation rationnelle et d'hygiène en faveur des collectivités indigènes. La tuberculose, il ne faut pas l'oublier, est avant tout une maladie sociale.

## 3. — Maladies vénériennes.

Après la malaria, elles constituent l'endémie la plus importante de la Colonie. Quoique les cas soient très nombreux, ces maladies ne semblent pas être en progrès. Bien administrés, les traitements se révèlent très efficaces, mais leur application rationnelle se heurte à de nombreuses difficultés, notamment l'insouciance des malades qui abandonnent le traitement dès que les signes apparents de l'infection ont disparu. Seul un service social puissant, organisé, recherchant les malades insoucians ou récalcitrants, peut assurer une fréquentation régulière des dispensaires. Encore est-il très difficile d'atteindre l'élément instable de la population composé de travailleurs itinérants, de visiteurs, d'insoumis, etc...

Pour lutter efficacement contre les endémies vénériennes, il faut tenir compte de leur mode de propagation. Traiter la population d'un centre urbain ou d'un camp de travailleurs est une entreprise vaine si l'on néglige de traiter la population des villages suburbains ou voisins. Pour être efficaces, les efforts des sociétés privées et de l'état doivent être coordonnés.

#### 4. —Pian.

Cette maladie, bien que très répandue encore, est plutôt en régression. Son incidence sociale est limitée. L'efficacité des traitements est un puissant moyen de propagande en faveur de la fréquentation des hôpitaux.

#### 5. --- Lèpre.

Cette grave maladie, dont l'incidence sociale est considérable, est très répandue. Les recensements effectués jusqu'à présent permettent de conclure que le nombre des lépreux atteint au moins 60.000. Le traitement étant peu efficace, il est essentiel de pouvoir isoler les contagieux dont le nombre actuel atteint environ vingt mille.

Il existe déjà de nombreux villages agricoles destinés à l'isolement des lépreux: mais leur organisation devrait être améliorée. Il faudrait notamment séparer les enfants des parents et prendre les dispositions permettant de leur assurer une éducation complète à l'abri de la contagion. Dès à présent, on s'efforce de donner aux malades isolés les conditions d'une existence normale. Il conviendrait de perfectionner encore cette organisation de manière à donner aux malades l'impression de se trouver dans un village ordinaire avec des services sociaux développés (groupements sportifs, récréatifs, etc...)

#### 6. -- Affections des voies respiratoires.

La pneumonie et la broncho-pneumonie prennent chez le noir une tournure dangereuse due principalement à une sensibilité particulière au pneumocoque. La mortalité due au pneumocoque, était de 21,5 % en 1930, de 8.44 % en 1947. Le traitement par les sulfamides ou la pénicilline permet d'augurer pour l'avenir une nouvelle baisse de la mortalité due à cette maladie.

#### 7. — Dysenterie amibienne, helminthiases, bilharzioses.

La dysenterie amibienne est très répandue, surtout dans les agglomérations. Quoique rarement mortelle, elle a un effet débilitant qui entraîne une incidence sociale qu'on aurait tort de négliger. Outre les campagnes de dépistage et le traitement des malades identifiés, c'est

surtout vers l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, l'éloignement des déchets et la lutte contre les mouches, qu'il convient d'orienter les efforts.

Il en va de même pour les helminthiases, très répandues dans tout le Congo, et la bilharziose qui sévit dans certaines régions.

#### 8. -- Filarioses.

La destruction des vecteurs par l'emploi d'insecticides est le meilleur moyen de combattre ces affections très répandues et socialement assez graves parce qu'elles provoquent l'impotence (éléphantiasis) et la cécité par onchocercose.

#### 9. — Affections de l'appareil digestif.

En dehors des helminthiases et de la dysenterie, les indigènes sont aussi particulièrement sensibles aux affections de l'appareil digestif, en raison d'habitudes alimentaires défectueuses et du manque d'hygiène générale. La dysenterie bacillaire notamment, est pour eux une affection meurtrière et prend fréquemment une allure épidémique. Le taux élevé de la mortalité infantile est dû en grande partie aux affections du tube digestif résultant d'une alimentation anti-hygiénique ou insuffisante. On s'efforcera donc de développer chez les populations la pratique de l'hygiène et le souci d'une alimentation rationnelle.

#### 10. — Affections mentales.

Les affections mentales sont assez fréquentes pour justifier la création de Centres de traitements spécialisés (Asiles, Centres de rééducations, etc... )



En résumé, pour combattre les maladies endémiques et autres, il y a lieu de mettre en œuvre un plan d'ensemble comportant

- 1°) des campagnes de dépistage et de traitements;
- 2°) l'application de la chimio-prophylaxie individuelle et collective
- 3°) des campagnes de désinsectisation (lutte contre les vecteurs ou contre hôtes intermédiaires);
- 4°) des campagnes d'éducation;
- 5°) l'installation de constructions hospitalières générales et spéciales (Hôpitaux - dispensaires - lazarets - sanatoria - pavillons spéciaux asiles, etc...)

6°) la construction de laboratoires, d'écoles, de dépôts pharmaceutiques.

Une entreprise d'une telle ampleur ne peut être assurée du succès qu'à la condition d'être menée avec méthode et continuité, ce qui implique une parfaite coordination des efforts et une coopération systématique de tous les organismes ou institutions intéressés au progrès de la Colonie. On trouvera plus loin l'exposé de ce programme de coopération.

## ***PARAGRAPHE II ; PROTECTION MEDICALE DE LA MERE ET DE L'ENFANT***

Quoique, dans certaines régions, la natalité parmi les indigènes soit insuffisante et que le bilan démographique y soit déficitaire, il n'en est pas de même dans l'ensemble du territoire.

Aucune statistique rigoureusement exacte n'a pu encore être établie pour l'ensemble de la population concernant la natalité et la mortalité annuelles de la population indigène.

La population était estimée au Congo Belge au 31-12-47 à :

Hommes	3.122.571
Femmes	3.274.636
Garçons	2.250.876
Filles	2.113.270

---

10.761.353

La population extra-coutumière représentait dans ce total :

Hommes	673.895 (	
Femmes	459.303 (	
Garçons	281.529 (	soit 15,58 %.
Filles	262.720 (	

---

1.677.443

La population coutumière

Hommes	2.448.676 (	
Femmes	2.815.333 (	
Garçons	1.969.351 (	soit 84,42 %
Filles	1.850.550 (	

---

9.083.910

La natalité est différente dans les milieux coutumiers et dans les milieux extracoutumiers: elle est en général supérieure dans les milieux coutumiers. Le taux de la natalité peut être estimé dans l'ensemble à 31,50 pour mille.

La mortalité varie, elle aussi, dans les deux milieux : elle est plus faible dans les milieux extracoutumiers. Pour l'ensemble, on peut en fixer le taux à 25 pour mille.

La balance générale est donc favorable, mais l'écart entre les deux taux est trop faible pour une population primitive plus délicate que celle des pays civilisés.

Parmi les causes de l'état actuel de la population, il est hors de doute que la mortalité chez les nourrissons joue un rôle de premier plan ; mais ce facteur important n'est pas le seul ; il faut signaler aussi le taux élevé de la mortalité fœtale, la fréquence des accidents de l'accouchement et la mortalité de la première enfance.

Quelle est l'influence exacte de chacun de ces facteurs ? Nous ne possédons à ce sujet aucune statistique générale, encore que les enquêtes partielles ne laissent aucun doute sur leur importance et notamment sur le taux excessif de la mortalité du nourrisson et des enfants de 0 à 2 ou 3 ans. Les rapports du Foréami tendent à démontrer que les enfants qui ne bénéficient pas des consultations de nourrissons meurent, au Kwango, dans la proportion d'environ 17 %, au cours de la première année. Parmi ceux qui bénéficient de ces consultations, la mortalité est deux fois moindre.

L'action entreprise dans toute la Colonie durant l'année 1946 a atteint, avec plus ou moins de régularité, 93.000 enfants de 0 à 2 ou 3 ans, avec une moyenne de présences aux consultations de 47.000, soit 50 %. Le nombre d'inscrits ne dépasse pas le 1/4 du nombre probable des enfants vivants et âgés de 0 à 2 ans.

L'action en faveur des femmes enceintes et des accouchées se développe d'une manière satisfaisante mais elle est encore insuffisante: en 1946, sur la base de 30 ‰ de natalité, on a compté environ 322.830 grossesses arrivant à terme et au moins 35.000 grossesses à fin malheureuse. Durant cette année, les formations sanitaires de toute nature ont observé 59.411 grossesses; 43.620 accouchements d'enfants vivants ont eu lieu dans les maternités. De plus, 4.428 cas de mortinatalité et d'avortement (1.955 + 2.473) ont été observés. Ainsi, l'action médicale a atteint 18 à 19 % des cas de grossesses et 13 à 14 % des femmes enceintes ont été soignées d'une manière effective et continue.

Enfin, l'action médicale s'est occupée aussi des enfants de 2 à 5 ans. Les premiers centres médicaux de pédiatrie viennent d'être organisés à la Colonie.



Il faut créer au Congo une œuvre médicale africaine pour la protection de la mère et de l'enfant. Cette œuvre doit réunir les représentants du Gouvernement et des organismes privés. Sans être un service gouvernemental, elle sera en relation suivie avec la Direction Générale des Services Médicaux. Elle s'inspirera des principes qui président à l'organisation et au fonctionnement de l'Œuvre Nationale de l'Enfance en Belgique. Ses attributions consisteront à coordonner,

guider et développer toutes les organisations publiques et privées qui ont pour but la protection médicale de la mère et de l'enfant. Elle disposera de crédits quelle distribuera aux formations qui s'engageront à observer ses directives.

L'Œuvre de la Mère et de l'Enfance Indigènes (O.M.E.I) déjà existante, paraît qualifiée pour servir de base à l'organisation nouvelle.

La protection médicale des mères et des enfants doit être développée dans quatre domaines : 1) consultations prénatales ; 2) création de maternités 3) consultations post-natales ; 4) centres de pédiatrie.

#### 1. — Consultations prénatales.

Les consultations prénatales auront lieu dans des hôpitaux ou des maternités pourvus d'un personnel médical européen qualifié.

Déjà instituées dans de nombreuses formations sanitaires, ces consultations doivent être multipliées et leur fréquentation doit être encouragée par la distribution de divers objets utiles et par une propagande persuasive dans les milieux indigènes.

Les locaux nécessaires à ces consultations comportent au minimum une salle d'attente et une salle d'examen équipées pour l'examen gynécologique. Des fichiers appropriés devront être tenus à jour.

Outre les affections obstétricales, le médecin s'occupera plus spécialement de l'état de nutrition de la mère, des affections vénériennes et du paludisme.

La surveillance prénatale sera facilitée, durant les dernières semaines de la grossesse, par l'utilisation de caravansérails situés à proximité des hôpitaux et des maternités, où les futures mères attendront le moment de l'accouchement.

#### 2. — Les maternités.

Il est hautement souhaitable de multiplier le nombre des maternités, lesquelles constituent, outre leur destination propre, des centres d'attraction pour les consultations prénatales et post-natales.

Des maternités devraient aussi être établies dans tous les hôpitaux des zones rurales et des centres. On peut admettre toutefois que, dans les très grands centres, elles forment des établissements à part. On admettra aussi que des maternités soient établies dans les missions religieuses et dans tous les autres établissements disposant au moins d'une accoucheuse européenne diplômée.

Chaque maternité devrait être doublée de locaux (caravansérail) destinés à recevoir les femmes qui attendent le moment de l'accouchement.

Le nombre de lits d'une maternité doit être calculé d'après le nombre moyen probable des accouchements en comptant que chaque accouchée séjournera au minimum 5 et, au maximum 10 jours à la maternité après l'accouchement.

### 3. -- Consultations post-natales.

Au Congo, les consultations post-natales, bien qu'essentiellement destinées aux soins des nourrissons, doivent être mises à profit en vue d'apprendre aux mères les rudiments indispensables de la puériculture. Ces consultations, dont le nombre est insuffisant, devraient prendre une grande extension et revêtir un caractère de plus en plus médical. Pour chacune d'elles, on aura recours aux services d'au moins une infirmière européenne diplômée, agissant conformément aux instructions d'un médecin.

Ces consultations devraient en principe être réservées aux enfants de 0 à 2 ans ; les statistiques feront la distinction entre les enfants de 0 à 1 an, et ceux qui ont de 1 à 2 ans. Un règlement général déterminera les soins et particulièrement les actes médicaux que ces consultations devront comporter.

### 4. -- Centres de pédiatrie.

Des centres de pédiatrie spécialement destinés aux enfants de 2 à 5 ans devraient être installés sans retard et tout d'abord dans les cités indigènes des grandes et moyennes agglomérations. A partir de 5 ans, les enfants devraient bénéficier de l'inspection médicale scolaire.

Après le stade de l'alimentation au lait maternel, les enfants indigènes ne peuvent généralement bénéficier d'un régime comportant l'utilisation de lait animal. Il est indispensable de rechercher les moyens propres à remédier à cette carence.

## **Section III. -- LES REALISATIONS PROJETEES.**

L'importance des besoins exposés ci-dessus nécessite la collaboration de toutes les organisations existantes, quelles soient gouvernementales, para-gouvernementales ou privées. Il appartient au Gouvernement de coordonner leurs efforts, de les guider et de les soutenir. Il faut rendre hommage aux résultats magnifiques obtenus jusqu'ici par l'initiative privée. Le Gouvernement s'abstiendra de se



substituer à elle : il n'interviendra qu'à sa demande ou lorsqu'elle se sera avérée insuffisante.

Les trois tableaux, établis par province, qu'on trouvera en annexe, synthétisent le Plan Médical du Gouvernement.

Quant aux Plans des organismes paragouvernementaux et privés, il n'a été possible de donner qu'un aperçu général.

### ***PARAGRAPHE I. - LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL.***

Le programme du Gouvernement tend à répondre aux besoins qui viennent d'être exposés.

Il renforce l'assistance médicale par la construction d'hôpitaux et de dispensaires;

il prévoit la création d'établissements spéciaux pour certains groupes de malades, notamment les lépreux, les tuberculeux, les aliénés, les incurables,

il améliore l'efficacité et la rapidité de l'action par l'achat de matériel de transport qui acheminera les malades vers les centres hospitaliers,

il organise la lutte contre les vecteurs de maladies et notamment les insectes par des «Campagnes intensives»;

il se soucie de la protection de la mère et de l'enfant en consentant un crédit massif à l'Œuvre qui sera créée à cette fin;

il favorise le développement de la recherche scientifique par la création de 4 nouveaux laboratoires et par l'amélioration des laboratoires existants;

il se préoccupe des problèmes d'hygiène publique qui seront mieux étudiés dans des laboratoires spéciaux

il comporte l'établissement de trois stations climatiques à l'usage des Européens fatigués par le climat des zones de basse altitude:

il permettra la construction des habitations nécessaires au personnel européen et indigène desservant les nouveaux centres hospitaliers

enfin, il prévoit des crédits spéciaux pour la formation du personnel médical chargé de ces centres. Ces crédits ont été extraits du Plan Médical et ont été inscrits dans le Plan de l'Enseignement. Le total prévu pour l'Enseignement médical est de 62.600.000 frs.

Afin de mieux marquer ce que le Plan Décennal consacre, d'une part à la population rurale coutumière, composée presque exclusivement d'indigènes, et d'autre part, à la population des centres, composée d'indigènes extracoutumiers et d'Européens, deux divisions ont été établies : l'une se rapportant aux zones rurales, l'autre aux centres. Une petite part seulement des crédits est réservée à des constructions relevant de la Direction Générale des Services Médicaux. Ces constructions sont : un dépôt central médical et pharmaceutique, un bâtiment destiné à abriter des activités assumées en vertu d'engagements internationaux et un guest-house qui hébergera des savants et des médecins stagiaires.

Pour assurer l'exécution du Plan une plus grande souplesse et l'adapter aux ressources en matériel et en personnel, aux possibilités financières et aux nécessités d'une politique conjoncturale des dépenses publiques, il a été jugé utile de le diviser en tranches de priorité, ce qui n'implique évidemment pas dans les esprits de ses auteurs qu'il ne faille pas l'exécuter intégralement dans un délai de dix ans.

Ce Plan Décennal comporte avant tout d'importants investissements dont les répercussions sur le Budget Ordinaire de la Colonie seront considérables et doivent être calculées avec la plus grande précision possible. Les pages suivantes traiteront successivement des investissements à prévoir et de leur incidence sur le Budget Ordinaire.

## **I. — LES INVESTISSEMENTS.**

Ils peuvent se répartir en trois catégories :

A. Investissements destinés à la Direction Générale des Services Médicaux ;

B. Investissements à effectuer dans les grands centres ;

C. Investissements à effectuer dans les zones rurales.

A. — Investissements destinés à la Direction Générale des Services Médicaux.

De cette Direction Générale doivent dépendre les bâtiments nécessaires à l'exécution d'engagements internationaux : Bureaux africains de la Tsé-tsé et de la trypanosomiase et, éventuellement, un

Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Les dépenses qu'entraînera la construction de ces bâtiments dépasseront les sommes prévues ci-après. Toutefois, les autres pays participant à l'activité de ces organismes séant engagés à payer leur quote-part, ces sommes représentent la dépense qui sera effectivement à charge du Congo Belge. A cela vient s'ajouter le coût de la construction d'un Dépôt Central Médical et Pharmaceutique (D. C. M. P).

De plus, il y a lieu de prévoir la construction d'un guest-house pour savants étrangers, professeurs d'Université, médecins stagiaires et étudiants.

#### B. --- Investissements à effectuer dans les Grands Centres.

1. Il est parfois malaisé de faire le départ entre les grands centres et les zones rurales. Cette division est cependant indispensable à la clarté de l'exposé. On trouvera ci-après l'énumération des chefs-lieux considérés comme des centres grands ou moyens, les autres chefs-lieux de territoires étant considérés comme chefs-lieux de zones rurales. Parmi les 123 territoires du Congo Belge. 29 ont pour chef-lieu un centre grand ou moyen. Dans 19 d'entre eux, le Service Médical est assuré directement par le Gouvernement ; dans les 10 autres par des organismes distincts de lui. (Il sera question plus loin des 94 autres territoires). Le tableau suivant donne, par province, la répartition de ces chefs-lieux

Dans chacun de ces centres, il est prévu un hôpital pour indigènes et un autre pour Européens. Les hôpitaux gérés directement par l'Etat sont déjà construits, sauf celui de Luluabourg que l'on construit actuellement et le nouvel hôpital pour indigènes qui doit encore être construit à Léopoldville. Plusieurs d'entre eux nécessitent des agrandissements ou des améliorations.

De nouveaux laboratoires de bactériologie ou d'hygiène publique doivent être créés. Certaines installations existantes devront être améliorées. Il y a lieu notamment de construire de toutes pièces deux laboratoires, l'un à Luluabourg et l'autre à Costermansville ; il faut, en outre, reconstruire ceux d'Elisabethville et de Stanleyville, aussi ces deux derniers sont-ils prévus comme nouveaux établissements à construire.

**REPARTITION DES CENTRES.**

**Tableau n°10.**

<b>Provinces</b>	<b>Nom du Centre</b>	<b>Etat</b>	<b>Privés</b>	<b>Nom des occupants privés</b>
Léopoldville	Boma	1		Otraco
	Matadi	1		
	Thysville		1	
	Léopoldville	1		
	Kikwit	1		
Kasaï	Luluabourg	1		Forminière
	Lusambo	1		
	Tshikapa		1	
	Port-Franqui	1		
	Luebo	1		
Equateur	Coquilhatville	1		
	Libenge	1		
	Lisala	1		
Orientale	Stanleyville	1		Vicikongo Kilo-Moto
	Buta	1		
	Niangara	1		
	Paulis	1		
	Aketi		1	
	Watsa		1	
Kivu	Bukavu	1		C.F.L.
	Kindu		1	
	Kasongo	1		
Katanga	Elisabethville	1		U.M.H.K.
	Jadotville		1	
	Albertville	1		U.M.H.K. Simkat Géomines B.C.K.
	Kolwezi		1	
	Mitwaba		1	
	Manono		1	
	Kamina		1	
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>10</b>	

Des établissements spéciaux au bénéfice des tuberculeux, des aliénés ou des incurables seront édifiés.

Trois stations climatiques seront ouvertes au Kivu, à Kisantu et à Moanda.

Le programme comporte aussi la construction habitations pour le personnel européen (personnel Etat et infirmières religieuses) et pour le personnel indigène.

On trouvera ci-après un tableau présentant, dans l'ordre de sa réalisation, le programme d'équipement médical de la Direction Générale des Services Médicaux et des Centres.

**TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT MEDICAL DES CENTRES.**

(y compris la Direction de Léopoldville)

Tableau n° 11

	PRIORITE I		PRIORITE II		PRIORITE III	
	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)
Dépôt Central médical et pharmaceutique	1	25.000	—	—	—	—
Bâtiment international	1	5.000	—	—	—	—
Guest-House	1	5.000	—	—	—	—
Hôpitaux Européens :						
nouveaux	3	9.000	2	16.000		
anciens	5	7.000	4	8.000	1	4.000
Hôpitaux Indigènes						
nouveaux	3	102.000	—	—	—	—
anciens	10	38.000	2	8.000	2	40.000
Dispensaires						
nouveaux	7	7.000	1	1.000	—	—
anciens	3	1.500	—	—	7	3.500
Laboratoires de bactériologie						
nouveaux	4	39.000	1 (1)	5.000	—	—
anciens	1	7.000	1	2.000	1	4.000
Laboratoires d'hygiène	7	13.000	2	3.500	—	—
Etablissements spéciaux						
Tuberculeux	6	30.000	—	—	4	
Allénés	1	5.000	4	30.000	2	
Incurables	—	—	—	5.000	6	
Stations climatiques	—	—	1	—	2	5.500
Habitations pour :						
personnel européen	101	51.750	21	10.500	18	9.000
religieuses	110	11.000	44	4.400	58	5.800
indigènes	610	30.500	280	14.000	280	14.000
<b>Total</b>		<b>386.750</b>		<b>106.900</b>		<b>133.800</b>

(1) 2me branche du laboratoire de Luluabourg.

C — investissements à effectuer dans les zones rurales.

Des 123 territoires à desservir médicalement, 29 ont fait l'objet du sous-titre « Investissement dans les grands centres ». Les 94 autres ne sont pourvus que de chefs-lieux modestes et sont traités sous la présente rubrique. A ces 94 chefs-lieux de territoires, il y a lieu d'ajouter 7 postes qui ne sont pas chefs-lieux de territoires, mais qui seront pourtant dotés chacun d'un hôpital rural, soit au total 101 postes à desservir. Outre les installations hospitalières des chefs-lieux, il faut également prévoir dans chacun des territoires, l'occupation médicale de l'intérieur.



Une partie des chefs-lieux et de l'intérieur sont occupés ou sont destinés à être occupés par des organismes autres que le Gouvernement lui-même. Le tableau suivant donne le détail de cette occupation par ces organismes privés ou parastataux.

**OCCUPATION MEDICALE EN ZONES RURALES PAR D'AUTRES ORGANISMES QUE LE GOUVERNEMENT.**

**Tableau n° 12**

Organisme assurant l'occupation	Région	Chefs-lieux de territoires occupés	Installation à l'intérieur des territoires
Foreami	Kwango	4	6
Forminière	Kasaï	1	2
Fomulac	Bas-Congo	1	1
Vicongo	Province Orientale	—	1
Fonds social du Kivu	Kivu	1	1
Fonds du Bien-Etre Indigène	Province de: Léopoldville	1	1
	Kasaï	—	1
	Equateur	—	1
<b>Total :</b>		<b>8</b>	<b>14</b>

Il en résulte que le Gouvernement a la charge de  $101 - 8 = 93$  centres d'hospitalisation qui se répartissent en 86 chefs-lieux de territoires et 7 autres postes. Dans ces 93 postes, 42 hôpitaux doivent être construits de toutes pièces ou doivent être reconstruits entièrement: dans 50 d'entre eux, les installations sont à améliorer ou à agrandir. Ces 93 hôpitaux ruraux sont classés comme suit en priorité I, II, III

	Priorité I	Priorité II	Priorité III
Nouveaux	29	9	5
Anciens	34	16	—
	63	25	5



Les dispensaires de l'intérieur sont généralement construits à charge des Caisses Administratives de Chefferies. Toutefois, dans certaines régions, les C. A. C. sont pauvres. Aussi a-t-il été jugé utile

de prévoir la construction d'un certain nombre de dispensaires à charge du Gouvernement.

On peut estimer que chaque territoire doit être pourvu d'au moins 4 dispensaires. Le nombre de ceux-ci serait donc, au minimum, de  $123 \times 4 = 492$ . Un certain nombre de ces dispensaires sont déjà construits en matériaux définitifs ; d'autres seront édifiés par les C. A. C. Il est suffisant de prévoir à charge du Gouvernement 90 en priorité I et 90 en priorité III.



La création d'établissements de cure a été décidée, en ordre principal, pour les lépreux, et en moins grand nombre, pour les tuberculeux. Peut-être faudra-t-il plus tard rapprocher des grands centres les établissements pour tuberculeux. Quant aux lépreux, on estime que 13.000 d'entre eux doivent encore être hébergés aux frais du Gouvernement ; un crédit de 130.000.000 francs répartis en trois rangs de priorité, est destiné à ces travaux.



Le Plan prévoit l'acquisition de matériel de longue durée. Il s'agit notamment, en priorité I, de 180 ambulances, soit environ 2 par territoire ; celles-ci s'ajoutant à celles qui existent déjà. En priorité II et III 180 ambulances de remplacement. Le Plan prévoit aussi l'acquisition de huit bateaux et d'autres installations de longue durée comme, par exemple, des appareils de R. X.



Il prévoit encore des crédits pour campagnes de prophylaxie (désanophélisation au D. D. T., produits chimiques, matériel divers, personnel spécial). Ces campagnes ne seront pas seulement organisées dans les milieux ruraux, mais également dans les milieux urbains.



La protection de la mère et de l'enfant est déjà assurée en grande partie par les Centres Médico-chirurgicaux et hôpitaux centraux. Toutefois, il convient de prévoir un important supplément destiné

**TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT MEDICAL DES ZONES RURALES A CHARGE DE LA COLONIE.**

Tableau n° 13.

	PRIORITE I		PRIORITE II		PRIORITE III	
	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)
Centres médico-chirurgicaux :						
nouveaux	29	203.000	9	63.000	5	35.000
anciens	34	115.000	16	54.250	—	—
Dispensaires	90	22.500	—	—	90	22.500
Habitations pour :						
Européens	291	145.000	49	24.500	30	15.000
Indigènes	1.386	69.300	500	25.500	622	31.160
Etablissements spéciaux pour :						
Lépreux	7.725 (1)	77.250	2.950	29.500	3.000	30.000
Tuberculeux	—	—	6	30.000	—	—
Matériel de longue durée	—	—	—	13.500	120	24.000
Transport	180 + 5 (2)	38.500	60 + 3 (3)	—	—	—
Autre	—	27.500	—	13.500	—	27.440
Campagnes intensives	—	72.000	—	12.000	—	24.000
Protection de la Mère et de l'enfant	—	100.000	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>		<b>871.050</b>		<b>265.520</b>		<b>209.100</b>

(1) Nombre de malades : compter environ 400 à 500 lépreux par établissement.

(2) 180 ambulances — 5 embarcations

(3) 60 ambulances — 3 embarcations

notamment à doter les missions religieuses de matériel et à créer de nouveaux centres de pédiatrie.

Le tableau ci-après reprend les diverses réalisations qui seront poursuivies en zone rurale, à charge du budget de la Colonie

D. — Programme complet des investissements.



Le programme complet des investissements à effectuer par la Colonie peut être résumé comme suit

**II. — LES CHARGES RECURRENTES.**

Ces charges comprennent l'entretien des bâtiments et du matériel, les frais de personnel blanc et indigène, ainsi que les frais de fonctionnement. Ces divers postes ont été évalués d'après le total à charge de la Colonie, indépendamment de leur imputation budgétaire. Les calculs ont été effectués sur une base forfaitaire et supposent une marge d'approximation.

A supposer réalisée l'entièreté du programme d'investissements, les frais récurrents seraient de :

	(en millions de francs)
Pour la priorité I.	400
Pour la priorité II.	106
Pour la priorité III.	128

Total : 634 par an

n° 14.

450

400

350

ce

lés

ci-dessus.

On trouvera ci-après la répartition normale de ces dépenses au cours de la période décennale.

(EN MILLIERS DE FRANCS)

Tableau n° 15

	PRIORITE I	PRIORITE II	PRIORITE III	PROGRAMME TOTAL
1ère année	40.000	11.000	12.800	63.800
2ème année	80.000	22.000	25.600	127.600
3ème année	120.000	33.000	38.400	171.400
4ème année	160.000	44.000	51.200	255.200
5ème année	200.000	55.000	64.000	319.000
6ème année	240.000	66.000	76.800	382.800
7ème année	280.000	77.000	89.600	446.000
8ème année	320.000	88.000	102.400	510.400
9ème année	360.000	99.000	115.200	574.200
10ème année	399.127,5	105.171,25	127.711,75	632.545,50

**PARAGRAPHE II — LES PROGRAMMES DES ORGANISMES PARA-GOUVERNEMENTAUX ET PRIVÉS.**

Il est malaisé sinon impossible de chiffrer avec exactitude la dépense que représentera l'exécution des programmes prévus par les missions et les sociétés, concernant leurs hôpitaux et leurs innombrables dispensaires disséminés sur l'étendue du territoire. Une enquête permet toutefois dévaluer à environ 800 millions les dépenses d'investissements afférentes à ces programmes, sommes qui viennent s'ajouter aux chiffres du programme gouvernemental proprement dit.

Quant aux dépenses récurrentes, elles peuvent être évaluées à 3 milliards pour la décade.

#### ***Section IV. — LES LABORATOIRES CENTRAUX DE BIOLOGIE.***

Dans d'autres parties du prescrit ouvrage est évoquée la nécessité de développer des laboratoires pour les recherches relevant de diverses disciplines: agriculture, botanique, géologie, chimie. Ces laboratoires seront créés et gérés par la Colonie.

D'autres laboratoires seront organisés à l'initiative d'organismes privés et pourront éventuellement être agréés par l'Etat : il s'agit notamment de ceux qui auront pour objet le contrôle du conditionnement des produits.

De son côté, l'institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, qui a pour mission de coordonner les efforts scientifiques, d'assister les organismes existants et de créer là où il n'en existe pas encore, s'intéressera aux diverses activités qui se manifestent dans ce domaine. C'est ainsi que l'Irsac a accepté de poursuivre les recherches scientifiques en matière d'alimentation et de nutrition des indigènes.

Dans l'ensemble de l'équipement scientifique du Congo, une place spéciale doit être réservée aux Laboratoires de Biologie humaine ou animale. Ils font l'objet des propositions qui suivent.

Pour la médecine humaine, la Colonie est dotée, dès à présent, de six laboratoires principaux situés à Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Bilukwa, Lubero et Elisabethville ainsi que de petits laboratoires d'hygiène à Boma, Matadi, Léopoldville et Elisabethville. Le programme médical exposé ci-dessus prévoit la création de deux nouveaux laboratoires provinciaux à Costermansville et Luluabourg.

Ces laboratoires médicaux se divisent en deux catégories

1. — Ceux dont l'activité est consacrée, en ordre principal, à la recherche scientifique et accessoirement à des analyses cliniques, tant à cause des nécessités locales, que pour se procurer les matières qui serviront de base à leurs recherches.

2. - Les laboratoires pour lesquels la recherche scientifique n'est qu'un but accessoire.

Il n'en sera pas longtemps question dans le présent exposé, puisqu'ils font l'objet de programmes particuliers. Qu'il suffise donc, à

leur sujet, de retenir ce qui suit : les laboratoires de parasitologie de Coquilhatville, de Costermansville et de Luluabourg (à construire) seront dotés d'un outillage scientifique leur permettant d'effectuer des recherches ; les laboratoires spéciaux de Lubero et de Bilukwa feront des recherches scientifiques sur la peste ; les laboratoires d'hygiène publique de Matadi et de Boma pourront entreprendre des recherches notamment sur les ecto-parasites et d'autres matières d'hygiène publique ; quant aux laboratoires d'hygiène publique de Léopoldville et d'Elisabethville, ils doivent être intégrés dans le programme général que nous allons développer.

### *PARAGRAPHE I — ORGANISATION DES LABORATOIRES CENTRAUX.*

Pour des raisons techniques, géographiques et de pathologie locale, le Congo doit être pourvu d'au moins trois laboratoires destinés à la recherche scientifique dans tous les domaines : bactériologie, virologie, parasitologie, anatomie, histologie, toxicologie etc... Il est avantageux, en effet de centraliser la production et la recherche dans des laboratoires centraux et de grouper les différentes disciplines de la biologie à l'instar des Instituts Pasteur.

A cette fin, on se propose d'aménager à Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville, trois laboratoires centraux comportant, outre la section médicale, une section vétérinaire et une section de chimie biologique. Chacun de ces laboratoires centraux pourra être complété par un laboratoire mobile léger destiné à assister les missions prophylactiques et les formations chimiques de l'intérieur.

On centralisera, dans ces trois laboratoires, toutes les activités qui sortent du cadre des analyses courantes et l'on répartira entre eux les activités de production et de recherche. Certaines disciplines exigent un outillage très spécial qu'il y aura lieu de réserver à tel ou tel laboratoire central plus particulièrement chargé de certains travaux et disposant des services du spécialiste intéressé. On pourra, par exemple, répartir les activités spéciales comme suit:

Léopoldville	Service de la trypanosomiase Service de la rage
Stanleyville	Service de la fièvre jaune Service de la B.C.G.

## Elisabethville Service du vaccin antivariolique

Il est évidemment difficile dévaluer avec précision les besoins auxquels auront à faire face ces trois laboratoires centraux. Pourtant les quelques observations suivantes permettent de se faire une idée

1°) le nombre d'analyses demandées au laboratoire médical de Léopoldville est passé de 17.000 en 1937 à 67000 en 1947 et ce montant reste nettement en-dessous des besoins;

2°) de nombreux produits biologiques ont dû être commandés à l'étranger, par suite de l'excès de la demande;

3°) la production du B.C.G., encore inexistante devra être organisée en vue de la vaccination de certaines populations indigènes;

4°) le procédé Bordet-Wasserman<sup>19</sup>, pour la lutte antivénéérienne, est de plus en plus répandu; la demande s'accroît sans cesse. A Léopoldville, on fait déjà plus de 1.500 réactions par semaine et ces chiffres devraient être doublés

5°) les autopsies doivent être systématisées afin d'améliorer les données de l'histopathologie;

6°) il importe d'organiser le contrôle des médicaments;

7°) en matière vétérinaire, le programme à longue échéance, développé ailleurs, imposera aux laboratoires un effort considérable.

## *PARAGRAPHE II — COMPOSITION DES LABORATOIRES CENTRAUX*

Chacun des trois laboratoires centraux comportera

une section médicale;

une section vétérinaire;

une section de chimie;

des annexes (salle d'autopsie, pavillon pour l'inoculation et l'observation des animaux, élevages,, magasins, ateliers, etc..)

Au cours de la présente décade, le laboratoire central de Léopoldville devra comporter le personnel européen suivant, auquel

---

<sup>19</sup> Il s'agit d'un test de dépistage de la syphilis.

viendra s'ajouter un personnel supplémentaire nécessaire pour des activités spéciales.

1. Dispensaire et analyses cliniques 2 médecins 2 techniciens
2. Bactériologie 2 médecins 2 techniciens
3. Histopathologie 2 médecins 2 techniciens
4. Parasitologie 2 biologistes 2 techniciens
5. Médecine vétérinaire 2 médecins 3 techniciens
6. Chimie 1 chimiste 2 techniciens
7. Activités spéciales 1 médecin 1 technicien
7. Divers  
1 secrétaire  
1 comptable  
1 artisan mécanicien et électricien.  
1 agent chargé du contrôle des élevages.

Le personnel indigène peut être évalué à : 15 auxiliaires diplômés (sous statut), 50 travailleurs divers

Les laboratoires centraux d'Elisabethville et de Stanleyville ne prendront pas le même développement. Le personnel européen proposé pour ces deux laboratoires centraux, en 1959, est de 10 médecins, 2 pharmaciens. 2 chimistes. 3 vétérinaires. 21 techniciens et 8 divers; le personnel indigène de 20 auxiliaires diplômés et de 75 travailleurs.

### *PARAGRAPHE III. — MOYENS NECESSAIRES.* <sup>20</sup>

Le programme qui vient d'être exposé sera réalisé progressivement, à l'initiative des services de l'Etat et avec la collaboration scientifique de l'Irsac. Il servira de cadre général aux différentes réalisations inscrites dans les chapitres consacrés aux secteurs intéressés (programme médical et programme d'élevage).

Les crédits afférents aux sections médicales et vétérinaires prévues par les programmes particuliers, soit quelque 43.500.000 frs,

---

<sup>20</sup> Dans les tableaux qui suivent, il est question à plusieurs reprises de provinces. Il est donc peut-être bon de rappeler que, dans la subdivision coloniale, il n'y a qu'une province du Kasai, et que Léopoldville ne désigne pas seulement l'actuelle ville de Kinshasa, mais aussi une province, comprenant des territoires qui font aujourd'hui partie du Bandundu.

devront être complétés si l'on désire que les laboratoires centraux répondent aux conditions exigées par la recherche scientifique et satisfassent aux demandes.

Une subvention annuelle de quelque 25 millions de frs sera accordée à cette fin. On envisagera la possibilité de donner à ces laboratoires une gestion financière plus souple, dès que leur installation sera terminée. Leurs recettes courantes<sup>21</sup> couvriront une partie croissante des dépenses en personnel et entretien.

---

<sup>21</sup> Les laboratoires ont fourni les vaccins pour les campagnes de vaccination organisées par le gouvernement, ce qui représentait des millions de doses. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fini par avoir des recettes substantielles.

PRIORITE I	LEOPOLDVILLE		EQUATEUR	
	Nombre	Valeur (en 1000 frs)	Nombre	Valeur (en 1000 frs)
<b>A. ZONES RURALES</b>				
Centres Médico- chirurgicaux :				
nouveaux	—	—	7	49.000
anciens	9	28.000	7	24.500
Dispensaires	14	3.500	19	4.750
Habitations pour :				
Européens	30	15.000	57	28.500
Indigènes	240	12.000	256	12.800
Etablissements spéciaux pour :				
Lépreux	500*	5.000	2.225*	22.250
Tuberculeux	—	—	—	—
Matériel de longue durée :				
Transports	32	7.000	35	7.500
Autres	—	2.500	—	5.000
Campagnes Intensives	—	12.000	—	12.000
Protection de la mère et de l'enfant	—	—	—	—
Total :		85.000		166.300
<b>B. CENTRES</b>				
Dépôt Central Médical et Pharmaceutique	1	25.000	—	—
Bâtiments internationaux	1	5.000	—	—
Hôpitaux pour Européens :				
nouveaux	—	—	1	1.000
anciens	—	—	2	2.000
Hôpitaux pour Indigènes :				
nouveaux	1	75.000	—	—
anciens	1	5.000	3	10.000
Dispensaires :				
nouveaux	1	1.000	1	1.000
anciens	1	500	2	1.000
Laboratoires de Bactériologie :				
nouveaux	—	—	—	—
anciens	1	7.000	—	—
Laboratoire d'hygiène	1	2.000	1	3.000
Etablissm. spéciaux pour :				
Lépreux	—	—	—	—
Tuberculeux	1	5.000	1	5.000
Aliénés	—	—	—	—
Incurables	—	—	—	—
Stations climatiques	—	—	—	—
Guest-House	1	5.000	—	—
Habitations pour :				
Européens	11	6.750	15	7.500
Religieuses	20	2.000	10	1.000
Indigènes	250	12.500	60	3.000
Total :		151.750		34.500
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>236.750</b>		<b>200.800</b>

\* Il s'agit du nombre de malades à héberger.

Tableau n° 16.

KASAI		ORIENTALE		KIVU		KATANGA		TOTAL	
Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)
8	56.000	5	36.000	6	42.000	3	21.000	29	203.000
2	7.000	6	21.000	5	17.500	5	17.500	34	115.500
14	3.500	15	3.750	10	2.500	18	4.500	90	22.500
60	30.000	54	27.000	51	25.500	39	19.500	291	145.500
240	12.000	240	12.000	210	10.500	200	10.000	1.386	69.300
1.400*	14.000	2.000*	20.000	1.000*	10.000	600*	6.000	7.725*	77.250
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30	6.000	30	6.000	30	6.000	30	6.000	185	36.500
—	5.000	—	5.000	—	5.000	—	5.000	—	27.500
—	12.000	—	12.000	—	12.000	—	12.000	—	72.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	100.000
	145.500		141.750		131.000		101.500		871.050
—	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	5.000
1	5.000	1	3.000	—	—	—	—	3	9.000
—	—	2	2.000	—	—	1	3.000	5	7.000
1	20.000	1	7.000	—	—	—	—	3	102.000
3	14.500	1	2.000	1	3.500	1	3.000	10	38.000
1	1.000	1	1.000	1	1.000	2	2.000	7	7.000
—	—	—	—	—	—	—	—	3	1.500
1	5.000	1	12.000	1	10.000	1	12.000	4	39.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	7.000
1	2.000	1	1.500	1	2.000	2	2.500	7	13.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000	1	5.000	1	5.000	1	5.000	6	30.000
—	—	—	—	1	5.000	—	—	1	5.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	12.000	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	5.000
24	—	18	9.000	18	9.000	15	7.500	101	51.750
20	2.000	20	2.000	20	2.000	20	2.000	110	11.000
96	4.800	72	3.600	72	3.600	60	3.000	610	30.500
	71.300		48.100		41.100		40.000		386.750
	216.800		189.850		172.100		141.500		1.257.800



PRIORITE II	LEOPOLDVILLE		EQUATEUR		
	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	
<b>A. ZONES RURALES</b>					
Centres Médico- chirurgicaux :					
	nouveaux	1	7.000	2	14.000
	anciens	2	7.000	3	10.000
Dispensaires		—	—	—	—
Habitations pour :	Européens	5	2.500	18	9.000
	Indigènes	60	3.000	100	5.000
Etablissements spéciaux pour :	Lépreux	—	—	1.000*	10.000
	Tuberculeux	1	5.000	1	5.000
Matériel de longue durée :	Transports	10	2.000	12	3.000
	Autres	—	1.000	—	2.500
Campagnes Intensives		—	2.000	—	2.000
Protection de la mère et de l'enfant		—	—	—	—
	<b>Total :</b>		<b>29.500</b>		<b>61.000</b>
<b>B. CENTRES</b>					
Hôpitaux pour Européens :	nouveaux	—	—	—	—
	anciens	1	2.000	1	2.000
Hôpitaux pour Indigènes :	nouveaux	—	—	—	—
	anciens	1	5.000	—	—
Dispensaires :	nouveaux	—	—	—	—
	anciens	—	—	—	—
Laboratoires de Bactériologie :	nouveaux	—	—	1	—
	anciens	—	—	—	2.000
Laboratoire d'hygiène		1	1.500	—	—
Etablissm. spéciaux pour :	Tuberculeux	—	—	—	—
	Alliés	1	10.000	—	—
Stations climatiques		—	—	—	—
Habitations pour :	Européens	3	1.500	3	1.500
	Religieuses	10	1.000	6	600
	Indigènes	100	5.000	30	1.500
	<b>Total :</b>		<b>26.000</b>		<b>7.600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>55.500</b>		<b>68.600</b>

(1) 2me branche Luluabourg

\* Il s'agit du nombre de malades à héberger.

Tableau n° 17.

KASAï		ORIENTALE		KIVU		KATANGA		TOTAL	
Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)
2	14.000	1	7.000	2	14.000	1	7.000	9	63.000
3	10.500	3	10.500	1	3.500	4	12.250	16	54.250
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	5.000	5	2.500	6	3.000	5	2.500	49	24.500
100	5.000	92	4.600	98	4.900	50	2.500	500	25.000
800*	8.000	750*	7.500	400*	4.000	—	—	2.950*	29.500
1	5.000	1	5.000	1	5.000	1	5.000	6	30.000
11	2.500	10	2.000	10	2.000	10	2.000	63	13.500
—	2.500	—	2.500	—	2.500	—	2.500	—	13.500
—	2.000	—	2.000	—	2.000	—	2.000	—	12.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	54.500		43.600		40.900		36.750		265.250
—	—	—	—	1	1.000	1	15.000	2	16.000
—	—	—	—	1	2.000	1	2.000	4	8.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	3.000	2	8.000
—	—	—	—	—	—	1	1.000	1	1.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000 (1)	—	—	—	—	—	—	1	5.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.000
—	—	—	—	—	—	1	2.000	2	3.500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000	1	10.000	—	—	1	5.000	4	30.000
—	—	—	—	—	5.000	—	—	—	5.000
3	1.500	3	1.500	3	1.500	6	3.000	21	10.500
6	600	6	600	6	600	10	1.000	44	4.400
48	2.400	36	1.800	36	1.800	30	1.500	280	14.000
	14.500		13.900		11.900		33.500		107.400
	69.000		57.500		22.800		69.250		372.650

*On l'aura probablement compris à a lecture de ce plan gigantesque : la plus grande partie des installations médicales que le*

*Congo possédait en 1960 date de cette époque. Le nombre même des constructions neuves et des reconstructions montrent qu'en fait, il y avait un sérieux retard à rattraper, si pas, en bien des endroits, un vide à combler !*

## **CHAPITRE VI. L'ENSEIGNEMENT**

### **Section I. — GENERALITES**

Bien que son incidence financière soit moindre que celle de certaines autres réalisations de caractère plus matériel, le programme d'enseignement a été particulièrement soigné pour plusieurs et importantes raisons.

En premier lieu, l'augmentation du nombre des écoles et l'amélioration des méthodes d'éducation sont le moyen de civilisation le plus efficace. A tous les degrés de l'enseignement, l'accent a été mis sur l'éducation. Les programmes scolaires n'ont pas été conçus de façon pragmatique, subordonnant trop la formation de la jeunesse au rendement économique; ils tendent en principe à la réalisation d'un certain humanisme congolais, qui tient compte des particularités du milieu indigène et de ses traditions.

En deuxième lieu, la vulgarisation de l'enseignement aura un effet direct sur l'élévation du niveau de vie de la population. Plus la formation générale d'un individu est poussée et mieux il est préparé à fournir un meilleur effort économique et à mériter un revenu plus élevé.

La « *mass éducation* » aura une influence favorable sur la productivité des populations; un manoeuvre ou un paysan qui sait lire et compter est susceptible de beaucoup plus de progrès qu'un analphabète et l'économie congolaise ne manquera pas d'en être affectée.

L'expansion industrielle est freinée, non seulement par l'insuffisance quantitative de la main-d'œuvre, mais par le manque de personnel qualifié de toutes catégories. A mesure que la production ira se diversifiant, le besoin se fera sentir de techniciens indigènes à compétence également diversifiée. D'où l'importance de

l'enseignement technique, dont la nouvelle organisation est détaillée plus loin.<sup>22</sup>

D'autre part, les programmes que l'État se propose de réaliser dans les domaines de l'hygiène, de l'agriculture et de l'élevage, comme dans celui des services scientifiques, supposent le concours d'un grand nombre d'auxiliaires indigènes sortant des écoles secondaires et supérieures. Le programme d'enseignement est destiné à satisfaire progressivement ces besoins créés par le Plan Décennal lui-même.



Le programme d'enseignement représente 73 % de l'effort chiffré dans le Plan Décennal, soit 1,8 milliard d'investissements à effectuer en 10 ans.

Les considérations formulées ci-dessus sembleraient justifier un effort encore plus grand. En vérité, les réalisations proposées ne pourraient pas être plus amples : le développement de l'enseignement trouve en lui-même ses propres limitations dans l'interdépendance de ses parties constituantes. L'enseignement supérieur ne pourra, en effet, se développer qu'à partir d'un enseignement secondaire suffisamment étoffé; l'enseignement secondaire est lui-même alimenté par l'enseignement, primaire, dont l'extension est conditionnée par celle de l'enseignement normal qui lui-même dépend du secondaire...

Il est donc impossible de progresser brutalement et, en particulier, on ne pourrait songer actuellement à décréter la scolarité obligatoire. Que plus de la moitié des enfants passent dès maintenant par l'école doit être considéré comme un acquis très précieux et une réalisation remarquable.

Cependant, la plupart des investissements et les 3 milliards de charges récurrentes énumérées dans ce programme représentent uniquement l'effort de l'Etat. Or, l'enseignement colonial est essentiellement mixte : s'il est financé et contrôlé par la Colonie, la quasi-totalité des services y sont fournis par les congrégations religieuses.

---

<sup>22</sup> Faut-il le faire remarquer ? En dehors de quelques considérations de principe très vagues, TOUS les arguments mentionnés en faveur des écoles sont basés sur la seule rentabilité économique.

Pour apprécier à sa juste valeur l'effort fourni pour l'enseignement et l'éducation des masses indigènes, il faut notamment comptabiliser à leur valeur réelle les services fournis par les quelque 1.660 missionnaires européens qui forment le cadre de l'enseignement colonial pour indigènes. Le coût annuel pour la Colonie de chacun de ces missionnaires peut être estimé à quelque 75.000 frs. La dépense totale se situe donc aux environs de 125 millions par an. Si ces 1.666 missionnaires étaient des fonctionnaires, dont le coût annuel individuel est actuellement évalué à 450.000 francs, la dépense totale serait de l'ordre de 750 millions, soit 7,5 milliards pour la décade (contre 1,25 milliard)<sup>23</sup>.

On peut donc estimer à quelque 6 milliards pour la décade l'économie résultant de l'intervention du personnel enseignant congréganiste, ce qui porte à plus de 10 milliards, au total, la valeur réelle de l'effort fait par le colonisateur pour l'enseignement et l'éducation des populations autochtones.



Les développements qui suivent comportent successivement un rappel des méthodes employées et des résultats obtenus jusqu'à ce jour, l'exposé de l'organisation nouvelle de l'enseignement congolais, un expose plus détaillé du programme d'enseignement technique enfin la synthèse schématique des réalisations proposées pour la décade.



## **Section II — RETROSPECTIVE**

La première réalisation scolaire de l'Etat Indépendant du Congo date de 1890. Il s'agit d'une colonie pour enfants indigènes. Elle est bientôt suivie par la création de trois établissements du même type.

L'organisation des premières écoles date de 1906 (école des candidats commis de Boma). Des écoles professionnelles annexées aux

---

<sup>23</sup> Ce calcul sera utilisé jusqu'au dernier moment pour défendre le monopole missionnaire. Il passe sous silence le fait que si un missionnaire est moins rémunéré qu'un fonctionnaire, un Africain était encore moins bien payé qu'un missionnaire. L'hypothèse d'utiliser un nombre limité de fonctionnaires pour former des maîtres d'écoles africains (et non d'approximatifs moniteurs) qui auraient considéré comme une bonne affaire d'être payés comme les missionnaires, voire même un peu moins, ne semble avoir effleuré personne !

ateliers de l'Etat sont ouvertes en 1907 à Léopoldville et à Stanleyville, en 1908 à Boma. En outre, une école officielle agricole est créée en 1908 à Eala (Equateur).

L'année 1906 marque le début de l'efflorescence de l'enseignement des Missions Catholiques. Les écoles protestantes prennent leur essor vers la même époque. En 1908, les écoles des Missions Belges totalisent quelque 16.000 élèves.<sup>24</sup>

A partir de 1910, se succèdent les fondations d'écoles officielles avec personnel religieux (Léopoldville, Lusambo, Kabinda, Stanleyville, Buta, Elisabethville).

A la fin de 1920, il existe au Congo neuf écoles officielles avec 1.860 élèves et 121 écoles subsidiées qui en comptent 20.310; soit au total un peu plus de 22.000 unités.

En 1922, une Commission<sup>25</sup> appelée à fixer les principes de la politique scolaire coloniale constate la nécessité

- 1°) d'adapter l'école au milieu indigène;
- 2°) de mettre l'accent sur l'éducation plutôt que sur l'instruction;
- 3°) de donner l'enseignement en langue indigène, l'enseignement en français étant l'exception;
- 4°) d'organiser la collaboration avec les missions religieuses nationales des deux confessions<sup>26</sup> - formule qui offre de sérieux avantages d'ordre budgétaire et politique;
- 5°) de créer des écoles normales chargées d'assurer la formation des milliers d'instituteurs noirs appelés à desservir les écoles indigènes, sous le contrôle de maîtres européens.

La Commission conclut enfin à l'inopportunité de décréter l'obligation scolaire.

En conséquence, une réglementation détaillée de l'enseignement libre des missions nationales fut élaborée dès 1924; moyennant respect des conditions imposées, les missions pouvaient recevoir des subsides pour leurs œuvres scolaires. Cette réglementation fit l'objet d'une convention avec chaque mission nationale dès 1925-1926. Elle permit de réaliser une éducation de masse; désireux de donner à tous les

---

<sup>24</sup> Sous couleur de parler des réalisations de l'époque léopoldienne, on avoue que tout ce qui a été fait dans ce domaine date des deux dernières années de l'EIC ! Qui veut trop prouver...

<sup>25</sup> Il s'agit de la Commission De Jeongue, dont il a été question dans « Le Temps des Héritiers.

<sup>26</sup> Cette formule qui offre les apparences de la plus grande ouverture, exclut en fait les Protestants, qui ne sont pas reconnus comme « nationaux ».

enfants indigènes la faculté de s'instruire, le Gouvernement entrait résolument dans la voie de la multiplication des écoles.

Dans l'organisation élaborée par cette Commission et demeurée en vigueur jusqu'en 1943, on peut distinguer

- a) Les écoles officielles, fondées et administrées par les pouvoirs publics, qui en supportent toutes les charges financières.
- b) Les écoles libres subsidiées, qui se conforment à la réglementation officielle (orientation des études, programmes, méthodes, installations, inspection, régime des subsides) et sont des écoles publiques au vrai sens du mot, puisque c'est par leur truchement que l'Etat s'acquitte, dans l'immense majorité des cas, de son obligation morale de fournir aux indigènes le moyen de s'instruire.
- c) Les écoles libres qui fonctionnent sans aide ni contrôle du Gouvernement.



Les divers échelons de l'enseignement y sont organisés comme suit

**a) Enseignement primaire**

L'enseignement primaire comprend les écoles officielles, des écoles subsidiées et des écoles libres.

Les écoles primaires officielles, au nombre de cinq, comprennent six années d'études.

Les écoles primaires subsidiées constituent l'armature principale de l'enseignement primaire. Elles comprennent les écoles du premier degré, à deux années d'études et dont, en principe, tout village indigène doit être doté. Le personnel enseignant est indigène. Un internat est annexé à l'école dans les régions où la population est disséminée.

L'élite des élèves des écoles du premier degré est admise dans les écoles primaires du deuxième degré. Celles-ci ne fonctionnent qu'exceptionnellement hors des centres européanisés et des stations de missions. Elles comprennent trois années d'études. La direction est toujours européenne. Ces écoles groupent un grand nombre d'internes puisque les élèves proviennent de toutes les écoles du premier degré de la région.

En fait, l'école primaire libre subsidiée comprend 5 années d'études, mais la masse n'est admise à fréquenter que les deux ans du premier degré.

La troisième catégorie d'écoles primaires, celle des écoles libres, compte plus d'écoles que la catégorie des écoles subsidiées. Elle tend cependant à diminuer et à être remplacée par des écoles subsidiées et contrôlées.

### ***b) Enseignement secondaire***

L'enseignement secondaire comprend plusieurs types d'écoles pour garçons : l'école normale, l'école moyenne, l'école professionnelle, l'école moyenne d'agriculture, l'école pour aides-infirmiers, l'école pour gradés ou comptables militaires. Pour les filles, il existe des écoles normales et des écoles ménagères agricoles.

Excepté pour les écoles militaires, les formations d'enseignement secondaire ne sont accessibles qu'aux élèves ayant fait des études primaires complètes.

Toutes les écoles normales sont subsidiées ou libres. Les cours durent trois, et dans certaines écoles, quatre ans.

Il existe quatre écoles moyennes officielles à quatre années d'études et onze écoles moyennes subsidiées à trois et parfois quatre années d'études. Les écoles moyennes, tout en visant à dispenser une culture générale, préparent plus spécialement aux emplois inférieurs de commis dans l'Administration ou dans les entreprises privées.

Il y a trois écoles professionnelles officielles et huit écoles professionnelles subsidiées. La durée des études y est de 4 années faisant suite à un enseignement primaire complet. Le but de ces écoles était la formation des ouvriers qualifiés dans le travail du bois et du fer. Les écoles professionnelles non subsidiées, dont plusieurs sont organisées par des sociétés industrielles, préparent aux métiers les plus divers.

Les écoles moyennes agricoles font partie de la catégorie des écoles subsidiées tandis que les écoles médicales sont le plus souvent officielles.

Les écoles ménagères agricoles sont subsidiées. Leur but est de préparer directement, à l'issue de l'enseignement primaire, les jeunes indigènes à leur rôle d'épouse et de mère.

Parmi les institutions libres et non subsidiées d'enseignement secondaire, il faut citer spécialement les petits séminaires pour la



formation du clergé catholique indigène où les élèves reçoivent en six années une formation plus ou moins comparable à celle de nos humanités classiques, mais sans le grec.

### *C) Enseignement supérieur*

Il n'existe qu'une institution officielle qui puisse être partiellement considérée comme école supérieure : l'école officielle des assistants médicaux indigènes à Léopoldville. Les cours durent six ans et rappellent quelque peu ceux de la candidature en sciences naturelles de nos universités. Ils ne s'adressent qu'aux jeunes gens ayant fait des études secondaires dans une école moyenne à quatre années d'études. L'école de la Fomulac de Kisantu poursuit les mêmes buts dans la catégorie des écoles subsidiées.

Faisant suite aux petits séminaires, fonctionnent, dans le cadre de l'enseignement libre, les grands séminaires pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Ce sont les institutions scolaires où, jusqu'ici, le plus haut degré de culture intellectuelle peut être atteint par un indigène.



Dès 1938, est esquissée une réforme du programme, bientôt suivie d'un projet de réorganisation générale de l'enseignement. La guerre mondiale en a fait différer l'application jusqu'en 1948.

Avant de passer à l'exposé de cette nouvelle organisation, nous chiffrons, dans le tableau qui suit, les résultats obtenus sous l'empire de l'ancienne réglementation.

**RESULTATS ACQUIS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AVANT LE 1-1-1948.**

Tableau n° 19

	Au 1-1-30	Au 1-1-40	Au 1-1-45	Au 1-1-48
<b>ECOLES OFFICIELLES</b>				
<b>1. Nombre d'écoles :</b>				
primaires	9	7	6	5
moyennes	4	4	3	4
professionnelles	5	4	3	3
TOTAL :	18	15	12	12
<b>2. Nombre d'élèves :</b>				
primaires	2.968	3.624	3.624	3.464
moyennes	72	282	257	313
professionnelles	576	282	278	355
TOTAL :	3.616	4.188	4.159	4.132
Diplômés des Sections secondaires	143	102	96	89
<b>ECOLES SUBSIDIEES</b>				
<b>1. Nombre d'écoles :</b>				
primaires 1 <sup>er</sup> degré	2.532	4.446	5.020	6.966
primaires 2 <sup>e</sup> degré	163	650	839	983
ômes préparatoires	—	—	44	52
normales	16	34	37	39
moyennes	2	6	11	12
professionnelles	5	3	8	8
ménagères	4	17	26	28
TOTAL :	2.722	5.156	5.985	8.088
<b>2. Nombre d'élèves :</b>				
primaires 1 <sup>er</sup> degré	119.563	195.401	243.918	320.591
primaires 2 <sup>e</sup> degré	8.162	47.980	65.840	84.311
ômes préparatoires	—	—	1.630	1.750
normales	891	2.038	2.154	2.471
moyennes	49	331	624	959
professionnelles	133	181	366	504
ménagères	183	473	728	824
TOTAL :	128.981	246.404	315.260	411.410
<b>3. Diplômés des sections normales, moyennes et professionnelles</b>				
	175	503	549	726
<b>Diplômés des sections secondaires officielles et subsidiées</b>				
	318	605	645	815
TOTAL :	493	1.108	1.194	1.541

<b>ECOLE LIBRES</b>					
1. Nombre d'écoles :		17.910	19.193	19.072	
primaires		87	66	58	
secondaires					
	<b>TOTAL :</b>	17.997	19.259	19.130	
2. Nombre d'élèves :		463.950	483.253	513.049	
primaires		2.192	1.805	1.925	
secondaires					
	<b>TOTAL :</b>	466.142	485.058	514.974	
<b>TOTAUX GENERAUX</b>					
1. Nombre d'écoles					
primaires		23.013	25.302	27.078	
secondaires		155	154	152	
	<b>TOTAL :</b>	23.168	25.456	27.230	
2. Nombre d'élèves					
primaires		710.955	798.265	923.165	
secondaires		5.779	6.612	7.351	
	<b>TOTAL :</b>	716.734	804.477	930.516	
— Quant au personnel enseignant, en voici le décompte :					
		<i>Personnel européen</i>		<i>Personnel indigène</i>	
		Au 1-1-39	Au 1-1-48	Au 1-1-39	Au 1-1-48
Ecoles officielles		43	48	87	89
Enseignement subsidié		961	968	5.977	13.369
Enseignement libre		546	650	20.825	23.326
	<b>TOTAUX :</b>	1.550	1.666	26.889	36.784

### **Section III. - LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT**

La nouvelle organisation reste basée sur la distinction susmentionnée entre enseignement officiel, enseignement subsidié et enseignement libre.

Elle vise à l'amélioration de l'enseignement primaire, tend à promouvoir le développement de l'enseignement secondaire et prévoit la création d'un enseignement supérieur.

Principalement, la distinction entre l'éducation de la masse et l'enseignement de sélection y sera accentuée.

#### ***PARAGRAPHE 1. - PRINCIPES DIRECTEURS***

##### **A- L'ECOLE GARDIENNE**

Elle accueille les enfants, garçons et filles, trop jeunes pour être admis en première année primaire. Les principes d'organisation sont

ceux de l'école gardienne en Belgique, soigneusement adaptés à la vie et au milieu indigènes.

## **B. - ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS**

### 1. - Enseignement primaire

Le but de l'enseignement primaire est double

a) préparer l'indigène moyen à contribuer, dans son milieu, au progrès de la civilisation et à y servir utilement ses intérêts et ceux de la communauté;

b) sélectionner les éléments susceptibles de constituer une élite intellectuelle.

L'enseignement primaire comporte deux échelons: le premier et le second degré.

Le premier degré utilise un programme unique, destiné à tous les enfants indistinctement.

Le second degré voit son programme diversifié en enseignement soit ordinaire, soit sélectionné, selon qu'il s'adresse à des enfants destinés à ne pas dépasser le niveau de l'école primaire ou post-primaire ou au contraire à des enfants sélectionnés en vue de leur admission à l'enseignement secondaire.

Au premier degré et au deuxième degré ordinaire, les cours s'attacheront à préparer directement l'enfant à la vie qu'il sera appelé à mener dans son milieu, à entretenir ou à faire éclore en lui le goût des activités agricoles et artisanales et à l'éduquer socialement en fonction de l'intérêt local et général : travaux manuels, leçons de choses, formation morale par le truchement de proverbes et de fables indigènes, jeux éducatifs, etc..

Cet enseignement est complété par celui d'établissements post-primaires destinés à valoriser les connaissances de certains éléments qui, bien que restant dans leur milieu, sont appelés à rendre des services

à la masse paysanne, dans les domaines artisanal, administratif et pédagogique.

Le plus souvent organisées sous forme d'internats, les écoles du deuxième degré sélectionné contribueront davantage à l'éducation générale de l'élève et s'attacheront spécialement à renforcer sa faculté de raisonnement. L'enseignement du français y sera suffisamment approfondi pour que les jeunes gens soient en mesure de suivre avec fruit les cours de l'école secondaire qui sont donnés uniquement en français.

## 2. — Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire fait suite au deuxième degré primaire sélectionné.

Le cycle d'études s'étend sur six années, et répond aux préoccupations suivantes

- assurer aux élèves une bonne formation générale;
- donner à la majorité d'entre eux une formation qui leur permettra d'occuper des emplois de caractère intellectuel;
- préparer un choix d'éléments aptes à s'assimiler avec fruit, après avoir conquis leur diplôme, l'enseignement supérieur tel qu'il est actuellement organisé (écoles Fomulac, Cadulac, des assistants médicaux indigènes, de sciences administratives);
- préparer une première sélection d'élèves destinés à l'enseignement universitaire.

L'école secondaire est dotée d'un programme qui évitera le surmenage et respectera les traditions et les contingences congolaises. L'élite que l'on veut former doit se qualifier au double point de vue congolais et européen. Cette nécessité justifie l'inscription dans le programme de l'école secondaire d'un cours théorique de langue indigène complété, dans les classes supérieures, par un cours de culture indigène : littérature, musique, arts plastiques, histoire, folklore, vie sociale. Le programme réserve, en outre, une place importante aux travaux manuels.

L'enseignement secondaire se divise en enseignement secondaire spécial, qui ne suppose aucun complément, et en enseignement secondaire général, qui prépare à renseignement supérieur.

### 3. — Enseignement supérieur

La nouvelle organisation prévoit la création d'un enseignement de niveau universitaire pour indigènes.

Celui-ci sera donné dans des centres universitaires dont la composition est détaillée plus loin et dont le premier est dès maintenant en voie d'organisation.

Cet enseignement fait suite à l'enseignement secondaire général ; il est destiné à n'être dispensé qu'à une élite strictement sélectionnée. Il ne pourra donc prendre qu'une extension lente, proportionnelle au rythme auquel l'enseignement secondaire général, lui-même fraîchement créé, sera susceptible de l'alimenter.

### 4. - Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, dont le développement est essentiel à l'exécution du Plan Décennal, sera examiné plus loin en détail.

Notons cependant que les écoles du jour, dont il est parlé plus loin, ne seront pas accessibles aux adultes illettrés, ni même à tous les jeunes gens qui, pourvus d'une instruction élémentaire, souhaiteraient la compléter.

Il convient pourtant d'encourager cette sorte de curiosité intellectuelle qui se manifeste chez de nombreux indigènes illettrés, de façon parfois émouvante; par ailleurs, il importe de combattre dans l'esprit des anciens diplômés une certaine tendance à la léthargie et de leur permettre d'entretenir et de développer leurs connaissances.

A cette double fin, des cours pour adultes, cours du soir ou du dimanche matin, seront organisés partout où cela sera possible : villages, missions, camps, centres urbains.

## **C. — ENSEIGNEMENT POUR FILLES**

Le développement de l'enseignement chez les indigènes du sexe masculin postulerait au bénéfice de la population féminine de la Colonie un relèvement correspondant. Malheureusement, dans la

situation actuelle, cet équilibre est compromis par le retard mental qui caractérise les enfants du sexe féminin<sup>27</sup>.

Les écoles pour filles devront donc se limiter à un enseignement de caractère essentiellement pratique destiné à préparer les élèves à leur rôle futur d'épouse et de mère; elles s'attacheront aussi à l'éducation morale des filles indigènes; elles chercheront à les affranchir des croyances magiques et superstitieuses; elles leur inculqueront enfin le souci de se créer un milieu familial conforme aux principes de la civilisation.

Nos œuvres d'enseignement ne seront plus obligées, comme naguère, de reprendre à chaque génération et depuis le début, le travail éducatif et civilisateur<sup>28</sup>.

Au premier degré primaire, l'enseignement est identique pour les filles et pour les garçons. Les écoles de ce degré seront souvent mixtes.

Il n'existe qu'un deuxième degré primaire, analogue au deuxième degré ordinaire des garçons. Lorsque les jeunes filles qui ont achevé le premier degré primaire atteignent un âge qui leur interdit l'accès du second degré<sup>29</sup>, elles peuvent entrer à l'école ménagère post-primaire.

Les cours ménagers sont un complément très heureux de l'enseignement primaire. Ils comporteront principalement des causeries de caractères, pratique faisant apparaître la possibilité pour les élèves d'accéder, par un travail raisonné, à de meilleures conditions d'existence : utilité des légumes et des fruits, intérêt faire usage d'engrais, d'entretenir des chèvres laitières, etc... Dans les grands centres, l'enseignement tiendra compte de la physionomie et des besoins spéciaux du milieu urbain.

Depuis un certain temps déjà, les indigènes évoluant ou évolués ont exprimé le vœu que soient créées, à l'intention de leurs filles, des

---

<sup>27</sup> Comme on sait, ce qui caractérise les enfants du sexe féminin, c'est au contraire une avance mentale ! Il est probable que les rédacteurs du plan se sont basés sur des rapports faits en toute bonne foi, qui faisaient état de moins bonnes performances des fillettes, en omettant de mentionner qu'elles devaient continuer à prendre leur part du travail ménager et agricole !

<sup>28</sup> Depuis, la même constatation a été formulée dans le célèbre adage : « *Eduquer un garçon, c'est éduquer un homme, éduquer une fille, c'est éduquer une famille* ». Toutefois, on n'est pas passé de la constatation du rôle essentiel de la femme dans l'éducation à sa conclusion logique, à savoir que c'est l'enseignement féminin qu'il aurait fallu pousser si l'on visait à un résultat d'ensemble.

<sup>29</sup> Cette formulation alambiquée veut dire qu'elles devront se rendre dans un réseau unisexe pour filles dès qu'apparaîtront les premiers signes de la maturité sexuelle.

écoles dont l'enseignement serait plus avancé. Pour répondre à ce vœu, la nouvelle réglementation prévoit l'ouverture d'écoles moyennes ménagères, dont l'accès suppose une année de leçons préparatoires complétant le cycle primaire. Cet enseignement sera réservé aux seules élèves qui, intellectuellement et moralement, se montreront aptes à acquérir une formation générale plus étendue.

Cette formation leur permettra de s'intégrer dans le monde indigène évolué et d'y tenir leur place, tant au point de vue de l'éducation (savoir-vivre, tenue du ménage) qu'à celui de l'instruction proprement dite.

Les cours d'apprentissage pédagogique et les écoles de monitrices complètent l'éducation de la population scolaire féminine. Leur programme sera essentiellement pratique et comportera des causeries et des travaux manuels.

## ***PARAGRAPHE II.- TYPES D'ÉCOLES ET DUREE DES ÉTUDES.***

### **A. — ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS <sup>30</sup>**

#### **1. — Enseignement général pour la masse**

L'école gardienne comprend normalement deux années d'études.

L'école primaire du premier degré compte deux années d'études.

L'enseignement primaire du deuxième degré ordinaire compte trois années d'études.

#### **2. — Enseignement général de sélection**

L'enseignement primaire du deuxième degré sélectionné compte quatre années d'études.

Y font suite dans le cadre de l'enseignement général

- l'école moyenne — quatre années d'études — qui dispense un enseignement susceptible d'assurer aux élèves une formation générale satisfaisante et une préparation efficace à l'exercice des professions d'employés de bureau subalternes;

---

<sup>30</sup> On s'est conformé au schéma d'usage, à l'époque, dans l'enseignement catholique belge, de séparer les garçons et les filles.



- l'école secondaire — six années d'études — dont seule la section latine a vu son programme mis au point sur la base de nos humanités anciennes, mais sans le grec. Cinq écoles secondaires latines sont prévues; le fonctionnement de trois d'entre elles est amorcé.

Le programme de la section moderne — six années d'études — de l'école secondaire générale est à l'étude.

Ces deux sections de l'école secondaire conduisent à l'enseignement supérieur dont la formation type — centre universitaire — comptera cinq instituts<sup>31</sup>, dans lesquels les études dureront quatre ans, et qui seront l'un médical, un autre vétérinaire, un troisième agronomique, un quatrième administratif et commercial, un cinquième normal. Un centre universitaire est en voie de création à Kianto, sous l'égide de l'Université de Louvain. La création d'un centre universitaire officiel à Léopoldville est décidée<sup>32</sup>.

### 3. — Enseignement spécialisé pour la masse

Ce qui a trait à l'enseignement professionnel proprement dit fera l'objet d'un exposé spécial dans la section suivante. Les écoles professionnelles ne sont donc citées que pour mémoire dans ce paragraphe.

Au second degré primaire ordinaire, mentionné ci-dessus sous la rubrique « Enseignement général », font suite

- la ferme-école dans laquelle les jeunes villageois apprennent à devenir des agriculteurs efficaces (deux années de formation);<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Nous savons par ailleurs que le nombre de Facultés que comporterait cet enseignement supérieur avait fait l'objet d'âpres discussions, parce que d'une part, on était très attiré par l'idée d'une Université complète, comportant aussi, notamment, une Faculté de Droit, cependant que, d'autre part, on redoutait fort que Droit serve à la formation de futurs contestataires.

<sup>32</sup> Il s'agit bien sûr de Lovanium, aujourd'hui UNIKIN.

<sup>33</sup> Ce sont ces écoles surtout qui seront critiquées par le colonat blanc comme leur faisant une concurrence déloyale, parce qu'étant des entreprises agricoles dissimulées sous l'appellation d'établissements d'enseignement, disposant de privilèges fiscaux (les exemptions de taxes des missionnaires) et d'une main d'œuvre gratuite (les élèves)

- l'école professionnelle agricole, qui, en trois ans, forme des moniteurs agricoles ou vétérinaires. Ces modestes auxiliaires doivent rester attachés au milieu rural et y vivre en permanence; ce sont des paysans déjà avertis des questions agricoles, susceptibles d'aider les diplômés plus qualifiés et surtout, capables de donner par leur vie au village plus de permanence à l'action de propagande
- l'école de jardiniers est une variante urbaine de l'école professionnelle agricole;
- l'école d'auxiliaires de circonscription indigène: elle a pour but de former, en deux ans, des éléments capables d'exercer des emplois administratifs dans les circonscriptions indigènes ou d'occuper des emplois de petits commis de l'industrie et du commerce; les emplois visés sont ceux de secrétaire ou de policier de circonscription indigène, de gestionnaire d'un office de l'Etat civil indigène, de greffier de juridiction indigène, de pointeur, de petit commis de bureau, de magasinier, etc...;
- l'atelier d'apprentissage: voir à la section suivante sur l'enseignement technique
- le cours d'apprentissage pédagogique, dont la durée est de deux ans. Les écoles régulières d'instituteurs ne suffiront pas, d'ici longtemps, à pourvoir en personnel tous les groupes primaires du premier degré. En fait, un grand nombre d'écoles de village doivent être confiées à des moniteurs non diplômés, mais jugés aptes à desservir une école rurale du premier degré primaire, après la réussite de l'examen final d'un cours d'apprentissage pédagogique.

#### 4. - Enseignement spécialisé de sélection

S'ajoutent au second degré primaire sélectionné, parallèlement à l'école moyenne ou à l'école secondaire, mentionnées sous la rubrique «Enseignement général »

L'école de moniteurs, dont les cours durent quatre ans et dont le rôle est de former le personnel indigène destiné à desservir les classes de l'enseignement primaire du premier degré et du deuxième degré ordinaire. Subsidiairement, en attendant que la section normale de l'enseignement secondaire spécialisé fournisse des instituteurs plus instruits, l'école de moniteurs devra alimenter le cadre enseignant des classes du deuxième degré sélectionné.

Certaines écoles de moniteurs sont dotées d'une cinquième année d'études, dite section des instituteurs agricoles qui permet aux moniteurs des régions rurales de jouer plus pleinement le rôle de guides des populations scolaires auxquelles ils se consacrent;

L'école de gardes sanitaires (quatre ans de cours) vise à doter les circonscriptions indigènes de gardes sanitaires auxquels sera dévolu le rôle de moniteurs d'hygiène rurale.

Il existe auprès du service des Télécommunications du Gouvernement Général une école de télégraphistes qui reçoivent une formation durant un an, mais qui doivent être munis, à l'entrée, d'un certificat de deux années d'enseignement moyen.

Une école de météorologistes fonctionne dans des conditions identiques auprès du service météorologique pour couvrir les besoins de ce service et ceux des stations climatologiques de linéal.

Une école de cartographie et de photcartographie, annexée à l'institut Géographique Colonial forme, en trois ans, des spécialistes dont on exige, à l'entrée, un diplôme délivré par l'école secondaire générale.

L'école secondaire spéciale compte six ans de cours, comme l'école secondaire générale. Elle s'en distingue parce qu'elle a sa fin en soi, au lieu de constituer une préparation à l'enseignement supérieur. L'école secondaire spéciale comporte deux cycles de trois années d'études chacun. Le premier cycle est celui des cours communs à toutes les sections : le second cycle est celui des études faites en sections spécialisées. Pendant ce dernier cycle, on continue à développer la

formation générale des étudiants, mais l'enseignement est orienté dans plusieurs directions de manière à constituer les sections suivantes

la division administrative et commerciale, qui forme des employés susceptibles de s'adapter rapidement à des tâches diverses d'administration publique ou privée;

la division des géomètres arpenteurs;

la division normale pour la formation d'instituteurs de choix destinés au deuxième degré primaire sélectionné;

la division des sciences qui prépare les candidats aux professions d'employés de l'agriculture ou des services médicaux ou vétérinaires ou encore à toute autre profession de caractère scientifique qu'il s'avérerait opportun d'encourager. Au stade actuel, on peut prévoir la formation d'assistants agricoles, d'assistants vétérinaires, d'assistants et d'infirmiers médicaux.

Les études relatives au programme de l'enseignement supérieur ne sont pas, à ce jour, suffisamment poussées pour préciser dans quelles conditions coexisteront les divisions de sciences de l'école secondaire spéciale et certains instituts de centre universitaire, ou si, pour certaines spécialités, une des deux formes d'enseignement jouira d'une compétence exclusive.

5. — Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement masculin :

**I. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.**

Enseignement général

Enseignement spécial  
(post-primaire)  
(1, 2 ou 3 ans)

(sert aussi de préface à l'enseignement de sélection)

---

Ecole gardienne  
ou  
section préparatoire  
(2 ans)

---

Ecole primaire

1<sup>er</sup> degré  
(2 ans)

2<sup>e</sup> degré  
ordinaire  
(3 ans)

---

ferme-école  
ou  
école profes. agricole  
ou  
école de jardiniers  
ou  
école d'auxiliaires de  
circonscription indigène  
ou  
atelier d'apprentissage  
ou  
cours d'apprentissage  
pédagogique  
ou  
cours d'adultes

Enseignement général

Enseignement spécial

2<sup>e</sup> degré primaire sélectionné (4 ans)

Enseignement secondaire

Ecole moyenne  
(4 ans)

ou

école de moniteurs  
(section d'instituteurs agricoles)  
ou  
école de gardes-sanitaires  
ou  
école de télégraphistes  
ou  
école de météos  
ou  
école de cartographie  
(3 ou 4 ans)

Ecole secondaire générale :

latine  
moderne  
(6 ans)

école secondaire spéciale  
section administrative  
et commerciale  
section d'arpentage  
section normale  
section de sciences  
(6 ans)

Enseignement supérieur

Centre universitaire  
avec instituts de

de médecine  
vétérinaire  
agronomique  
administratif  
et commercial  
pédagogique

(4 ans)

## B. — ENSEIGNEMENT POUR FILLES

1 - Enseignement général pour la masse.

Les indications données plus haut pour l'enseignement masculin, relatives à l'école gardienne, la section préparatoire et le premier degré de l'école primaire valent pour l'enseignement féminin.

L'adoption au premier degré de l'école primaire, d'un programme commun pour garçons et pour filles, se justifie du fait que la plupart des écoles de village seront des écoles mixtes. Au surplus, le programme du premier degré est un programme de dégrossissement dont le développement modeste sera accessible aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Le caractère pratique et essentiellement formatif de l'école primaire féminine explique que le deuxième degré primaire (trois années) est une formation homogène fondée sur le concept de l'éducation de masse.

## 2. — Enseignement général pour la sélection

L'organisation d'un enseignement destiné à renforcer la formation générale et spéciale de l'élite masculine entraîne l'obligation de promouvoir également l'enseignement pour filles dans toute la mesure où une telle action s'affirme possible et opportune. Cette possibilité et cette opportunité se vérifient en ce qui concerne les enfants d'évolués ou les futures compagnes d'évolués. Il importe de créer pour l'évolué, l'occasion d'élever ses enfants selon un standing approprié à son genre de vie et de trouver femme capable de s'associer harmonieusement à son existence.

D'où la création d'un enseignement secondaire sélectionné dont il sera question sous la rubrique « enseignement spécialisé ». Son organisation postule le fonctionnement d'une classe de 6ème primaire préparatoire; en effet, les élèves sortant d'une 5ème année primaire ne justifieront pas d'un bagage suffisamment solide de connaissances générales pour leur permettre de s'assimiler avec fruit un enseignement moyen relativement important. La classe de 6ème préparatoire est, par conséquent, ouverte aux seules élèves sélectionnées qui se montrent aptes intellectuellement et moralement à s'assimiler avec fruit une formation générale plus complète.

## 3. — Enseignement spécialisé pour la masse

L'école ménagère qui comporte trois années de cours est péri primaire ou post primaire selon l'âge des élèves auxquelles elle

s'adresse. Les fillettes d'âge scolaire normal fréquenteront l'école ménagère lorsqu'elles auront achevé les cinq années des deux degrés primaires. Mais, et ce notamment dans maintes écoles centrales pour filles, la population scolaire comprend aussi des contingents de grandes filles qui ne pourront pousser leurs études au delà de cinq ans au total. A ces jeunes filles, on pourra enseigner le programme de l'école ménagère, immédiatement après le degré primaire.

Comme pour les garçons, le cours d'apprentissage pédagogique dure deux ans. L'insuffisance numérique des institutrices indigènes est plus évidente encore que dans le cas des garçons; cela tient au fait que la carrière des institutrices laïques est trop courte parce que prenant fin à leur mariage. Il est donc particulièrement opportun d'encourager le fonctionnement de cours d'apprentissage pédagogique à l'usage des filles. Pour y être admises, les candidates devront avoir terminé au moins la deuxième année du 2<sup>ème</sup> degré primaire.

L'école d'aides-accoucheuses compte deux ans de cours.

#### 4. — Enseignement spécialisé de sélection

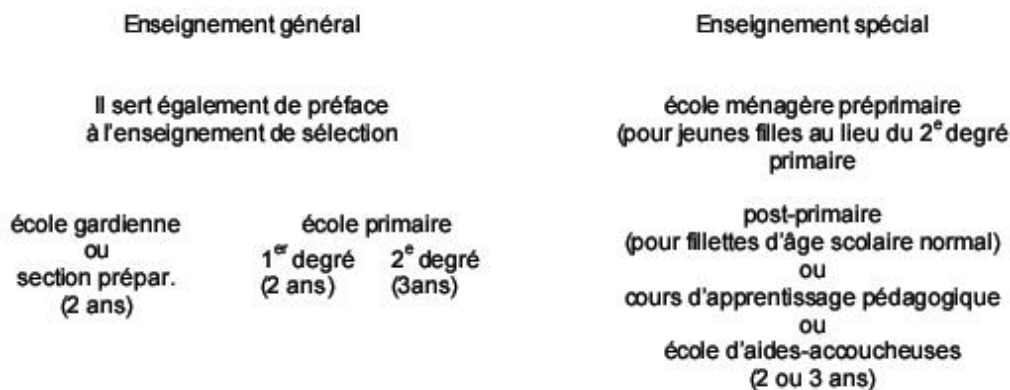
Il comporte, à titre d'enseignement secondaire, l'école moyenne ménagère (trois ans) et l'école de monitrices (quatre années d'études). Le programme de l'école moyenne ménagère tient le milieu entre le programme de l'école moyenne pour garçons et celui de l'école ménagère.

Les considérations énoncées au sujet de l'école de moniteurs s'appliquent l'école de monitrices.

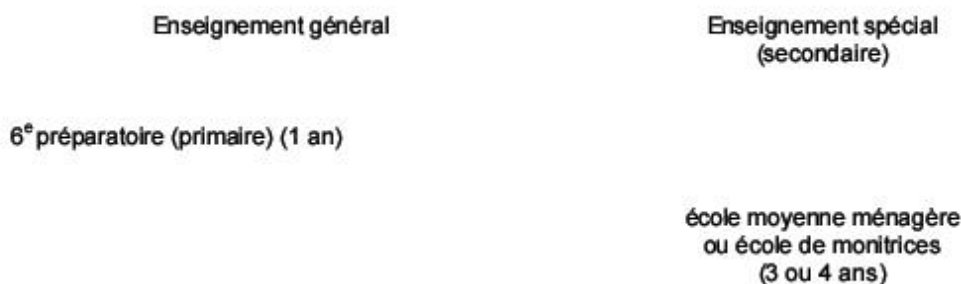


5. — Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement féminin.

1. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.



2. — ENSEIGNEMENT DE SELECTION



**Section IV. — L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

L'expansion de l'économie nécessite la formation d'agents spécialisés et de techniciens : on sait combien leur pénurie risque de compromettre, au cours des années à venir, le développement des entreprises. Le technicien blanc est extrêmement coûteux; il faudra, qu'on le veuille ou non, progressivement le remplacer, dans certaines tâches, par des auxiliaires noirs. Sous cet aspect, l'enseignement constitue un excellent investissement.

Son importance particulière, au regard du développement économique général, justifie qu'il soit exposé ici en détail.

**PARAGRAPHE I. - LA SITUATION ACTUELLE**

En 1947, les trois écoles officielles comportant des sections professionnelles étaient organisées comme l'indique le tableau ci-après



Tableau n° 20

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés
			Européen	Indigène		
Léopoldville Ouest	primaires	5 <sup>e</sup> & 6 <sup>e</sup>			247	—
	bois	4	} 11	} 16	79	12
	mécanique générale	4			66	6
	mécanique auto	2			20	7
Stanleyville	primaires	2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup>			1378	—
	moyennes	2	} 11	} 28	64	—
	bois	4			46	9
	fer	4			39	7
Lusambo	primaires	6			778	—
	moyennes	4	} 11	} 22	71	15
	bois	6			56	4
	fer	6			49	5
<b>TOTAUX pour les sections professionnelles : bois, fer, mécanique</b>					<b>355</b>	<b>50</b>

Quant aux 8 écoles professionnelles subsidiées, leur activité apparaît dans la statistique suivante :

Tableau n° 21

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés
			Européen	Indigène		
Lokandu	menuiserie		1	1	44	2
	mécanique	4	1	1	23	2
	cordonnerie		1	1	8	1
	maçonnerie		—	1	15	2
Kafubu	menuiserie		2	2	43	5
	mécanique	4	2	—	19	1
	confection		1	1	26	3
	imprimerie		3	—	31	4
	reliure		2	—	17	4
Wafania	menuiserie	3	1	2	13	3
Gombe-Matadi	menuiserie	2	2	—	51	—
	mécanique		1	—	50	—
Buta	menuiserie		3	5	56	8
	mécanique	4	3	5	49	10
Kindu	menuiserie	4	1	4	18	3
Elisabethville	menuiserie	2	1	2	20	—
Kasenge	menuiserie	3	1	1	21	5
<b>TOTAUX</b>			<b>26</b>	<b>26</b>	<b>504</b>	<b>53</b>

Au total, pour les écoles officielles et les écoles récemment subventionnées, la population scolaire atteignit, en 1947, 859 élèves et la même année, le nombre de diplômés fut de 103.

Ces chiffres traduisent un effort remarquable, compte tenu des moyens existants, mais cet effort ne répond que très imparfaitement aux besoins de l'économie congolaise. L'intervention du Gouvernement dans les deux catégories d'écoles ne fit que compléter les efforts déployés par les principaux organismes industriels qui comptent avant tout sur leurs propres établissements scolaires. Le Gouvernement doit pourtant se préoccuper d'urgence de la formation professionnelle des éléments nécessaires aux milieux indigènes et aux petites et moyennes entreprises qui sont dépourvues d'écoles.

## ***PARAGRAPHE II. - LA NOUVELLE ORGANISATION***

Elle réalise une réforme de structure et prévoit des développements. La création toute récente de la section de l'enseignement professionnel au sein de la Direction de l'Enseignement du Gouvernement Général permettra, grâce à des contacts suivis avec les organismes industriels, de poursuivre et d'approfondir l'étude des besoins régionaux et d'y adapter une organisation scolaire professionnelle dûment diversifiée.

L'enseignement professionnel est donné dans des ateliers d'apprentissage et dans des écoles professionnelles du degré moyen et du degré supérieur.

Le but de chacune de ces institutions se définit comme suit :

1. - Les ateliers d'apprentissage forment des ouvriers non qualifiés, capables de rendre de bons services dans les métiers du bois, du fer et du bâtiment. Ces ateliers satisferont, en ordre principal, aux besoins des communautés indigènes. Les apprentis doivent pouvoir exécuter des ouvrages simples : portes, fenêtres, mobilier commun, maçonnerie, etc... On admettra à l'atelier d'apprentissage les élèves ayant terminé au moins le 1er degré primaire et témoignant d'un développement physique en rapport avec le métier. La période d'apprentissage s'étendra sur un minimum de deux années.

Les ouvriers formés recevront, au terme de l'apprentissage, un outillage qui leur permettra de s'établir et d'exercer leur métier.

2. — Les écoles professionnelles du degré moyen sont destinées à former, en un cycle de quatre années faisant suite aux quatre années du deuxième degré primaire sélectionné, des ouvriers qualifiés, spécialisés ou non spécialisés, capables d'exécuter parfaitement, sous la direction d'un Européen mais sans contrôle permanent, un travail ordinaire appliquant à des pièces d'usage courant. Ces écoles fourniront la main d'œuvre aux métiers du bâtiment pour les besoins des centres européens, ainsi qu'à l'industrie et aux chantiers.

3. — Les écoles professionnelles du degré supérieur organisent un cycle de six ans d'études et sont, comme les précédentes, accessibles aux élèves justifiant d'une formation primaire de six années. Elles doivent préparer des maîtres-ouvriers, capables d'exécuter n'importe quelle pièce sur simple bon de commande, sans aide ni le contrôle d'un Européen, ainsi que des chefs d'équipe aptes à diriger des ouvriers qualifiés.

4. Dans les quelques localités où on l'organisera pour répondre aux besoins de régions étendues, l'école professionnelle du degré supérieur sera combinée avec l'école professionnelle du degré moyen, de manière à former avec cette dernière une seule institution à deux sections.

Au cours des deux premières années d'études, le programme comportera un enseignement professionnel général ou préparatoire; les élèves seront ensuite orientés, selon leurs aptitudes, soit vers le cours moyen, soit vers le cours supérieur.

Toutefois, les cours destinés aux électriciens et aux chauffeurs-mécaniciens de l'école supérieure comportent quatre années d'études générales préparatoires et deux années de spécialisation, en raison de l'importance des notions qu'il est nécessaire d'inculquer à ces apprentis.

5-Les sections dont l'organisation est envisagée dans un avenir immédiat, se répartissent en deux groupes : celui du fer et celui du bâtiment.

Le groupe du fer se subdivise comme suit en sections  
— ajusteurs-tourneurs (mécanique générale)

- ajusteurs-tourneurs (machines-outils)
- forgerons-chaudronniers - monteurs - riveurs
- fondeurs - mouleurs - soudeurs - braseurs
- électriciens
- chauffeurs - mécaniciens.

Le groupe du bâtiment comprend

- les menuisiers - ébénistes
- les charpentiers
- les peintres - vitriers
- les ouvriers généraux du bâtiment (serruriers, plombiers, zingueurs, tôliers, quincailliers)
- les maçons et cantonniers
- les chefs-ouvriers du bâtiment (contremaîtres)

6. — L'enseignement donné dans les écoles professionnelles du degré moyen, doit avoir un caractère essentiellement pratique. Les chefs-ouvriers seront davantage livrés à eux-mêmes et auront plus de responsabilités que les simples ouvriers qualifiés : la formation théorique, pratique et morale des premiers fera par conséquent l'objet d'une sollicitude particulière.

7. — Les professeurs des écoles professionnelles seront, ou bien des techniciens ayant suivi un cours spécial de pédagogie, ou bien des pédagogues qui se sont initiés à la technique; c'est parmi ces derniers surtout que seront choisis les professeurs des cours généraux tandis que, pour les cours spécialisés, la préférence sera donnée à des techniciens.

L'enseignement à l'atelier ne sera confié qu'à des praticiens ayant plusieurs années d'école industrielle ou professionnelle ordinaire. D'autre part, pour préparer les élèves à l'atmosphère du milieu industriel qu'ils connaîtront plus tard, leur vie à l'école se rapprochera autant que possible de celle de l'ouvrier à l'atelier.

### ***PARAGRAPHE III — PROGRAMME DE REALISATIONS POUR LA DECADE.***

#### **1. — Ateliers d'apprentissage**

Le Gouvernement se propose de provoquer, par une politique de subvention, la multiplication rapide des ateliers d'apprentissage,

lesquels formeront en grand nombre les éléments capables d'implanter l'artisanat dans les divers miteux indigènes.

## **2. — Ecoles professionnelles du degré images**

Indépendamment des sections de menuiserie et de mécanique qui fonctionnent à Léopoldville, à Stanleyville et à Lusambo, dans le cadre de l'enseignement officiel et dont il est question au paragraphe suivant, il existe, dans l'enseignement subsidié, six sections de menuiserie (une dans la province de l'Equateur, une dans la province Orientale, deux dans la province du Kivu, deux dans la province du Katanga) et trois sections de mécanique (une dans la province Orientale, une au Kivu et une au Katanga). Il s'agit de leur adjoindre 24 sections du bois, 30 sections du fer, et de créer 36 sections du bâtiment et sections diverses (cordonnerie, tissage, vannerie, poterie, etc...) de façon à disposer, à l'issue de la décade, de 36 écoles professionnelles du degré moyen à plusieurs sections.

Ces écoles seront réparties comme suit

— Province de Léopoldville : 6 écoles (nouvelles).

— Province de l'Equateur : 6 écoles (1 ancienne complétée + 5 nouvelles).

— Province Orientale : 5 écoles (1 ancienne complétée + 4 nouvelles).

— Province du Kivu : 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).

— Province du Katanga: 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).

— Province du Kasai: 5 écoles (nouvelles).

Le rythme d'accroissement au cours de la décade s'établira comme suit:

— les écoles existantes n'étant encore qu'embryonnaires, formeront 90 élèves par an durant les deux premières années.

— à partir de 1952, trois écoles seront complètes et formeront 105 élèves.

— à partir de 1953, 6 écoles seront complètes et formeront 120 élèves.

— en 1954, 3 écoles nouvelles s'ajouteront; il y aura donc 9 écoles complètes d'où sortiront 180 élèves.

— en 1955, 4 écoles nouvelles, soit au total 13 écoles d'où sortiront 260 élèves.

— en 1956, 5 écoles nouvelles, soit au total 18 écoles d'où sortiront 360 élèves.

Les années suivantes il y aura, chaque année, 6 écoles de plus, soit 120 élèves, pour arriver à partir de 1959 à 30 écoles, d'où sortiront annuellement 720 élèves.

### **3. Ecoles professionnelles du degré supérieur**

En partant des sections de Léopoldville, Stanleyville et Lusambo, on arrivera, par l'adaptation au nouveau programme, par l'adjonction de la section « bâtiment » et enfin par la création de nouvelles écoles à Costermansville et à Elisabethville, à disposer de 5 écoles à trois sections à raison d'une école par province, à l'exception de la province de l'Equateur.

## **Section V. — PROGRAMME GENERAL DE REALISATION AU COURS DE LA DECADE**

Le programme des réalisations correspondant aux principes d'organisation exposés dans les chapitres précédents est repris dans les tableaux suivants. Voici le schéma de ces tableaux

A. — Enseignement pour la masse (enseignement professionnel exclu).

I. Enseignement général (pour garçons et filles).

II. Enseignement spécial pour garçons.

III. Enseignement spécial pour filles.

B. — Enseignement de sélection pour garçons (enseignement professionnel exclu).

I. primaire.

II. secondaire.

III. supérieur.

C. — Enseignement de sélection pour filles.

D. — Enseignement professionnel.



Tableau n° 22

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 <sup>re</sup> année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
<b>A. — Enseignement pour la masse.</b>							
<b>L — ENSEIGNEMENT GENERAL POUR GARCONS ET FILLES</b>							
Ecoles gardiennes	800	900	8.500	117.000	16.500	54	(1) 15
1 <sup>er</sup> degré primaire	8.000	3.800	150.000	1.900.000	225.000	81	35
2 <sup>ème</sup> degré primaire ordinaire	950	450	22.500	300.000	34.000	200	720
<b>II. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR GARCONS</b>							
Ecoles professionnelles agricoles	10	38	150	9.200	1.200	(	
Ecoles de jardiniers	—	3	—	500	75	(	56
Cours d'apprentissage pédagogique	2	123	30	10.080	1870	(	18
Ecoles auxiliaires de circonscription indigène	2	116	10	5.370	1.300		28
Cours d'adultes	20	7.750	1.000	210.000	70.000	6	23
<b>III. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR FILLES</b>							
Ecoles d'aides-accoucheuses	4	8	15	602	72		27
Ecoles ménagères primaires	15	215	200	10.500	2.700		22
Ecoles ménagères postprimaires	30	40	300	3.000	450		39
Totaux du A.						519	1.684
<b>B. — Enseignement de sélection pour les garçons</b>							
<b>L ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>							
2 <sup>ème</sup> degré primaire sélectionné	50	90	750	10.800	1.650	101	221
<b>II. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>							
Ecoles moyennes	5	8	40	680	120	30	35
Ecoles de gardes-sanitaires	3	3	3	180	30	comptabilisé avec école secondaire spéciale médecine cit. infr.	

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses écuméniques (en millions de francs)
			1 <sup>re</sup> année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
Ecole de télégraphistes	1	—	20	200	20	—	6
Ecole de météos	1	—	24	180	18	—	6
Ecole de cartographes	1	—	—	318	32	—	12
Ecole de moniteurs (1)	50	40	600	7.900	1.000	80	128
Ecole secondaire générale latine	3	2	—	115	25	25	21
moderne	—	5	—	40	25	25	21
Ecole secondaire spéciale							
a) cycle commun	9	6	(pour mémoire – cfr. B, complémentaire de c et de a)				
b) spécialisation administrative normale d'arpentage	3 — 1	9 12 5	— — —	305 215 100	60 60 20	( ( 83 (	135
c) Sciences agricoles vétérinaires assistants médicales assistants infirmiers	2 — — 2 8	4 2 1 2	40 — 8 50	1210 1.210 120 120 200 1000	120 — 24 25 120	45 50 50 56	43 40 139
<b>III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>							
administratif normal agricole	— — —	2 1 1	— — —	35 25	15 15	76 —	59 —
(pour mémoire, il reste à faire la distinction entre ces 3 postes et ceux correspondants de l'enseignement secondaire spécial)							
vétérinaire médical	— —	2 2	— —	— —	— —	— —	— —
Totaux du B						571	866

(1) Voir C.

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 <sup>re</sup> année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
<b>C. — Enseignement de sélection pour filles</b>							
6 <sup>e</sup> préparatoire	—	29	—	3.600	580	7	9
Ecoles moyennes ménagères	—	12	—	450	110	36	18
Ecole de monitrices (reprises dans la statistique du tableau B-II — écoles de moniteurs)							
<b>Totaux du C</b>						<b>43</b>	<b>27</b>
<b>D. — Enseignement professionnel</b>							
Ateliers d'apprentissage	—	450	—	19.400	4.500	135	126
Ecoles professionnelles moyennes	6	36	90	3.005	720	450	252
Ecoles professionnelles supérieures	3	5	16	440	96	120	83
<b>Totaux du D</b>						<b>705</b>	<b>481</b>

+ +

**RECAPITULATION :**

Récapitulons ci-après les dépenses que comporte la réalisation de ce vaste programme :

	<u>Frais 1<sup>er</sup> étab. Dép. récurrentes</u>	
A. Enseignement pour la masse	519	1.684
B. Enseignement de sélection pour garçons	571	866
C. Enseignement de sélection pour filles	43	27
D. Enseignement professionnel	705	461
<b>Total général</b>	<b>1.838</b>	<b>3.038</b>







## Tentative d'appréciation

Que penser de tout cela ?

Deux choses sautent aux yeux avec toute la force de l'évidence, et nous les avons remarquées au passage. C'est d'une part que l'ampleur des projets montre à suffisance combien les besoins étaient, jusque là, fort peu rencontrés. C'est d'autre part la motivation très étroitement économique de tout ce qui est fait en faveur des indigènes. En dehors de références vagues à la « civilisation » vers laquelle ils doivent progresser, on souhaite avant tout un enseignement professionnel qui procure à l'employeur la force de travail la mieux adaptée à ses besoins. « Affaires Indigènes » veut toujours dire « Main d'Œuvre ». Et main d'œuvre docile ! N'oublions pas le couplet obligé sur « *l'éducation plus nécessaire encore que l'instruction* », dont nous savons ce qu'il veut dire !

Simultanément, cette même ampleur témoigne d'une volonté ferme de rester au Congo et de considérables illusions sur la pérennité de notre Empire colonial. Il est vrai que des tranches de dix ans sont grosses, mais entre 1949 et 1959, personne ne se doutait qu'il y avait non un espace, mais un abîme. Aussi certains grands travaux programmés pour les dernières années de ce plan resteront un pied en l'air, car leur parachèvement aurait dû faire partie de Plans suivants. C'est le cas, par exemple, de l'énorme laboratoire de biologie médicale de Kisangani, conçu avec des proportions suffisantes pour devenir producteur de vaccins, qui finit pas être laissé à l'abandon avec des ailes construites, mais vides et jamais équipées...

Cependant, il faudrait peut-être se garder de crier trop vite au scandale colonial. Gardons-nous de tomber dans le « sanglot de l'homme blanc » ou dans le « lamento du colonisé ». Je veux dire que les fautes et les carences des colonies étaient bien plus rarement qu'on ne tend à le croire, particulières à ces colonies. Le primat absolu du profit revêtait peut-être aux colonies des formes particulières. Parfois, voire souvent, elles étaient plus scandaleuses qu'en métropole, parce que les contradictions étaient en Afrique plus flagrantes et plus acerbes. Mais le primat du profit n'est pas particulier à la colonisation ! Quand l'école proclame, n'importe où dans le monde, qu'elle a pour fin de

former de bons citoyens, elle n'entend pas par là qu'elle veut être une pépinière d'intellectuels contestataires, d'artistes libertaires et de militants progressistes avides de se dévouer pour l'émancipation des masses ! Le « bon citoyen » est souvent conçu, ainsi que l'était l'écolier congolais, comme la « cheville ronde dans un trou rond », bien adapté à sa tâche et heureux de l'accomplir sans revendiquer.

Le plus souvent, lorsque l'on souligne, a posteriori, en général dans des discours funèbres ou posthumes (où l'on a parfois l'impression d'entendre percer un certain soulagement) qu'un homme a illustré par ses talents et sa carrière l'excellence du système d'éducation dont il est sorti, l'orateur joue au corbeau qui se pare des plumes du paon, car il chante la louange de la règle à la faveur d'une exception, d'un homme qui, précisément, ne s'est pas laissé broyer et malaxer par la machine à mouler des citoyens conformes. Un être d'avenir est toujours seul. Aucun changement ne pourrait survenir, s'il n'existait pas un être intimement convaincu de ne pouvoir participer à ce qui existe déjà.

C'est probablement ce qui explique l'extrême méfiance de nos programmateurs devant la formation générale.

Léopold II se montrait très belge quand il se méfiait des « idéologues », désignant par là les gens irréalistes qui rêvaient d'étendre les droits de l'Homme à tous les bipèdes sans plumes, y compris les nègres et les ouvriers. Les grandes idées et l'enthousiasme pour elles ne sont pas les denrées les plus répandues en Belgique. Elles suscitent plutôt la méfiance. On y voit facilement des vues théoriques inapplicables, ou même des vellétés d'entortiller les braves gens avec des discours démagogiques. Et, en 1949, la « démagogie » que l'on craignait avait un visage et une moustache : celle de Staline.

On pourrait émettre des réserves du même genre dans le domaine de la santé.

La lutte contre les grandes maladies endémiques et contagieuses était certes une nécessité. Elles avaient même fait l'objet de rapports et de discussions au Conseil colonial, dans l'entre-deux-guerres. La tuberculose, notamment, avait retenu l'attention.

La principale crainte, à leur sujet, était l'hypothèse d'épidémies qui pourraient s'étendre à la population européenne. Les quartiers d'habitation séparés et le couvre-feu, la ségrégation raciale, en un mot,



n'empêchaient pas le côtoiement entre Blancs et Noirs d'être quotidien. D'autre part, le développement futur des villes était prévisible, tout comme l'était l'accroissement de la population blanche, puisque la politique d'immigration s'était faite plus permissive et que, d'ailleurs, le Plan lui-même prévoyait l'encouragement du colonat. Tout cela augurait des contacts sans cesse accrus, dans des villes de plus en plus étendues et peuplées. Vienne l'épidémie et plus la ville est grande, plus la catastrophe est épouvantable.

On avait répondu pendant un temps à ce problème – l'infrastructure sanitaire n'étant pas suffisamment développée et les budgets insuffisants pour entreprendre des programmes de vaccination et de prophylaxie - en interdisant le séjour des villes aux malades contagieux, qui se voyaient priés de regagner leur village d'origine. Cela résolvait le problème de la contagion en ville et en particulier de la contamination des Européens, mais revenait à envoyer en brousse de véritables bombes microbiennes qui infecteraient les régions rurales. Cette solution était humainement inacceptable et elle présentait un risque économique. En effet, la brousse, c'est fondamentalement, pour les entreprises coloniales, un réservoir de main d'œuvre !

Tout ceci établit peut-être que les auteurs du Plan ne tombaient pas dans l'angélisme. On peut même trouver leurs motivations assez cyniques. Cela ne doit pas mener à oublier le fait essentiel : les réalisations prévues ont bien concrètement été accomplies, dans leur grande majorité.

Du point de vue sanitaire, l'on va même arriver, dans le Congo des années '50 à une situation un peu inattendue : la politique sanitaire indigène va être plus avancée que celle qui regarde les Blancs. En effet, la population africaine allait bénéficier de soins entièrement gratuits ; les Blancs devaient, par eux-mêmes ou par leurs employeurs, financer individuellement leur sécurité et leur protection sociales. On considérait en effet que le niveau de leurs revenus le leur permettait. La nature de leurs fonctions était aussi jugée incompatible avec toute limitation de la durée de leur travail, et avec la prévention des risques auxquels ils se trouvaient exposés : ces derniers étaient considérés, avec d'autres inconvénients, familiaux, sanitaires, etc., comme inhérents à l'expatriation. Une prime fictive était censée couvrir ces risques : elle

était égale à la différence de rémunération entre celles du colonial et du travailleur métropolitain de même qualification.

En dehors du fait que l'anticolonialisme ambiant à l'ONU pousse les puissances coloniales à faire désormais des frais d'étalage pour mettre en vitrine leurs plus belles réalisations coloniales, il faut constater aussi que les années qui suivent la guerre sont, dans toute l'Europe occidentale, celles où l'on met en place les mécanismes que nous connaissons sous le nom général de « Sécurité Sociale », dont les soins de santé sont une branche importante.

En Belgique, cela a consisté avant tout à fusionner sous une « coupole » d'état une myriade d'organismes qui existaient déjà<sup>34</sup>, à l'initiative soit des mouvements ouvriers, chrétien et socialiste, soit du patronat « paternaliste ». La Grande-Bretagne a été plus loin, jusqu'à la création d'une médecine d'état gratuite, le NHS. C'est d'ailleurs un britannique, Keynes, qui est le penseur à la mode en matière d'organisation de l'économie.

Comme on l'a indiqué plus haut, notamment à propos des « Godding boys », l'ambiance, en dépit de la guerre froide commençante, est très défavorable à une droite discréditée par la guerre, qui prudemment affecte un profil bas et lâche du lest. Il faut persuader les gens que le capitalisme peut avoir un visage humain. Cela permet à la Gauche d'engranger des acquis significatifs, qui vont peut-être lui inspirer, sur sa force, des illusions dangereuses. Un changement essentiel semble sur le point de se produire<sup>35</sup>.

Un point du Plan Décennal, en tous cas, doit être souligné en particulier. Ce plan décennal était entièrement financé par le Congo lui-même. On s'en tient strictement à la règle de séparations des finances, instaurée par la Charte coloniale. Lorsque le Plan, dans sa partie budgétaire, fait allusion à l'argent public ou à l'emprunt, c'est des

---

<sup>34</sup> Manœuvre que lon répètera, après l'indépendance, avec la création de l'OSSOM (Office de Sécurité Sociale d'Outre mer), héritier des organismes de même nature de la Colonie, dont la compétence a été ensuite élargie à tous les pays extérieurs à l'UE et à la Suisse.

<sup>35</sup> « On avait l'impression d'être des outils pour quelque chose qui nous dépassait : le monde allait changer de bases ! J'y croyais très fort : dans 25 ans, la Belgique serait socialiste ! » Rosine Lewin, in « KEIMEUL JP et GUYAUX, A. « Politiquement femmes », Liège, Editions du CEFAL, 2003, page 145

caisses du Congo et des capacités d'emprunt du Congo, et d'elles uniquement, qu'il est question.

Certes, les efforts consentis en faveur des Congolais y sont considérables. Il semble qu'enfin on soit devant un document qui montre que la Belgique prend au sérieux les deux faces de cette « médaille » qu'est la colonisation : exploiter, mais aussi développer...

Mais cet effort est consenti parce que les caisses sont pleines. Le Plan pourrait avoir pour sous-titre : « *Comment nous allons utiliser les profits de l'Effort de Guerre* ». Et certes, il faut reconnaître aux dirigeants belges de l'époque le mérite de ne pas avoir emboîté le pas au « Roi Bâtitteur » : rien n'a été détourné au profit de la métropole. Il reste cependant que ces fonds abondants sont le résultat d'une période exceptionnellement faste. Une guerre l'est toujours pour un fournisseur de matériaux stratégiques.

Mais les dirigeants des grandes compagnies coloniales ont le sens de la prévision et l'inquiétude du lendemain. Gouverner, c'est prévoir !

La question était moins que l'on se soit lancé dans la construction d'un certain nombre de bâtiments coûteux, que les frais de fonctionnement considérables que cela laissait présager et qui, eux, se répéteraient d'année en année. Le Plan montrait à l'évidence que l'on entrait dans une période où la colonie allait accorder à des dépenses que l'on pourrait appeler au sens large « sociales » des sommes de plus en plus grandes, qu'elle devrait bien aller les chercher là où elles étaient, c'est-à-dire dans les caisses des compagnies et donc rogner les profits avec la même rage taxatoire qui avait inspiré Ryckmans pendant la guerre. Même, on pouvait imaginer – il aurait suffi pour cela d'une période prolongée de basses conjoncture sur l'ensemble des produits coloniaux – qu'une fois la machine lancée, on en arrive un jour à demander à la Belgique de dépenser pour sa colonie<sup>36</sup> !

Ce tableau de cauchemar, c'était le « Congo dont les Héritiers ne voulaient pas » !

---

<sup>36</sup> Cela aurait demandé une modification de la Charte mais, contrairement à la décentralisation qui n'eut jamais lieu, elle aurait été relativement simple. D'autre part, sans toucher à la Charte, bien des artifices auraient été possible, par exemple inscrire au budget métropolitain tout ou partie des dépenses des diverses institutions de recherche scientifique situées au Congo mais travaillant pour le compte d'institutions belges, etc...

## Une « nouvelle pensée coloniale » ?



**Le building Forescom, premier building construit en 1949 à Léopoldville. © Collection Hvz.**

Tout le monde est d'accord là-dessus : les Blancs comme les Noirs, les coloniaux les plus nostalgiques comme les anticolonialistes les plus militants : le Congo des années 50, ce n'est plus « le Congo de papa ». Or, une colonie est dirigée et modelée de l'extérieur et le Congo, plus que toute colonie au monde, est dirigé depuis sa métropole lointaine, en vertu du verticalisme absolu de sa Charte coloniale. Si l'on considère par exemple que, pour le Plan Décennal 1949/59, dans le domaine de la Santé, « *42 hôpitaux doivent être construits de toutes pièces ou doivent être reconstruits entièrement: dans 50 d'entre eux, les installations sont à améliorer ou à agrandir.* », il est difficile de ne pas en tirer la conclusion que la vision que l'on a de la santé publique a changé radicalement.

Il est donc logique de penser que des changements importants, puisqu'ils ont été pensés à Bruxelles et relèvent donc au départ de la « colonisation en chambre », découlent d'un changement sur le plan de

la théorie, donc d'une nouvelle pensée coloniale. Mais est-elle nouvelle ?

Nous connaissons le projet colonial de Léopold II, et même son modèle : Java et le *Cultuurstelsel*. Et nous savons à quoi il en est arrivé.

Quand la Belgique s'est trouvée acculée à reprendre la colonie, l'on a entendu de grandes et solennelles affirmations, puis l'on a assisté, durant quarante années, à des faits. Les déclarations disaient en substance « *désormais, la tutelle d'un régime parlementaire va se substituer à l'absolutisme* ». Les Congolais, semble-t-il, devaient attendre monts et merveilles de cette formule incontestable et floue. La pratique, ensuite, a montré largement que l'on n'avait condamné l'absolutisme du Roi que pour mieux donner libre cours à celui du Patronat, et les Héritiers conservèrent presque intact le système léopoldien. On y fit des aménagements, notamment de nature paternaliste, après de longues années, et fondamentalement pour des raisons de rentabilité : on s'était avisé que le Congo se dépeuplait, et donc se vidait de sa main d'œuvre, indispensable à sa rentabilité.

Durant toute cette période, c'est à peine si l'on peut parler d'une pensée coloniale belge. L'Etat se distingue avant tout par sa timidité et son abstention. Outre les droits qui découlent de sa souveraineté, il en a qui découlent de sa situation d'actionnaire des principales sociétés coloniales. A la Forminière, il est même actionnaire majoritaire. Il ne fait aucun usage de ses droits et laisse la direction des choses aux gens d'affaires, même là où il aurait pu dicter ses volontés. « On ne gouverne pas contre la Société Générale », soit ! Mais de là à pratiquer le suivisme ou même à aller au devant des désirs du capital, il y a de la marge ! Cette attitude envers les Compagnies pour ce qui est de l'économie, se retrouve en matière d'éducation, envers les Missions. Là aussi, l'Etat sous-traite et s'en lave les mains. Tout ce qui regarde les secteurs de la santé ou du social est également abandonné aux Compagnies et aux Missions.

S'il est donc clair que les Héritiers ont une pensée coloniale... continuer celle de Léopold et faire comme lui le maximum de profit au moindres frais, on ne discerne guère chez l'Etat belge une quelconque conception d'ensemble, sinon celle de décider le moins possible !

C'est, au demeurant, assez logique, si l'on considère que la Belgique a reçu presque de force une colonie dont elle ne voulait pas et

n'a jamais eu comme penseur de la colonisation que ... le Roi dont elle hérite et une poignée de ses collaborateurs ou de ses opposants !

Plutôt que d'un changement, il faudrait donc parler, à propos de l'après guerre, du surgissement d'une première pensée coloniale.

Pour être exact, il y avait eu, à la colonie, des conceptions qui se retrouvaient dans « *Blancs et Noirs...* » de JM Jadot ou « *Dominer pour Servir* » de P. Ryckmans et qui tournent autour de « droit de bienfait »<sup>37</sup>.

Mais cela est une autre histoire...

---

<sup>37</sup> En hommage sans doute à Ryckmans et au titre de son livre, on a souvent appelé cette ligne de pensée le « colonialisme de service ». A noter toutefois qu'il s'agit d'une tentative de justifier la présence du Blanc, non d'une théorie globale de la colonisation.